

# Notice annuelle



---

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

Le 12 février 2014

**cenovus**  
ENERGY

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>ÉNONCÉS PROSPECTIFS .....</b>	<b>1</b>
<b>STRUCTURE DE L'ENTREPRISE .....</b>	<b>2</b>
<b>DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE NOTRE ENTREPRISE .....</b>	<b>3</b>
<b>DESCRIPTION DE NOTRE ENTREPRISE .....</b>	<b>7</b>
Secteur des sables bitumineux.....	8
Secteur hydrocarbures classiques .....	12
Raffinage et commercialisation .....	16
<b>DONNÉES RELATIVES AUX RÉSERVES ET AUTRES DONNÉES SUR LE PÉTROLE</b>	
<b>ET LE GAZ .....</b>	<b>17</b>
Communication des données relatives aux réserves .....	18
Définitions.....	21
Rapprochement des réserves .....	23
Ressources éventuelles et prometteuses .....	27
Autres renseignements pétroliers et gaziers.....	30
<b>AUTRES RENSEIGNEMENTS .....</b>	<b>42</b>
Concurrence .....	42
Considérations environnementales .....	42
Pratique de responsabilité d'entreprise.....	42
Employés.....	44
Activités à l'étranger .....	44
<b>ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION .....</b>	<b>44</b>
<b>COMITÉ D'AUDIT .....</b>	<b>50</b>
<b>DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS .....</b>	<b>52</b>
<b>DIVIDENDES .....</b>	<b>54</b>
<b>MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES.....</b>	<b>55</b>
<b>FACTEURS DE RISQUE .....</b>	<b>55</b>
<b>POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI .....</b>	<b>68</b>
<b>MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES</b>	
<b>OPÉRATIONS IMPORTANTES .....</b>	<b>68</b>
<b>CONTRATS IMPORTANTS.....</b>	<b>68</b>
<b>AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES.....</b>	<b>69</b>
<b>RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>69</b>
<b>ABRÉVIATIONS ET CONVERSIONS .....</b>	<b>69</b>

ANNEXE A – Rapport sur les données relatives aux réserves des évaluateurs de réserves qualifiés indépendants	
ANNEXE B – Rapport de la direction et du conseil d'administration sur les données relatives aux réserves et autre information	
ANNEXE C – Mandat du comité d'audit	

## ÉNONCÉS PROSPECTIFS

La présente notice annuelle (la « notice annuelle ») renferme des énoncés prospectifs et autres renseignements (appelés collectivement les « énoncés prospectifs ») au sujet de nos attentes, estimations et prévisions actuelles, que nous avons formulés en tenant compte de notre expérience et de notre perception des tendances historiques. Ces énoncés prospectifs se distinguent habituellement par l'utilisation du mode conditionnel, de mots comme « prévoir », « croire », « s'attendre à », « planifier », « projeter », « cibler », « viser », « envisager », « se concentrer », « proposé », « perspective », « potentiel » ou de termes semblables suggérant une issue future, y compris des déclarations concernant notre stratégie de croissance et les échéanciers connexes, la valeur future projetée, les résultats financiers et opérationnels prévus, les dépenses en immobilisations planifiées, la production future prévue, y compris le rythme, la stabilité et la croissance de celle-ci, les réserves prévues et les estimations des ressources éventuelles et prometteuses, les dividendes éventuels et la stratégie de croissance des dividendes, les échéanciers prévus relativement à l'obtention future d'approbations des organismes de réglementation, des partenaires ou du personnel à l'interne, les prix des marchandises projetés, l'utilisation et la mise au point futures de technologies et la plus-value projetée de la valeur pour les actionnaires. Les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs, puisque nos résultats réels peuvent différer considérablement de ceux que laissent entendre, explicitement ou implicitement, ces énoncés.

Pour mettre au point des énoncés prospectifs, il est nécessaire de formuler un certain nombre d'hypothèses et de tenir compte de certains risques et incertitudes, dont certains sont propres à Cenovus Energy Inc. alors que d'autres visent l'ensemble du secteur d'activité. Les facteurs ou hypothèses sur lesquels reposent les énoncés prospectifs concernent notamment : nos principes directeurs actuels, dont certaines hypothèses font partie inhérente, que vous pouvez obtenir sur notre site Web, cenovus.com; les niveaux prévus de nos dépenses en immobilisations, la souplesse de nos plans d'investissement en capital et des sources de financement connexes, les estimations des quantités récupérables de pétrole, de bitume, de gaz naturel et de liquides de gaz naturel (« LGN ») sur nos terrains et d'autres sources qui ne sont pas actuellement qualifiées de réserves prouvées; notre capacité d'obtenir les approbations nécessaires des organismes de réglementation ou de nos partenaires; la mise en œuvre réussie et en temps opportun de nos projets d'immobilisations; notre capacité de dégager des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles suffisants pour combler nos obligations actuelles et futures; et d'autres risques et incertitudes décrits de temps à autre dans les documents que nous déposons auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières.

Les facteurs de risque et incertitudes qui pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent considérablement des résultats prévus comprennent, notamment, la volatilité des prix du pétrole et du gaz et les hypothèses formulées à cet égard; l'efficacité de notre programme de gestion des risques, dont l'incidence de l'utilisation d'instruments dérivés et le succès de nos stratégies de couverture; l'exactitude des estimations des coûts; la fluctuation du prix des marchandises, des devises et des taux d'intérêt; la fluctuation de l'offre et de la demande des produits; la concurrence sur le marché, y compris celle en provenance de sources d'énergie de remplacement; les risques inhérents à nos activités de commercialisation, y compris les risques de crédit; le maintien de ratios dettes/bénéfice avant intérêts, impôt et amortissement ajusté et dettes/capitaux permanents souhaitables; notre capacité de faire appel à diverses sources de capitaux d'emprunt ou de capitaux propres; l'exactitude des estimations de nos réserves et ressources et de notre production future; notre capacité de remplacer et d'accroître les réserves de pétrole et de gaz; notre capacité de continuer à entretenir notre relation avec nos partenaires et de gérer et d'exploiter avec succès notre entreprise intégrée de pétrole lourd; la fiabilité de nos actifs; les interruptions éventuelles ou les difficultés techniques inattendues dans la mise au point de nouveaux produits et procédés de fabrication; les marges de raffinage et de commercialisation; l'échec éventuel des nouveaux produits à obtenir leur acceptation sur le marché; les augmentations de coût inattendues ou les difficultés d'ordre technique dans la construction ou la modification d'installations de fabrication ou de raffinage; les difficultés inattendues dans la production, le transport ou le raffinage du pétrole brut en pétrole et en produits chimiques; les risques associés à la technologie et à son application à notre entreprise; le rythme et les coûts de construction de puits et de pipelines; notre capacité d'assurer le transport adéquat des produits, y compris le transport par wagons ou une autre forme convenable afin de tenir compte des écarts provoqués par les contraintes opérationnelles des réseaux de pipelines; l'évolution du cadre réglementaire aux endroits où nous exerçons nos activités, y compris l'évolution du processus d'obtention d'approbations des organismes de réglementation et de la réglementation et des lois en

matière d'affectation du sol, de redevances, d'impôt, d'environnement, de gaz à effet de serre, de carbone et autres ou de l'interprétation de cette réglementation et de ces lois, telles qu'elles sont proposées ou adoptées, leur incidence et les coûts associés à leur observation; la date de mise en œuvre prévue et l'incidence attendue de différentes prises de position, modifications et normes comptables sur notre entreprise, nos résultats financiers et nos états financiers consolidés; l'évolution de la conjoncture économique générale, des marchés et des conditions commerciales; la situation politique et économique des pays où nous exerçons nos activités; la réalisation d'événements inattendus, comme une guerre ou des menaces d'actes terroristes, et l'instabilité en découlant; et les risques liés aux mesures de réglementation et aux poursuites judiciaires actuelles et futures éventuelles à notre encontre.

Nous tenons à aviser les lecteurs que les listes qui précèdent ne sont pas exhaustives et sont faites à la date des présentes. Pour consulter un exposé complet de nos facteurs de risque importants, veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la présente notice annuelle. Les lecteurs devraient également se reporter à la rubrique « Gestion des risques » de notre rapport de gestion courant ainsi qu'aux facteurs de risque décrits dans d'autres documents que nous déposons à l'occasion auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières et qui peuvent être obtenus sur les sites Web [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et [www.sec.gov](http://www.sec.gov), ainsi que notre site Web [cenovus.com](http://cenovus.com).

## STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Cenovus Energy Inc. a été constituée le 30 novembre 2009 sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») par suite de la fusion de 7050372 Canada Inc. (« 7050372 ») et de Cenovus Energy Inc. (auparavant, Encana Finance Ltd., désignée « Filiale inc. ») aux termes d'un arrangement en vertu de la LCSA (l'« arrangement ») visant, entre autres, 7050372, Filiale inc. et Encana Corporation (« Encana »). Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, nous avons fusionné avec notre filiale en propriété exclusive, Cenovus Marketing Holdings Ltd., au moyen d'un plan d'arrangement approuvé par la Cour du banc de la Reine de l'Alberta.

À moins d'indications contraires ou que le contexte n'exige une interprétation différente, les renvois aux mots « nous », « notre », « nos », « sa », « son », « société » ou « Cenovus » désignent Cenovus Energy Inc., ses filiales et les participations qu'elle et ses filiales détiennent dans des sociétés de personnes.

Notre bureau principal et siège est situé au 2600, 500 Centre Street S.E., Calgary (Alberta) Canada T2G 1A6.

### Liens intersociétés

Le tableau qui suit présente nos principales filiales et sociétés de personnes en date du 31 décembre 2013 :

Filiales et sociétés de personnes	Pourcentage de propriété <sup>1)</sup>	Territoire de constitution, de prorogation ou de formation
Cenovus FCCL Ltd.	100	Alberta
Cenovus Energy Marketing Services Ltd.	100	Alberta
Cenovus US Holdings Inc.	100	Delaware
FCCL Partnership (« FCCL ») <sup>2)</sup>	50	Alberta
WRB Refining LP (« WRB ») <sup>3)</sup>	50	Delaware

Notes :

1) Comprend les participations directes et indirectes.

2) La participation de Cenovus est détenue par l'intermédiaire de Cenovus FCCL Ltd., l'associé exploitant et directeur de FCCL.

3) Cenovus détient sa participation indirectement par l'intermédiaire de Cenovus US Holdings Inc.

Le tableau précédent comprend toutes nos filiales et sociétés de personnes dont les actifs totaux dépassent 10 pour cent du total de nos actifs consolidés, ou dont les produits dépassent 10 pour cent du total de nos produits des activités ordinaires consolidés. Les actifs et les produits des activités ordinaires de nos filiales et sociétés de personnes qui ne sont pas désignées ne dépassaient pas 20 pour cent du total de nos actifs consolidés ou du total de nos produits des activités ordinaires consolidés au 31 décembre 2013 et pour l'exercice clos à cette date.

## DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE NOTRE ENTREPRISE

Cenovus est une société pétrolière intégrée canadienne établie à Calgary, en Alberta. Nous nous consacrons au développement, à la production et à la commercialisation de pétrole brut, de LGN et de gaz naturel au Canada et à des activités de raffinage au moyen de participations dans deux raffineries aux États-Unis, situées en Illinois et au Texas.

Nous avons entrepris nos activités indépendantes le 1<sup>er</sup> décembre 2009 après la scission d'Encana en deux sociétés d'énergie ouvertes indépendantes : Cenovus et Encana.

### Nos activités

Nos secteurs isolables s'établissent comme suit :

- le secteur **sables bitumineux**, qui comprend le développement et la production associés aux actifs de bitume de Cenovus à Foster Creek, à Christina Lake et à Narrows Lake, ainsi que des projets à des stades précoces de développement, comme Grand Rapids et Telephone Lake. Ce secteur comprend également les actifs de gaz naturel dans la région d'Athabasca. Certains terrains de sables bitumineux exploités par la société, plus particulièrement ceux de Foster Creek, de Christina Lake et de Narrows Lake, sont détenus en copropriété avec ConocoPhillips, une société ouverte américaine non liée;
- le secteur **hydrocarbures classiques**, qui comprend le développement et la production de pétrole brut classique, de LGN et de gaz naturel en Alberta et en Saskatchewan, y compris les actifs de pétrole lourd de Pelican Lake. Ce secteur comprend également le projet de récupération assistée du pétrole par injection de dioxyde de carbone à Weyburn et les nouvelles occasions d'exploiter des formations de pétrole imperméables;
- le secteur **raffinage et commercialisation**, qui est axé sur le raffinage de produits de pétrole brut en pétrole et en produits chimiques à deux raffineries situées aux États-Unis. Nous détenons conjointement les raffineries avec Phillips 66, une société ouverte américaine non liée qui en est l'exploitant. Le secteur commercialise également le pétrole brut et le gaz naturel de Cenovus ainsi que les achats et les ventes auprès de tiers de produits qui procurent une souplesse opérationnelle en ce qui a trait aux engagements de transport, aux types de produits, aux points de livraison et à la diversification de la clientèle;
- le secteur **activités non sectorielles et éliminations**, qui comprend principalement les gains et les pertes latents inscrits sur les instruments financiers dérivés, les gains et les pertes au moment du désinvestissement d'actifs, ainsi que les frais généraux et les frais d'administration et les coûts liés aux recherches et activités de financement, lesquels sont engagés à l'échelle de Cenovus. À mesure que sont réglés les instruments financiers, les gains réalisés et les pertes subies sont inscrits dans le secteur opérationnel auquel est rattaché l'instrument dérivé. Les éliminations ont trait au chiffre d'affaires, aux produits des activités ordinaires et aux produits achetés dans le cadre d'opérations intersectorielles, lesquels sont inscrits aux prix de cession en fonction des prix courants du marché, et aux profits intersectoriels latents sur les stocks.

Les secteurs opérationnels et isolables indiqués précédemment ont été modifiés par rapport à ceux indiqués au cours de périodes antérieures pour qu'ils correspondent à la nouvelle structure opérationnelle de Cenovus. Toutes les périodes antérieures ont été retraitées pour témoigner de cette présentation.

### Historique pour les trois derniers exercices

Le texte suivant décrit les événements marquants au cours des trois derniers exercices à l'égard de notre entreprise :

#### 2013

- Au cours du premier trimestre, nous avons présenté des demandes réglementaires et des évaluations de l'impact sur l'environnement (« EIE ») à l'égard de la phase H de Christina Lake et de la phase J de Foster Creek, dont la capacité de production brute prévue est de 50 000 b/j pour chaque phase.

- Au cours du premier trimestre, nous avons entrepris la production à partir de la deuxième paire de puits du projet pilote à Grand Rapids. Nous avons exploité le projet pilote à Grand Rapids tout au long de l'année. L'objectif de ce projet est d'évaluer la performance du réservoir.
- Au cours du deuxième trimestre, nous avons mis à jour notre plan stratégique sur 10 ans afin d'augmenter notre production nette de bitume provenant de sables bitumineux pour la porter à environ 435 000 b/j et notre production nette de pétrole brut, y compris nos activités concernant le pétrole classique, pour la porter à environ 525 000 b/j d'ici la fin de 2023.
- Au cours du troisième trimestre, nous avons vendu notre actif de Lower Shaunavon à une personne non liée en contrepartie d'un produit d'environ 240 millions de dollars majoré des rajustements de clôture.
- Au cours du troisième trimestre, la première production de la phase E de Christina Lake a débuté; la production brute prévue est de 40 000 b/j.
- Au cours du troisième trimestre, nous avons réalisé aux États-Unis un appel public à l'épargne de billets de premier rang non garantis de 450 millions de dollars américains assortis d'un coupon de 3,8 pour cent échéant le 15 septembre 2023 et de billets de premier rang non garantis de 350 millions de dollars américains assortis d'un coupon de 5,2 pour cent échéant le 15 septembre 2043 et avons ainsi obtenu au total 800 millions de dollars américains. Le produit net du placement a servi à financer en partie le remboursement anticipé de nos billets de premier rang non garantis de 800 millions de dollars américains échéant en septembre 2014.
- Au cours du troisième trimestre, le coup d'envoi de la construction de la phase A à Narrows Lake a été donné. La construction du site et les travaux d'ingénierie et d'approvisionnement à Narrows Lake progressent conformément aux prévisions. La phase A a une capacité de production brute prévue de 45 000 b/j.
- Au cours du troisième trimestre, nous avons reçu l'approbation des organismes de réglementation à l'égard du programme d'optimisation des phases C, D et E à Christina Lake. Ce programme devrait permettre d'ajouter jusqu'à 22 000 b/j de capacité de production brute à l'installation de Christina Lake.
- Au cours du quatrième trimestre, le projet pilote d'évacuation d'eau à Telephone Lake a été réalisé avec succès. Nous avons de fait déplacé l'eau à l'air comprimé, et ainsi enlevé environ 70 pour cent de la couche supérieure de l'eau souterraine.
- Au cours du quatrième trimestre, nous avons augmenté notre capacité d'expédition par rails pour la porter à 10 000 b/j.
- Au cours du quatrième trimestre, nous avons reçu de ConocoPhillips, notre partenaire dans FCCL, 1,4 milliard de dollars américains, ce qui représente le reste du capital et des intérêts revenant à Cenovus aux termes de l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise attribuables à notre participation dans FCCL.
- Le calendrier du travail d'optimisation à l'égard des phases F, G et H à Foster Creek a été réévalué dans le contexte du plan de gestion du réservoir à long terme de Cenovus, et ces phases pourraient atteindre 30 000 b/j. Lorsque ces phases seront terminées, le travail d'optimisation en vue de la réduction des ratios vapeur/pétrole, de l'augmentation de la production et de l'amélioration de l'efficacité de l'usine devrait être entrepris. La capacité de production brute totale attribuable à ces trois phases, y compris l'optimisation, reste inchangée à 125 000 b/j.

## **2012**

- Au cours du deuxième trimestre, la capacité de production brute prévue de la phase H à Christina Lake a augmenté et est passée de 40 000 b/j à 50 000 b/j en raison de l'ajout d'un cinquième générateur de vapeur qui intégrera la technologie de chaudière à eaux résiduaires (*blowdown boiler*). Cette technologie devrait augmenter la capacité de production de vapeur et améliorer l'efficacité en augmentant le taux de recyclage de l'eau, ce qui se traduira par des économies de combustible et une réduction des besoins en eau. Nous avons commercialisé cette technologie en 2011 après l'avoir mise à l'essai à Foster Creek.
- Au cours du deuxième trimestre, nous avons reçu l'approbation des organismes de réglementation à l'égard du projet Narrows Lake, qui comporte l'utilisation à la fois du procédé de drainage par

gravité au moyen de vapeur (« DGMV ») classique et du procédé de DGMV intégrant le procédé assisté par solvants (« PAS »). Au cours du quatrième trimestre, la phase A, dont la capacité de production brute prévue est de 45 000 b/j, a reçu l'approbation de nos partenaires. À l'heure actuelle, il est prévu que le projet Narrows Lake aura une capacité de production brute de 130 000 b/j en trois phases.

- Au cours du deuxième trimestre, ConocoPhillips, notre partenaire dans FCCL et WRB, a scindé son entreprise en aval de son entreprise d'exploration et de production, scission qui a été annoncée au troisième trimestre de 2011. L'entité d'exploration et de production conserve la dénomination ConocoPhillips et continue d'être notre partenaire dans FCCL. L'entité en aval s'appelle maintenant Phillips 66 et est notre partenaire dans WRB.
- Au cours du troisième trimestre, la phase D à Christina Lake connaissait une première production, environ trois mois avant la date prévue. La production brute totale des phases de A à D à Christina Lake s'est établie en moyenne à près de 64 000 b/j en 2012.
- Au cours du troisième trimestre, l'injection de vapeur a débuté à la deuxième paire de puits à Grand Rapids, une première production étant réalisée au cours du premier trimestre de 2013 à partir de ce puits pilote.
- Au cours du troisième trimestre, nous avons réalisé un appel public à l'épargne aux États-Unis visant des billets non garantis de premier rang d'un montant en capital de 500 millions de dollars américains et assortis d'un taux de coupon de 3,00 pour cent, échéant le 15 août 2022 et des billets de premier rang non garantis d'un montant en capital de 750 millions de dollars américains assortis d'un taux de coupon de 4,45 pour cent, échéant le 15 septembre 2042, représentant un montant global de 1,25 milliard de dollars américains.
- Au cours du quatrième trimestre, comme le forage et la construction de l'installation étaient terminés, l'exploitation du projet pilote d'évacuation de l'eau à Telephone Lake a commencé.
- Au cours du quatrième trimestre, nous avons reçu l'approbation des organismes de réglementation visant l'ajout d'installations de cogénération à Christina Lake et l'augmentation de la capacité de production brute totale de 10 000 b/j pour chacune des phases F et G.
- Au cours du quatrième trimestre, nous avons acquis des actifs situés à proximité de notre projet de sables bitumineux de Telephone Lake dans le nord de l'Alberta en contrepartie d'une somme en espèces de 10 millions de dollars et de la prise en charge d'obligations connexes liées à la désaffectation.

## **2011**

- Au cours du deuxième trimestre, nous avons mis à jour notre plan stratégique décennal, établissant une production de bitume tirée des sables bitumineux de plus de 400 000 b/j nets et une production de pétrole totale d'environ 500 000 b/j nets d'ici la fin de 2021.
- Au cours du deuxième trimestre, nous avons obtenu l'approbation des organismes de réglementation à l'égard des phases E, F et G du projet de Christina Lake. La capacité de production brute projetée pour chaque phase d'agrandissement est de 40 000 b/j, soit un total de 120 000 b/j de bitume. Nous avons également obtenu, au deuxième trimestre, l'approbation d'un associé à l'égard de la phase E.
- Au cours du deuxième trimestre, nous avons obtenu l'approbation du ministère de l'Énergie de l'Alberta (« MĒA ») en vue de l'inclusion de toutes les dépenses en immobilisations engagées à l'égard des phases F, G et H du projet de Foster Creek dans notre calcul actuel des redevances à l'égard de Foster Creek.
- Au cours du deuxième trimestre, nous avons annoncé des projets en vue d'augmenter la capacité de production brute pour chacune des phases F, G et H à Foster Creek pour la faire passer de 30 000 à 35 000 b/j et avons obtenu l'approbation de notre associé pour chaque phase. La capacité de production brute projetée pour chaque phase d'agrandissement a été augmentée de nouveau pour la faire passer à 40 000 b/j pour les phases G et H et à 45 000 b/j pour la phase F en raison du succès de notre technologie de puits interposés (*Wedge Well*<sup>MC</sup>) et de l'optimisation d'une installation. La capacité de production brute totale pour chacune de ces trois phases au moment de leur parachèvement devrait être de 125 000 b/j de bitume.

- Au cours du troisième trimestre, la phase C du projet de Christina Lake a entrepris sa première production en avance sur les délais prévus, les dépenses en immobilisations étant inférieures à celles prévues au budget pour la phase entière. La production nette à Christina Lake au cours de 2011 s'est établie en moyenne à 11 665 b/j et, à la fin de 2011, elle s'établissait à environ 23 000 b/j.
- Au cours du quatrième trimestre, nous avons terminé la construction de l'unité de cokéfaction et mené à terme les activités de démarrage du projet d'agrandissement de l'installation de cokéfaction et de raffinage du projet (« CORE ») à la raffinerie Wood River. Les dépenses en immobilisations du projet CORE se situaient dans une marge de 10 pour cent de son budget initial. Le projet CORE a obtenu du succès et a entraîné une augmentation allant jusqu'à cinq pour cent de la production des produits propres. La capacité de traitement totale de pétrole brut lourd à la raffinerie Wood River a aussi augmenté et pourrait atteindre 220 000 b/j.
- Au cours du quatrième trimestre, Cenovus a déposé une demande et une EIE conjointes pour une exploitation commerciale de DGMV à Grand Rapids d'une capacité de production brute prévue de 180 000 b/j.
- Au cours du quatrième trimestre, afin de faire progresser le projet à Telephone Lake, nous avons déposé une demande et une EIE conjointes. Cette demande met à jour la capacité de production brute prévue, qui était de 35 000 b/j dans la demande qui a été déposée en 2007, pour la porter à 90 000 b/j.
- Au cours du quatrième trimestre, nous avons demandé une modification de l'approbation des organismes de réglementation à Christina Lake en vue d'ajouter des installations de cogénération et d'augmenter la capacité de production brute totale prévue de 10 000 b/j pour chacune des phases F et G.

## DESCRIPTION DE NOTRE ENTREPRISE

La carte suivante indique les emplacements de nos actifs en amont et de raffinage au 31 décembre 2013.



## Survol

La totalité de nos réserves et de notre production est située au Canada, principalement dans les provinces d'Alberta et de Saskatchewan. Au 31 décembre 2013, nos avoirs fonciers représentaient environ 7,0 millions d'acres nettes. Le facteur de durée estimative des réserves prouvées en fonction de la production visée par une participation directe au 31 décembre 2013 était d'environ 24 ans.

Le tableau suivant résume la participation de notre société, avant redevances, dans les réserves prouvées et probables au 31 décembre 2013.

<b>Participation de la société avant redevances<sup>1)</sup></b>		
	<b>Prouvées</b>	<b>Probables</b>
Bitume (Mb)	1 846	683
Pétrole lourd (Mb)	179	140
Pétrole brut léger et moyen et LGN (Mb)	115	50
Gaz naturel & CBM (Gpi <sup>3</sup> )	865	300

Note :

1) Ces données ne comprennent pas les réserves assorties d'une redevance. Veuillez vous reporter à la rubrique « Données relatives aux réserves et autres données sur le pétrole et le gaz » pour obtenir de plus amples renseignements.

Le texte suivant décrit, plus en détail, nos activités.

### Secteur des sables bitumineux

Le secteur des sables bitumineux comprend nos actifs de production de bitume des régions de Foster Creek, de Christina Lake et de Narrows Lake ainsi que nos nouvelles zones de ressources, dont Grand Rapids et Telephone Lake, en plus de nos actifs de gaz naturel dans la région d'Athabasca. Foster Creek, Christina Lake et Narrows Lake sont détenus en propriété conjointe par l'intermédiaire de FCCL avec ConocoPhillips, une société ouverte américaine non liée.

Cenovus FCCL Ltd., notre filiale en propriété exclusive, est l'associé directeur et exploitant de FCCL et détient 50 pour cent de FCCL. FCCL a un comité de direction composé de trois représentants de Cenovus et de trois représentants de ConocoPhillips, chaque société détenant des droits de vote égaux.

En 2013, les dépenses en immobilisations dans les sables bitumineux se sont établies à 1 883 millions de dollars et ont servi principalement à l'augmentation de la capacité de production des actifs de FCCL. FCCL prévoit augmenter sa capacité de production brute pour la porter à environ 285 000 b/j de bitume avec l'ajout de la phase E de Christina Lake au troisième trimestre de 2013 et la réalisation de la phase F de Foster Creek, dont la première production devrait débuter au troisième trimestre de 2014. La construction des phases F, G et H à Foster Creek, dans son ensemble, est parachevée à environ 63 pour cent, alors que la phase F de l'usine l'est à environ 90 pour cent. Nous avons également poursuivi l'évaluation du potentiel de nos actifs des nouvelles zones de ressources au cours de 2013 au moyen de notre programme de puits d'essai stratigraphiques.

Les projets en 2014 comprennent la poursuite de l'aménagement de nos phases d'agrandissement à Foster Creek et à Christina Lake et les travaux d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction de la phase A à Narrows Lake. La construction de la phase A à Narrows Lake, dans son ensemble, est parachevée à 16 pour cent, alors que l'usine centrale l'est à environ 21 pour cent. Les projets en 2014 englobent aussi la poursuite d'un programme actif de forage de puits d'essai stratigraphiques, pour lesquels 291 puits nets sont prévus. Le projet pilote d'évacuation de l'eau à Telephone Lake a été parachevé au quatrième trimestre de 2013 et nous avons de fait déplacé l'eau avec de l'air comprimé et avons retiré environ 70 pour cent de la couche supérieure de l'eau souterraine dans la région du projet pilote. L'injection de vapeur a commencé au cours du troisième trimestre de 2012 sur notre deuxième paire de puits du projet pilote à Grand Rapids et la première production a été obtenue en février 2013.

Au 31 décembre 2013, nous disposions de droits sur le bitume visant environ 1,4 million d'acres brutes (1,1 million d'acres nettes) dans les régions d'Athabasca et de Cold Lake ainsi que le droit exclusif de louer 478 000 acres nettes supplémentaires en notre nom et/ou au nom de notre cessionnaire sur le polygone de tir aérien de Cold Lake.

Les tableaux suivants résument nos avoirs fonciers au 31 décembre 2013 :

Avoirs fonciers – Sables bitumineux (en milliers d'acres)	Superficie développée		Superficie non développée		Superficie totale		Participation directe moyenne
	Brutes	Nettes	Brutes	Nettes	Brutes	Nettes	
Foster Creek	15	8	125	62	140	70	50 %
Christina Lake	8	4	50	25	58	29	50 %
Narrows Lake	-	-	26	13	26	13	50 %
Grand Rapids	-	-	73	73	73	73	100 %
Telephone Lake	16	16	142	142	158	158	100 %
Athabasca	417	345	454	380	871	725	83 %
Autres	27	9	1 018	737	1 045	746	71 %
<b>Total</b>	<b>483</b>	<b>382</b>	<b>1 888</b>	<b>1 432</b>	<b>2 371</b>	<b>1 814</b>	<b>77 %</b>

Le tableau suivant résume notre quote-part de la production quotidienne moyenne pour les périodes indiquées :

Production – Sables bitumineux (moyenne annuelle)	Pétrole brut et LGN (b/j)		Gaz naturel (Mpi <sup>3</sup> /j)		Production totale (bep/j)	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Foster Creek	53 190	57 833	-	-	53 190	57 833
Christina Lake	49 310	31 903	-	-	49 310	31 903
Athabasca <sup>1)</sup>	-	-	21	30	3 500	5 000
<b>Total</b>	<b>102 500</b>	<b>89 736</b>	<b>21</b>	<b>30</b>	<b>106 000</b>	<b>94 736</b>

Note :

1) Abstraction faite de l'utilisation à l'interne de gaz naturel à Foster Creek servant à produire de la vapeur.

Le tableau suivant résume nos participations dans des puits productifs au 31 décembre 2013. Ces nombres excluent les puits en mesure de produire, mais qui n'étaient pas productifs au 31 décembre 2013 :

Puits productifs – Sables bitumineux (nombre de puits)	Puits de pétrole productifs		Puits de gaz productifs		Total des puits productifs	
	Bruts	Nets	Bruts	Nets	Bruts	Nets
Foster Creek	236	118	-	-	236	118
Christina Lake	98	49	-	-	98	49
Grand Rapids	2	2	-	-	2	2
Athabasca	-	-	299	299	299	299
Autres	2	2	-	-	2	2
<b>Total</b>	<b>338</b>	<b>171</b>	<b>299</b>	<b>299</b>	<b>637</b>	<b>470</b>

#### Foster Creek

Nous avons une participation directe de 50 pour cent dans Foster Creek, un terrain de sables bitumineux situé sur le polygone de tir aérien de Cold Lake dans le nord-est de l'Alberta où la technologie de DGMV est utilisée et dont la production se fait à partir de la formation McMurray. Nous possédons des droits d'accès de surface obtenus du gouvernement du Canada et du gouvernement de l'Alberta et des droits liés au bitume obtenus du gouvernement de l'Alberta visant l'exploration, le développement et le transport à partir de régions situées dans le polygone de tir aérien de Cold Lake. En outre, nous détenons des droits exclusifs sur des concessions visant plusieurs centaines de milliers d'acres sous-jacentes à des droits liés au bitume dans d'autres régions du polygone de tir aérien de Cold Lake pour notre propre compte et pour le compte de notre cessionnaire.

L'aménagement des phases d'agrandissement F, G et H à Foster Creek progresse comme prévu. Chaque phase devrait atteindre sa capacité prévue au départ, soit 30 000 b/j. Une fois ces phases terminées, le travail d'optimisation en vue de réduire le ratio vapeur/pétrole, d'augmenter la production et d'améliorer l'efficacité de l'usine sera entrepris. La capacité de production brute totale attribuable à ces phases, y compris le travail d'optimisation, devait être de 125 000 b/j. La production provenant de la phase F devrait débuter au troisième trimestre de 2014 et atteindre son plein rendement, et la capacité prévue, en douze à dix-huit mois. La production provenant des phases G et

H est prévue pour 2015 et 2016, respectivement. Nous avons présenté une demande et une EIE conjointes aux organismes de réglementation en février 2013 visant un autre agrandissement, la phase J, et prévoyons recevoir l'approbation des organismes de réglementation au premier trimestre de 2015. Grâce à l'ajout de ces quatre phases, Cenovus prévoit que Foster Creek aura la capacité de produire 295 000 b/j bruts et la possibilité de produire jusqu'à 310 000 b/j bruts par une optimisation.

Nous avons réalisé avec succès des essais pilotes relativement à notre technologie Wedge Well<sup>MC</sup> à Foster Creek suivant laquelle un puits supplémentaire est foré entre deux puits productifs jumelés pour produire du bitume qui est chauffé par la chaleur d'une chambre de vapeur située à proximité, mais qui n'est pas récupérable par les puits de production adjacents, et avons mis cette nouvelle technologie en application. Cette technologie ne nécessite que très peu de vapeur supplémentaire et aide donc à réduire le ratio vapeur/pétrole dans son ensemble. En 2013, nous avons foré 30 puits au moyen de notre technologie Wedge Well<sup>MC</sup> (aucun puits en 2012) à Foster Creek et, au 31 décembre 2013, 65 puits de ce type étaient en production.

Nous exploitons une centrale de cogénération alimentée au gaz naturel d'une capacité de 80 mégawatts dans le cadre de nos activités d'exploitation par DGMV à Foster Creek. La vapeur et l'électricité produites par la centrale sont actuellement utilisées dans les activités d'exploitation par DGMV et l'électricité produite excédentaire est vendue au réseau du Power Pool de l'Alberta.

### Christina Lake

Nous avons une participation directe de 50 pour cent à Christina Lake, un terrain de sables bitumineux situé dans le nord-est de l'Alberta où la technologie de DGMV est utilisée et dont la production se fait à partir de la formation McMurray. La pleine capacité de production a été atteinte à la phase D au cours du premier trimestre de 2013, et la phase E a donné une première production de pétrole au troisième trimestre de 2013. Avec l'ajout de la phase E, la capacité de production brute à Christina Lake de 138 000 b/j devrait être atteinte au premier trimestre de 2014. La phase F, y compris la cogénération, et la phase G devraient avoir chacune une capacité de production supplémentaire brute d'environ 50 000 b/j. Le travail d'agrandissement se poursuit comme prévu et nous prévoyons que la production provenant des phases F et G sera obtenue en 2016 et en 2017, respectivement. Au cours du troisième trimestre de 2013, nous avons reçu l'approbation des organismes de réglementation à l'égard du programme d'optimisation des phases C, D et E, qui devraient représenter un ajout de 22 000 b/j de capacité brute en 2015. Nous avons présenté une demande et une EIE conjointes aux organismes de réglementation au cours du premier trimestre de 2013 à l'égard de l'agrandissement de la phase H, une phase de 50 000 b/j pour laquelle nous nous attendons à recevoir l'approbation des organismes de réglementation au quatrième trimestre de 2014. Avec l'ajout des phases F, G et H, nous croyons que Christina Lake a une capacité de production brute potentielle de 288 000 b/j, qui pourrait aller jusqu'à 310 000 b/j par une optimisation. En 2013, nous avons foré onze puits (trois puits en 2012) à Christina Lake au moyen de notre technologie Wedge Well<sup>MC</sup> et, au 31 décembre 2013, dix puits bruts de ce type étaient en production.

Au cours des dernières années, plusieurs innovations ont été apportées à la technologie de DGMV utilisée à Christina Lake. La technologie du PAS, qui fait actuellement l'objet d'essais pilotes à Christina Lake, est l'une de ces innovations majeures. Ces essais pilotes font appel à une quantité de solvant mélangé à la vapeur pour améliorer la récupération du bitume en augmentant les taux de production et la récupération de pétrole dans son ensemble ainsi qu'en réduisant le ratio vapeur/pétrole. Les résultats des essais pilotes se sont révélés conformes aux prévisions, et nous envisageons de commercialiser la technologie du PAS avec la phase A de notre projet à Narrows Lake.

Nous avons eu recours à la technologie de dilatation par la vapeur à l'occasion du démarrage de la phase C de Christina Lake et pour des puits particuliers au cours des phases D et E. Au fur et à mesure que la vapeur est injectée dans l'injecteur et les puits productifs, la force de la vapeur change la structure des grains de sable et crée des vides qui sont comblés par l'eau. Ce procédé augmente à la fois la porosité et la mobilité de l'eau, ce qui permet l'écoulement des fluides entre les puits. La dilatation par la vapeur nécessite de petites modifications des installations de surface uniquement et des coûts supplémentaires minimes, comporte un délai de moins de un mois et se traduit par un démarrage plus uniforme tout le long des puits jumelés, ce qui permet aux puits d'atteindre des taux de production maximaux plus rapidement. Parmi les avantages que confère la dilatation par la vapeur, on compte un délai de démarrage plus court, une réduction de la durée de la circulation de la vapeur et une diminution du ratio vapeur/pétrole cumulatif.

### Narrows Lake

Nous détenons une participation directe de 50 pour cent à Narrows Lake, un terrain de sables bitumeux situé dans la région de Christina Lake dans le nord-est de l'Alberta. Le projet fait état d'une capacité de production brute prévue de 130 000 b/j de bitume. Au cours du deuxième trimestre de 2012, nous avons reçu des organismes de réglementation l'approbation visant le projet de Narrows Lake, ce qui comprend l'utilisation à la fois du procédé de DGMV classique et du procédé de DGMV avec le PAS. Au cours du quatrième trimestre de 2012, la phase A, qui a une capacité de production brute prévue de 45 000 b/j, a reçu l'approbation de nos partenaires. Au cours de 2013, la préparation du site destinée à accueillir la phase A de l'usine à Narrows Lake a été parachevée et la construction de l'usine a débuté. La construction du site, les travaux d'ingénierie et d'approvisionnement et la construction de la phase A de l'usine progressent comme prévu. Le projet devrait entreprendre sa production en 2017.

### Actifs des nouvelles zones de ressources

Nos actifs situés dans de nouvelles zones de ressources comprennent nos nouveaux terrains de sables bitumineux, comme il est décrit ci-après.

#### *Grand Rapids*

Notre terrain de Grand Rapids en propriété exclusive est situé dans la grande région de Pelican, dans le nord-est de l'Alberta, où d'importants gisements de bitume ont été découverts dans la formation du Crétacé de Grand Rapids. Au cours du quatrième trimestre de 2011, nous avons déposé une demande et une EIE conjointes en vue de l'exploitation commerciale d'une capacité de production de 180 000 b/j et prévoyons recevoir l'approbation des organismes de réglementation au premier trimestre de 2014. Au cours de 2013, nous avons continué à exploiter le projet pilote à Grand Rapids et avons entrepris la production à partir de la deuxième paire de puits au premier trimestre de 2013. L'objectif du projet pilote est de tester la performance du réservoir.

#### *Telephone Lake*

Notre terrain en propriété exclusive à Telephone Lake est situé dans la région de Borealis dans le nord-est de l'Alberta. Une demande et une EIE conjointes révisées ont été présentées au quatrième trimestre de 2011 auprès du Alberta Energy Regulator (« AER »), auparavant l'Energy Resources Conservation Board de l'Alberta, et du ministère de l'Environnement et des ressources renouvelables de l'Alberta pour le développement du terrain, y compris la construction d'une installation dotée d'une capacité de production prévue de 90 000 b/j de bitume. Nous prévoyons recevoir l'approbation des organismes de réglementation au deuxième trimestre de 2014. En 2013, nous avons réussi à déplacer l'eau avec de l'air comprimé et avons ainsi retiré environ 70 pour cent de la couche inférieure de l'eau souterraine. L'eau déplacée n'était pas potable et ne convenait donc pas à la consommation humaine ni à une autre forme de consommation. Les dépenses en immobilisations ont diminué en 2013 grâce à la réalisation du forage et à la construction de l'installation du projet pilote de déplacement de l'eau au troisième trimestre de 2012.

#### *Autres actifs*

Les terrains Steepbank et East McMurray sont également situés dans la région de Borealis, au sud-ouest de Telephone Lake. Un programme actif de forage stratigraphique est mené à l'égard de ces terrains. En 2013, 50 puits stratigraphiques bruts ont été forés.

Nous avons mené à terme un programme pilote qui fait appel à un hélicoptère et à un appareil de forage léger expérimental pour forer les puits d'essai stratigraphiques. L'appareil de forage SkyStrat<sup>MC</sup> est un nouvel appareil que nous avons mis au point afin d'améliorer les programmes de forage stratigraphique dans les zones de sables bitumineux. Puisque l'appareil est transporté par hélicoptère, cela nous permet d'avoir accès à des emplacements de forage exploratoire éloignés tout au long de l'année. Le transport par hélicoptère élimine la nécessité d'avoir des routes temporaires, ce qui réduit considérablement l'empreinte en surface et de plus de 50 pour cent les quantités d'eau utilisées pour les activités de forage. Au cours des deuxième et troisième trimestres de 2013, cet appareil a servi à forer 24 puits stratigraphiques. Nous prévoyons terminer la construction et l'essai d'un deuxième appareil de forage SkyStrat<sup>MC</sup> d'ici la fin du deuxième trimestre de 2014.

### Gaz de l'Athabasca

Nous produisons du gaz naturel dans la région du polygone de tir aérien de Cold Lake et dans plusieurs avoirs fonciers avoisinants situés dans le nord-est de l'Alberta et détenons des droits d'accès de surface et des droits liés au gaz naturel visant l'exploration, le développement et le transport à partir des zones faisant partie du polygone de tir aérien de Cold Lake que les gouvernements du Canada et de l'Alberta nous ont attribués. La majeure partie de notre production de gaz naturel dans la région est traitée par des installations de compression dont nous sommes le propriétaire exclusif et que nous exploitons.

La production de gaz naturel continue d'être touchée par les décisions de l'AER prises entre 2003 et 2009 ordonnant l'interruption de la production de gaz naturel provenant des formations McMurray, Wabiskaw et Clearwater qui peuvent mettre en péril la récupération des ressources de bitume dans la région. Les décisions ont entraîné une diminution de notre production annualisée de gaz naturel d'environ 16 millions de pieds cubes par jour en 2013 (19 millions de pieds cubes par jour en 2012). Le MÉA offre une aide financière sous forme d'un crédit de redevances, qui correspond à environ 50 pour cent de la perte des flux de trésorerie résultant de la fermeture des puits sur une période de dix ans. Ce crédit de redevances dépend également des prix du gaz naturel. Le crédit de redevances pour certains de ces puits a atteint la fin de la période de dix ans au troisième trimestre de 2013.

### **Secteur hydrocarbures classiques**

Le secteur des hydrocarbures classiques comprend le développement et la production de pétrole brut classique, de LGN et de gaz naturel en Alberta et en Saskatchewan, y compris les actifs de pétrole lourd à Pelican Lake, la récupération assistée de pétrole par dioxyde de carbone à Weyburn et les nouveaux débouchés liés à l'exploitation des formations de pétrole imperméables.

Au 31 décembre 2013, nous avons un portefeuille foncier établi d'environ 5,4 millions d'acres brutes (5,2 millions d'acres nettes), dont environ 3,3 millions d'acres brutes (3,2 millions d'acres nettes), sont développées. Les droits miniers sur environ 61 pour cent de nos avoirs fonciers nets sont détenus en fief par Cenovus, ce qui signifie que la production est assujettie à un impôt minier qui est généralement inférieur à la redevance de la Couronne imposée sur la production tirée de terrains où le gouvernement est propriétaire des droits miniers. Nous pouvons louer une partie de nos avoirs fonciers en fief dans des régions où le terrain ne correspond pas à nos objectifs commerciaux à long terme. Nous louons des terrains de la Couronne dans certaines régions de l'Alberta, principalement dans les formations géologiques du Crétacé inférieur, surtout dans les régions de Suffield et de Wainwright. En Saskatchewan, la majorité de notre production actuelle provient de terrains de la Couronne que nous louons de la province de la Saskatchewan.

En 2013, nos dépenses en immobilisations dans le secteur des hydrocarbures classiques se sont établies à 1 191 millions de dollars et mettaient surtout l'accent sur les terrains de pétrole brut. Cet investissement comprenait le travail de forage et la construction d'installations à Weyburn, les dépenses à Pelican Lake consacrées à l'agrandissement du projet d'injection de polymères, ainsi que les travaux de forage, de parachèvement et de construction de l'installation dans nos formations de pétrole imperméables en Alberta.

Les projets pour 2014 comprennent des dépenses en immobilisations axées sur le pétrole en vue de développer davantage nos actifs existants en Alberta et en Saskatchewan. Les dépenses seront engagées à l'égard de forages supplémentaires, y compris du forage intercalaire à Pelican Lake, des optimisations, des recompléments de puits et des investissements dans notre infrastructure des installations existante.

Le tableau suivant résume nos avoirs fonciers au 31 décembre 2013 :

Avoirs fonciers - Classique (en milliers d'acres)	Développés		Non développés		Total		Participation directe moyenne
	Brutes	Nettes	Brutes	Nettes	Brutes	Nettes	
	Alberta						
Brooks North	571	569	8	8	579	577	100 %
Suffield	917	906	142	141	1 059	1 047	99 %
Langevin	737	697	245	228	982	925	94 %
Pelican Lake	112	112	360	354	472	466	99 %
Drumheller	406	392	76	74	482	466	97 %
Wainwright	356	334	204	199	560	533	95 %
Autres	55	29	167	133	222	162	73 %
Saskatchewan							
Weyburn	116	101	341	320	457	421	92 %
Bakken	17	16	253	251	270	267	99 %
Autres	9	6	19	20	28	26	93 %
Manitoba	4	4	263	263	267	267	100 %
<b>Total</b>	<b>3 300</b>	<b>3 166</b>	<b>2 078</b>	<b>1 991</b>	<b>5 378</b>	<b>5 157</b>	<b>96 %</b>

Le tableau suivant résume notre quote-part de la production quotidienne moyenne pour les périodes indiquées :

Production – Classique (moyenne annuelle)	Pétrole brut et LGN (b/j)		Gaz naturel (Mpi <sup>3</sup> /j)		Production totale (bep/j)	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
	Alberta					
Brooks North	3 183	2 866	205	225	37 350	40 366
Suffield	11 391	11 691	149	167	36 224	39 524
Langevin	8 754	7 719	101	109	25 587	25 886
Pelican Lake	24 254	22 552	-	-	24 254	22 552
Drumheller	4 537	3 653	47	54	12 370	12 653
Wainwright	4 668	4 417	3	3	5 168	4 917
Autres	9	11	2	5	342	844
Saskatchewan						
Weyburn	16 361	16 278	-	-	16 361	16 278
Shaunavon <sup>1)</sup>	2 095	4 411	-	-	2 095	4 411
Bakken	1 508	2 065	1	1	1 676	2 232
Autres	15	4	-	-	15	4
<b>Total</b>	<b>76 775</b>	<b>75 667</b>	<b>508</b>	<b>564</b>	<b>161 442</b>	<b>169 667</b>

Note :

1) Au troisième trimestre de 2013, notre actif de pétrole imperméable de Lower Shaunavon dans le sud de la Saskatchewan a été vendu.

Le tableau suivant résume nos participations dans des puits productifs au 31 décembre 2013. Ces chiffres excluent les puits en mesure de produire, mais qui n'étaient pas productifs au 31 décembre 2013 :

Puits productifs – Classique	Puits de pétrole productifs		Puits de gaz productifs		Total des puits productifs	
	Bruts	Nets	Bruts	Nets	Bruts	Nets
Alberta						
Brooks North	168	167	7 499	7 400	7 667	7 567
Suffield	795	795	10 645	10 627	11 440	11 422
Langevin	271	268	4 803	4 790	5 074	5 058
Pelican Lake	567	567	5	5	572	572
Drumheller	237	231	1 584	1 527	1 821	1 758
Wainwright	463	432	12	3	475	435
Autres	7	1	20	19	27	20
Saskatchewan						
Weyburn	670	423	-	-	670	423
Bakken	34	23	-	-	34	23
Autres	5	5	-	-	5	5
<b>Total</b>	<b>3 217</b>	<b>2 912</b>	<b>24 568</b>	<b>24 371</b>	<b>27 785</b>	<b>27 283</b>

#### Terrains de pétrole brut

Nous détenons des participations dans de multiples zones dans les régions de Suffield, de Brooks North, de Langevin, de Drumheller et de Wainwright, en l'Alberta, dont la production est un mélange de pétroles bruts moyen et lourd. Le développement dans ces régions porte principalement sur le forage horizontal ciblant les formations de pétrole imperméables, le forage intercalaire afin d'améliorer la récupération dans les zones de production, l'optimisation de puits existants afin de maximiser la production, et d'autres méthodes spécialisées de récupération du pétrole qui améliorent nos facteurs de récupération globale dans chaque champ.

Nous avons une participation directe de 62 pour cent dans la partie unifiée du champ de Weyburn, situé dans le sud-est de la Saskatchewan. Toutefois, en tenant compte d'une obligation au titre d'une participation avec redevances nette envers un tiers, notre participation financière est de 50 pour cent. L'unité de Weyburn produit du pétrole brut acide léger et moyen à partir de la formation du Mississippien Midale et s'étend sur 78 sections de terrain. Cenovus est l'exploitant, et nous augmentons la récupération finale de pétrole brut au moyen d'un projet d'injection de CO<sub>2</sub> miscible. Au 31 décembre 2013, environ 92 pour cent de l'aménagement de la configuration d'injection de CO<sub>2</sub> approuvée avait été mené à bien à l'unité de Weyburn. Depuis la création du projet, environ 22 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> ont été injectées dans le cadre du programme. Le CO<sub>2</sub> est acheminé par pipeline directement à l'installation de Weyburn en provenance d'un projet de gazéification du charbon situé au Dakota du Nord aux États-Unis. Un nouveau contrat a été signé en 2012 en vue de l'achat de CO<sub>2</sub> auprès de Saskatchewan Power Corporation, assurant une source supplémentaire de CO<sub>2</sub> à compter de 2014.

Par l'injection de polymères dans des puits horizontaux configurés, nous produisons du pétrole brut lourd à partir de la formation Wabiskaw du Crétacé à notre terrain de Pelican Lake, situé dans la grande région de Pelican au nord-est de l'Alberta. Nous détenons une participation non exploitée de 38 pour cent dans un pipeline de pétrole brut de 20 pouces de diamètre s'échelonnant sur 110 kilomètres, qui relie la région de Pelican Lake à d'importants pipelines qui transportent du pétrole brut provenant du nord de l'Alberta vers les marchés du pétrole brut.

En 2013, nos capitaux ont été investis principalement dans des travaux de forage et de construction d'installations à Weyburn, de forage intercalaire pour faire avancer l'injection de polymères à Pelican Lake et des travaux de forage, de complétion et de construction d'installations dans nos zones de pétrole imperméable en Alberta.

Le tableau suivant résume les puits de pétrole nets forés et les volumes de production de pétrole moyenne quotidienne pour les périodes indiquées :

Puits forés nets et production	Production moyenne (b/j)					
	Puits forés nets		Léger/moyen		Lourd	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Alberta						
Brooks North	21	52	3 034	2 707	-	-
Suffield	24	38	-	-	11 375	11 667
Langevin	36	44	8 625	7 551	-	-
Drumheller	23	33	3 970	3 051	-	-
Wainwright	39	57	40	58	4 616	4 348
Pelican Lake	49	76	-	-	24 254	22 552
Autres	6	2	8	11	-	-
Saskatchewan						
Weyburn	14	6	16 229	16 277	-	-
Shaunavon <sup>1)</sup>	-	36	2 095	4 411	-	-
Bakken	-	4	1 451	2 001	-	-
Autres	-	4	15	4	-	-
<b>Total</b>	<b>212</b>	<b>352</b>	<b>35 467</b>	<b>36 071</b>	<b>40 245</b>	<b>38 567</b>

Note :

1) Au troisième trimestre de 2013, notre actif de pétrole imperméable de Lower Shaunavon dans le sud de la Saskatchewan a été vendu.

#### Terrains de gaz naturel

Nous détenons des participations de gaz naturel dans de multiples zones dans les régions de Suffield, de Brooks North, de Langevin et de Drumheller en Alberta. Le développement dans ces régions met l'accent sur les recompléments et sur l'optimisation des puits existants.

Le tableau suivant résume les puits de gaz forés nets et les volumes de la production de gaz moyenne quotidienne pour les périodes indiquées :

Puits forés nets et production	Net Puits forés nets		Production moyenne (Mpi <sup>3</sup> /j)	
	2013	2012	2013	2012
Brooks North	-	-	205	225
Suffield	-	-	149	167
Langevin	-	-	101	109
Drumheller	-	-	47	54
Wainwright	-	-	3	3
Autres	-	-	3	6
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>508</b>	<b>564</b>

Suffield constitue l'une des régions prioritaires de notre production de pétrole brut et de gaz naturel en Alberta. La région de Suffield se compose principalement du bloc Suffield, où les activités sont exécutées aux termes d'une convention intervenue entre Cenovus, le gouvernement du Canada et la province d'Alberta régissant l'accès en surface à la base des Forces canadiennes (« BFC ») de Suffield. En 1999, les parties ont convenu d'autoriser l'accès à la zone d'entraînement militaire de Suffield à d'autres exploitants. Les sociétés que nous avons remplacées, Alberta Energy Company Ltd. et Encana, ont exercé des activités à la BFC de Suffield pendant plus de 30 ans.

Les actifs de gaz naturel constituent une importante partie de nos assises financières, générant des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles bien supérieurs à leurs besoins de dépenses en immobilisations permanents. L'entreprise de gaz naturel sert également de couverture économique contre la fluctuation des prix puisque le gaz naturel alimente en partie les activités de la société liées aux sables bitumeux et au raffinage.

Nous envisageons de gérer prudemment les diminutions des volumes de gaz naturel en ciblant un niveau de production à long terme qui correspondra à l'utilisation interne prévue future de Cenovus à ses installations de sables bitumeux et de raffinage.

## Raffinage et commercialisation

### Raffinage

Par l'intermédiaire de WRB, nous avons une participation de 50 pour cent dans les raffineries de Wood River et de Borger, situées à Roxana, en Illinois, et à Borger, au Texas, respectivement. Phillips 66 est l'exploitant et l'associé directeur de WRB. WRB a un comité de direction, composé de trois représentants de Cenovus et de trois représentants de Phillips 66, chaque société détenant des droits de vote égaux. En 2014, globalement, nos raffineries ont une capacité de traitement établie combinée d'environ 460 000 b/j de pétrole brut (457 000 b/j en 2013), y compris une capacité de traitement de pétrole brut lourd pouvant atteindre jusqu'à 255 000 b/j.

### Raffinerie de Wood River

La raffinerie de Wood River traite du pétrole brut léger à faible teneur en soufre et du pétrole brut lourd à haute teneur en soufre qu'elle reçoit de pipelines de pétrole brut nord-américains pour produire de l'essence, du carburant diesel, du carburéacteur, des charges d'alimentation pétrochimiques ainsi que du coke et de l'asphalte. L'essence et le carburant diesel sont transportés par pipelines aux marchés du haut du Midwest des États-Unis. D'autres produits sont transportés par pipeline, camion, barge et wagon vers les marchés du Midwest des États-Unis. Tout au long de 2013, la raffinerie de Wood River a eu une capacité de traitement établie de 311 000 b/j. Depuis le démarrage du projet CORE, qui a été pour l'essentiel achevé en 2011, la raffinerie de Wood River démontre les avantages de ce projet, dont une capacité de traitement de pétrole brut lourd canadien pouvant atteindre 220 000 b/j. En 2013, presque deux tiers du pétrole brut traité à la raffinerie de Wood River était du pétrole brut lourd canadien dont une importante proportion consistait en des bruts à indice acide élevé.

Pour 2014, la capacité de traitement établie de la raffinerie de Wood River est de 314 000 b/j de pétrole brut. Cette quantité est déterminée en fonction des lignes directrices servant au calcul du taux maximal démontré, qui est de 95 pour cent du taux moyen le plus élevé réalisé au cours d'une période continue de 30 jours.

### Raffinerie de Borger

La raffinerie de Borger traite principalement du pétrole brut moyen, du pétrole brut lourd à haute teneur en soufre et des LGN qu'elle reçoit de réseaux de pipelines nord-américains pour produire de l'essence, du carburant diesel, du carburéacteur ainsi que des LGN et des solvants. Les produits raffinés sont transportés par pipeline vers les marchés du Texas, du Nouveau-Mexique, du Colorado et du centre du continent aux États-Unis.

Pendant toute l'année 2013, et ce sera de même pour 2014, la raffinerie de Borger a eu une capacité de traitement établie d'environ 146 000 b/j de pétrole brut, dont environ 35 000 b/j de pétrole brut lourd et environ 45 000 b/j de LGN.

Le tableau suivant résume les résultats d'exploitation clés de nos raffineries pour les périodes indiquées :

<b>Activités de raffinage<sup>1)</sup></b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Capacité de pétrole brut (kb/j)	457	452
Livraison de pétrole brut (kb/j)	442	412
Pétrole lourd	222	198
Léger/moyen	220	214
Utilisation du pétrole brut (%)	97	91
Produits raffinés (kb/j)		
Essence	232	216
Distillats	144	138
Autres	87	79
<b>Total</b>	<b>463</b>	<b>433</b>

Note :

1) Représente la totalité des activités de raffinage de Wood River et de Borger.

### Commercialisation

Notre groupe de commercialisation s'attache à améliorer le prix net obtenu de notre production. Dans le cadre de ces activités, le groupe effectue aussi des achats et des ventes de produits provenant de tiers qui procurent une souplesse sur le plan de l'exploitation en ce qui a trait aux engagements de transport, à la qualité des produits, aux points de livraison et à la diversification de la clientèle.

Nous cherchons également à atténuer le risque propre au marché associé aux flux de trésorerie futurs en concluant divers contrats de gestion des risques à l'égard des produits fabriqués. Des renseignements sur les opérations concernant nos diverses positions de gestion des risques à l'égard du pétrole brut, du gaz naturel et de l'électricité figurent dans les notes de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

#### *Commercialisation du pétrole brut*

Ce groupe gère le transport et la commercialisation du pétrole brut pour nos activités en amont. L'objectif de Cenovus consiste à vendre la production afin d'obtenir le meilleur prix en tenant compte des contraintes d'un portefeuille de vente diversifié ainsi qu'à obtenir les condensats et à en gérer l'approvisionnement, les stocks et l'entreposage afin de combler nos besoins en diluants. Notre carnet d'engagements de transport comprend des canalisations d'amenée en provenance de nos régions productives à destination des centres commerciaux d'Edmonton et de Hardisty et d'autres importants pipelines afin d'atteindre les marchés en aval de ces centres. Nos autres engagements de transport concernent principalement l'approvisionnement fiable en diluants, le transport par wagons ainsi que le stockage, l'acheminement aux terminaux de volumes de produits de pétroles bruts mélangés et de condensats.

En 2013, dans le contexte de la priorité qu'accorde la société à l'obtention d'un accès futur au marché, nous avons conclu divers engagements de transport fermes totalisant plus de 11 milliards de dollars, dont la plupart feront l'objet de l'approbation des organismes de réglementation. L'objectif à long terme de la société est de prendre des engagements dans des solutions de transport qui visent jusqu'à 50 pour cent de la production commercialisable, y compris la croissance de la capacité de transport par wagons visant jusqu'à 10 pour cent de la production commercialisable.

#### *Commercialisation du gaz naturel*

Nous gérons également la commercialisation de notre gaz naturel, qui est principalement vendu auprès d'entreprises industrielles, d'autres producteurs et des sociétés de commercialisation de l'énergie. Les prix que nous recevons sont fondés principalement sur les indices de prix en vigueur pour le gaz naturel. Les prix sont tributaires du prix des carburants des concurrents et de l'offre et de la demande régionales de gaz naturel en Amérique du Nord.

### **DONNÉES RELATIVES AUX RÉSERVES ET AUTRES DONNÉES SUR LE PÉTROLE ET LE GAZ**

À titre d'émetteur canadien, nous sommes assujettis aux obligations d'information des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, y compris l'information relative à nos réserves, conformément au *Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières* (le « Règlement 51-101 » et la Norme canadienne 51-101 ailleurs qu'au Québec).

Nos réserves sont principalement situées en Alberta et en Saskatchewan, au Canada. Nous avons retenu les services de deux évaluateurs de réserves qualifiés indépendants (« ERQI »), McDaniel and Associates Consultants Ltd. (« McDaniel ») et GLJ Petroleum Consultants Ltd. (« GLJ »), pour qu'ils évaluent tous les ans la totalité de nos réserves de bitume, de pétrole lourd, de pétrole léger et moyen, de LGN, de gaz naturel et de méthane de houille et préparent des rapports sur celles-ci. McDaniel a évalué environ 96 pour cent de nos réserves prouvées totales, situées partout en Alberta et en Saskatchewan, et GLJ a évalué environ 4 pour cent de nos réserves prouvées totales, situées à Weyburn. Nous avons également retenu les services de McDaniel pour qu'elle évalue la totalité de nos ressources éventuelles et possibles de bitume.

Le comité des réserves de notre conseil d'administration (le « conseil »), composé d'administrateurs du conseil indépendants, passe en revue les compétences et la nomination des ERQI, les procédures concernant la communication d'information relative aux activités pétrolières et gazières et les procédures suivies pour fournir l'information voulue aux ERQI. Le comité des réserves rencontre la

direction et chaque ERQI de façon indépendante dans le but de déterminer si on leur a imposé des restrictions limitant leur capacité de fournir un rapport sur les données relatives aux réserves sans restriction. De plus, le comité des réserves examine les données relatives aux réserves et aux ressources et le rapport des ERQI sur celles-ci, fournit une recommandation concernant l'approbation de l'information relative aux réserves et aux ressources au conseil.

La majeure partie de nos réserves de bitume seront récupérées et produites au moyen de la technologie de DGMV, qui consiste à injecter de la vapeur dans des puits horizontaux forés dans la formation de bitume et à récupérer le bitume réchauffé et l'eau à partir de puits productifs situés sous les puits d'injection. Cette technique laisse une empreinte en surface comparable à celle de la production de pétrole classique. Nous n'avons aucune réserve de bitume qui nécessite des techniques d'extraction pour récupérer le bitume.

La classification des réserves comme des réserves prouvées ou probables ne constitue qu'un effort de définition du niveau de certitude associé aux estimations. Il existe de nombreuses incertitudes inhérentes à l'estimation des quantités de réserves de bitume, de pétrole et de gaz naturel. Il ne faut pas tenir pour acquis que les estimations des produits nets futurs présentés dans les tableaux qui suivent représentent la juste valeur au marché des réserves. Rien ne garantit que les prix prévus et les hypothèses relatives aux coûts deviendront réalité, et les écarts pourraient être importants. Les lecteurs devraient lire les définitions et les renseignements figurant aux rubriques « Notes supplémentaires sur les tableaux des données relatives aux réserves », « Définitions » et « Hypothèses de prix » à la lumière des renseignements communiqués. Les estimations des réserves fournies aux présentes sont des estimations uniquement, et rien ne garantit que les réserves estimatives seront récupérées. Les réserves réelles pourraient être supérieures ou inférieures aux estimations communiquées. Veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs de risque – Risques opérationnels – Incertitude des estimations des réserves et des produits nets futurs » de la présente notice annuelle pour obtenir de plus amples renseignements.

Les données relatives aux réserves et les autres renseignements relatifs aux activités pétrolières et gazières figurant dans la présente notice annuelle sont en date du 11 février 2014, avec prise d'effet le 31 décembre 2013. McDaniel a préparé les renseignements en date du 13 janvier 2014, et GLJ, en date du 10 janvier 2014.

### **Communication des données relatives aux réserves**

Les données relatives aux réserves présentées résument nos réserves de bitume, de pétrole lourd, de pétrole léger et moyen et de LGN et nos réserves de gaz naturel et de méthane de houille, ainsi que les valeurs actualisées nettes des produits nets futurs tirés de ces réserves. Les données relatives aux réserves sont calculées en fonction des prix et des coûts prévisionnels avant les provisions au titre des intérêts, des frais généraux et d'administration, des coûts associés à la réglementation environnementale, de l'incidence de toutes opérations de couverture ou des responsabilités associées à certains abandons ainsi que de tous les coûts liés aux puits, aux pipelines et aux installations et à la remise en état. Les produits nets futurs ont été présentés avant et après impôt.

Nous possédons des droits en fief importants qui génèrent une production pour notre compte de tiers louant ces terrains (la « production attribuable aux droits de redevances »). Au 31 décembre 2013, environ 2,4 millions d'acres dans tout le sud-est de l'Alberta et le sud de la Saskatchewan et du Manitoba étaient louées à des tiers. Conformément au Règlement 51-101, seuls les volumes après redevances présentés aux présentes comprennent les réserves associées à cette production attribuable aux droits de redevances (les « réserves attribuables aux droits de redevances »).

**Sommaire de la participation de la société dans les réserves de pétrole et de gaz  
au 31 décembre 2013  
(prix et coûts prévisionnels)**

<b>Avant redevances<sup>1)</sup></b>				
<b>Catégorie de réserves</b>	<b>Bitume (Mb)</b>	<b>Pétrole lourd (Mb)</b>	<b>Pétrole léger et moyen et LGN (Mb)</b>	<b>Gaz naturel et méthane de houille (Gpi<sup>3</sup>)</b>
<b>Réserves prouvées</b>				
Développées exploitées	192	129	89	834
Développées inexploitées	25	3	11	27
Non développées	1 629	47	15	4
<b>Réserves prouvées totales</b>	<b>1 846</b>	<b>179</b>	<b>115</b>	<b>865</b>
Réserves probables	683	140	50	300
<b>Somme des réserves prouvées totales et des réserves probables</b>	<b>2 529</b>	<b>319</b>	<b>165</b>	<b>1 165</b>
<b>Après redevances<sup>2)</sup></b>				
<b>Catégorie de réserves</b>	<b>Bitume (Mb)</b>	<b>Pétrole lourd (Mb)</b>	<b>Pétrole léger et moyen et LGN (Mb)</b>	<b>Gaz naturel et méthane de houille (Gpi<sup>3</sup>)</b>
<b>Réserves prouvées</b>				
Développées exploitées	149	108	78	846
Développées inexploitées	18	3	8	27
Non développées	1 241	40	12	4
<b>Réserves prouvées totales</b>	<b>1 408</b>	<b>151</b>	<b>98</b>	<b>877</b>
Réserves probables	522	107	42	283
<b>Somme des réserves prouvées totales et des réserves probables</b>	<b>1 930</b>	<b>258</b>	<b>140</b>	<b>1 160</b>
<b>Droits de redevances</b>				
<b>Catégorie de réserves</b>	<b>Bitume (Mb)</b>	<b>Pétrole lourd (Mb)</b>	<b>Pétrole léger et moyen et LGN (Mb)</b>	<b>Gaz naturel et méthane de houille (Gpi<sup>3</sup>)</b>
<b>Réserves prouvées</b>				
Développées exploitées	-	1	6	42
Développées inexploitées	-	-	-	-
Non développées	-	-	-	-
<b>Réserves prouvées totales</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>42</b>
Réserves probables	-	-	2	11
<b>Somme des réserves prouvées totales et des réserves probables</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>53</b>

Notes :

- 1) Ne comprend pas les réserves attribuables aux droits de redevances.
- 2) Comprend les réserves attribuables aux droits de redevances.

**Sommaire de la valeur actualisée nette des produits nets futurs au 31 décembre 2013  
(prix et coûts prévisionnels)**

<b>Avant impôt sur le résultat</b>						<b>Valeur unitaire au taux d'actualisation de 10 %<sup>1)</sup> \$/bep</b>
<b>Catégorie de réserves</b>	<b>Au taux d'actualisation par année (en millions de dollars)</b>					
	<b>0 %</b>	<b>5 %</b>	<b>10 %</b>	<b>15 %</b>	<b>20 %</b>	
<b>Réserves prouvées</b>						
Développées exploitées	15 530	12 761	10 868	9 514	8 498	22,81
Développées inexploitées	1 467	1 042	802	644	536	23,84
Non développées	48 111	22 625	11 899	6 710	3 915	9,20
<b>Réserves prouvées totales</b>	<b>65 108</b>	<b>36 428</b>	<b>23 569</b>	<b>16 868</b>	<b>12 949</b>	<b>13,07</b>
Réserves probables	28 265	13 055	6 916	4 079	2 599	9,63
<b>Somme des réserves prouvées totales et des réserves probables</b>	<b>93 373</b>	<b>49 483</b>	<b>30 485</b>	<b>20 947</b>	<b>15 548</b>	<b>12,09</b>

Note :

1) Les valeurs unitaires ont été calculées en utilisant la part des réserves après redevances de la société.

<b>Après impôt sur le résultat<sup>1)</sup></b>					
<b>Catégorie de réserves</b>	<b>Au taux d'actualisation par année (en millions de dollars)</b>				
	<b>0 %</b>	<b>5 %</b>	<b>10 %</b>	<b>15 %</b>	<b>20 %</b>
<b>Réserves prouvées</b>					
Développées exploitées	12 564	10 370	8 854	7 765	6 946
Développées inexploitées	1 103	782	603	487	407
Non développées	36 916	17 043	8 842	4 920	2 827
<b>Réserves prouvées totales</b>	<b>50 583</b>	<b>28 195</b>	<b>18 299</b>	<b>13 172</b>	<b>10 180</b>
Réserves probables	21 448	9 785	5 105	2 966	1 864
<b>Somme des réserves prouvées totales et des réserves probables</b>	<b>72 031</b>	<b>37 980</b>	<b>23 404</b>	<b>16 138</b>	<b>12 044</b>

Note :

1) Les valeurs ont été calculées en tenant compte des comptes existants et de la situation fiscale de Cenovus et de ses filiales dans l'évaluation consolidée des terrains pétroliers et gaziers de Cenovus et tiennent compte de la réglementation fiscale fédérale actuelle. Les valeurs ne représentent pas une estimation de la valeur au niveau de l'entreprise de l'entité, qui peut être très différente. Pour obtenir de l'information au niveau de l'entreprise de l'entité, veuillez vous reporter à nos états financiers consolidés et au rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

**Produits nets futurs totaux (non actualisés) au 31 décembre 2013  
(prix et coûts prévisionnels) (en millions de dollars)**

<b>Catégorie de réserves</b>	<b>Produits</b>	<b>Redevances</b>	<b>Frais d'exploitation</b>	<b>Frais de développement</b>	<b>Coûts d'abandon<sup>1)</sup></b>	<b>Produits nets futurs avant impôt sur le résultat</b>	<b>Charge d'impôts futurs</b>	<b>Produits nets futurs après impôt sur le résultat</b>
<b>Réserves prouvées</b>	169 590	37 328	48 065	17 795	1 294	65 108	14 525	50 583
<b>Réserves prouvées et probables</b>	<b>243 782</b>	<b>54 094</b>	<b>68 067</b>	<b>26 731</b>	<b>1 517</b>	<b>93 373</b>	<b>21 342</b>	<b>72 031</b>

Note :

1) Les coûts d'abandon comprennent uniquement les coûts d'abandon de fonds de puits pour les puits dont il est tenu compte dans l'évaluation des réserves par les ERQI. Les coûts d'abandon d'autres puits, ainsi que les coûts de remise en état en surface, de récupération des actifs et de remise en état des sites des installations, ne sont pas inclus.

**Produits nets futurs par groupes de production au 31 décembre 2013  
(prix et coûts prévisionnels)**

Catégorie de réserves	Groupe de production	Produits nets futurs avant impôt sur le résultat (au taux d'actualisation de 10 % par année) (en millions de dollars)	Valeur unitaire (part des réserves après redevances de la société) (\$/bep)
<b>Réserves prouvées</b>	Bitume	16 758	11,90
	Pétrole lourd	2 589	17,17
	Pétrole brut léger et moyen et LGN	2 723	27,72
	Gaz naturel	1 499	10,25
	<b>Total</b>	<b>23 569</b>	<b>13,07</b>
<b>Réserves prouvées et probables</b>	Bitume	20 760	10,76
	Pétrole lourd	4 192	16,27
	Pétrole brut léger et moyen et LGN	3 558	25,33
	Gaz naturel	1 975	10,21
	<b>Total</b>	<b>30 485</b>	<b>12,09</b>

**Notes supplémentaires aux tableaux des données relatives aux réserves**

- Les estimations des produits nets futurs dont il est fait état ne représentent pas la juste valeur marchande.
- Les produits nets futurs tirés des réserves ne comprennent pas les flux de trésorerie liés à nos activités de gestion des risques.
- Aux fins de la communication de l'information, nous avons regroupé les LGN avec le pétrole léger et le pétrole moyen, et le méthane de houille avec le gaz naturel, puisque les réserves de LGN et de méthane de houille ne sont pas importantes par rapport aux autres types de produits déclarés.
- Les chiffres présentés peuvent être arrondis et le total des colonnes peut ne pas correspondre à la somme des chiffres en raison de l'arrondissement.

**Définitions**

1. **Après redevances** désigne les volumes après déduction des redevances et incluent les droits de redevances.
2. **Avant redevances** désigne les volumes avant déduction des redevances et excluent les droits de redevances.
3. **Participation de la société** désigne, en ce qui concerne la production, les réserves, les ressources et les terrains, les participations (exploitées ou inexploitées) que nous détenons.
4. **Brut** désigne : a) en ce qui concerne les puits, le nombre total de puits dans lesquels nous détenons une participation; et b) en ce qui concerne les terrains, la superficie totale des terrains dans lesquels nous détenons une participation.
5. **Net** désigne : a) en ce qui concerne les puits, le nombre de puits obtenu en regroupant nos participations directes dans chacun de nos puits bruts; et b) en ce qui concerne notre participation dans un terrain, la superficie totale à l'égard de laquelle nous avons des droits, multipliée par notre participation directe.
6. **Réserves** désigne les quantités restantes estimatives de pétrole et de gaz naturel et de substances connexes que l'on prévoit pouvoir récupérer de gisements connus, à une date donnée, en fonction d'une analyse des données de forage et des données géographiques, géophysiques et techniques, de l'utilisation de technologies établies et d'une conjoncture économique précise, qui sont généralement acceptées comme étant raisonnables et qui sont communiquées.

Les réserves sont classées selon le niveau de certitude associé aux estimations.

- Les **réserves prouvées** sont les réserves qu'on estime avec une certitude élevée pouvoir récupérer. Il est probable que les quantités restantes effectivement récupérées seront supérieures aux réserves prouvées estimatives.
- Les **réserves probables** sont les réserves supplémentaires pour lesquelles la certitude de récupération est inférieure à celle des réserves prouvées. Il est tout aussi probable que les quantités restantes effectivement récupérées seront supérieures ou inférieures à la somme des réserves prouvées et des réserves probables estimatives.

Chaque catégorie de réserves peut être divisée en deux catégories : les réserves développées et les réserves non développées.

- Les **réserves développées** sont les réserves qu'on prévoit récupérer au moyen des puits existants et des installations actuelles ou, à défaut des installations déjà montées, dont la mise en production nécessiterait des dépenses peu élevées (p. ex., comparativement au coût du forage d'un puits). Les réserves développées peuvent être subdivisées comme suit :
    - Les **réserves développées exploitées** sont les réserves qu'on prévoit récupérer d'intervalles d'achèvement ouverts au moment de l'estimation; ou bien ces réserves sont exploitées au moment envisagé, ou bien, si elles sont inutilisées, elles doivent avoir été mises en production antérieurement et la date de reprise de la production doit être connue avec une certitude raisonnable.
    - Les **réserves développées inexploitées** sont les réserves qui n'ont pas été mises en production ou qui ont été en production antérieurement, mais qui sont inutilisées et dont la date de reprise de la production est inconnue.
  - Les **réserves non développées** sont les réserves qu'on prévoit récupérer à partir de gisements connus dont la mise en production nécessiterait des dépenses considérables (p. ex., par rapport au coût du forage d'un puits); elles doivent respecter tous les critères de la catégorie de réserves (prouvées, probables) à laquelle elles sont attribuées.
7. **Réserves attribuables aux droits de redevances** désigne les réserves relatives à notre droit de redevances sur des terrains à l'égard desquels nous détenons des titres de propriété en fief et qui ont été loués à des tiers, plus les réserves relatives à d'autres droits de redevances, comme les redevances dérogatoires auxquelles nous avons droit.
8. **Production attribuable aux droits de redevances** désigne la production relative à nos droits de redevances sur les terrains à l'égard desquels nous détenons des titres de propriété en fief et qui ont été loués à des tiers, plus la production relative à d'autres droits de redevances, comme les redevances dérogatoires auxquelles nous avons droit.

### ***Hypothèses de prix***

Les hypothèses de prix et de coûts prévisionnels supposent le maintien en vigueur des lois actuelles et prennent l'inflation en considération en ce qui a trait aux frais d'exploitation et aux dépenses en immobilisations futurs. Les prix prévisionnels sont fournis dans le tableau qui suit et reflètent les prix prévisionnels de McDaniel au 1<sup>er</sup> janvier 2014, tels qu'ils sont mentionnés dans le Sommaire de prix prévisionnels de McDaniel & Associates Consultants Ltd. en date du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Pour connaître les prix antérieurs réalisés au cours de 2013, veuillez vous reporter à la rubrique « Historique de la production » dans la présente notice annuelle.

Année	Pétrole					Gaz naturel		
	WTI à Cushing (Oklahoma) (\$ US/b)	Prix au pair à Edmonton 40 API (\$ CA/b)	Pétrole brut moyen à Cromer 29,3 API (\$ CA/b)	Pétrole lourd à Hardisty 12 API (\$ CA/b)	Western Canadian Select (\$ CA/b)	Prix AECO (\$ CA/MBTU)	Taux d'inflation (%/année)	Taux de change (\$ US/\$ CA)
2014	95,00	95,00	89,30	67,50	76,50	4,00	2,0	0,950
2015	95,00	96,50	90,70	70,40	79,60	4,25	2,0	0,950
2016	95,00	97,50	91,70	71,20	80,40	4,55	2,0	0,950
2017	95,00	98,00	92,10	71,50	80,90	4,75	2,0	0,950
2018	95,30	98,30	92,40	71,80	81,10	5,00	2,0	0,950
2019	96,60	99,60	93,60	72,70	82,20	5,25	2,0	0,950
2020	98,50	101,60	95,50	74,20	83,80	5,35	2,0	0,950
2021	100,50	103,60	97,40	75,60	85,50	5,45	2,0	0,950
2022	102,50	105,70	99,40	77,20	87,20	5,55	2,0	0,950
2023	104,60	107,90	101,40	78,80	89,00	5,65	2,0	0,950
2024	106,70	110,00	103,40	80,30	90,80	5,75	2,0	0,950
Par la suite	+2 %/année	+2 %/année	+2 %/année	+2 %/année	+2 %/année	+2 %/année	2,0	0,950

### Coûts de développement futurs

Le tableau qui suit présente les coûts de développement non actualisés déduits de l'estimation des produits nets futurs calculés en fonction des prix et des coûts prévisionnels pour les années indiquées :

Catégorie de réserves (en millions de dollars)	2014	2015	2016	2017	2018	Reste	Total
Réserves prouvées	1 502	1 115	1 172	754	1 107	12 145	17 795
Réserves prouvées et probables	1 602	1 468	1 582	1 328	1 524	19 227	26 731

Nous croyons que les flux de trésorerie générés à l'interne, les facilités de crédit existantes et notre accès aux marchés financiers seront suffisants pour financer nos coûts de développement futurs. Toutefois, rien ne garantit que nous pourrions obtenir les fonds nécessaires ou que nous attribuerons le financement au développement de toutes nos réserves. Le fait de ne pas développer ces réserves aurait une incidence défavorable sur nos produits nets futurs.

Les intérêts ou les autres coûts liés au financement externe ne sont pas inclus dans les estimations des réserves et des produits nets futurs et réduiraient les produits nets futurs, selon les sources de financement utilisées. Nous ne croyons pas que les intérêts ou les autres coûts liés au financement feraient en sorte que le développement d'un terrain donné ne serait pas rentable.

### Rapprochement des réserves

Les tableaux qui suivent fournissent un rapprochement de la participation de la société avant les réserves attribuables aux droits de redevances pour le bitume, le pétrole lourd, le pétrole léger et moyen et les LGN, et le gaz naturel pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, présenté en fonction des coûts et des prix prévisionnels. Toutes les réserves sont situées au Canada.

**Participation de la société avant redevances**  
**Rapprochement des réserves par types de produit principal et par catégories de réserves**  
**(Prix et coûts prévisionnels)**

<b>Prouvées</b>				
	Bitume (Mb)	Pétrole lourd (Mb)	Pétrole léger et moyen et LGN (Mb)	Gaz naturel et méthane de houille (Gpi <sup>3</sup> )
<b>31 décembre 2012</b>	1 717	184	115	955
Extensions et récupération améliorée	134	21	11	24
Découvertes	-	-	-	-
Révisions techniques	32	(12)	6	76
Facteurs économiques	-	-	-	-
Acquisitions	-	-	-	-
Aliénations	-	-	(5)	-
Production <sup>1)</sup>	(37)	(14)	(12)	(190)
<b>31 décembre 2013</b>	<b>1 846</b>	<b>179</b>	<b>115</b>	<b>865</b>

<b>Probables</b>				
	Bitume (Mb)	Pétrole lourd (Mb)	Pétrole léger et moyen et LGN (Mb)	Gaz naturel et méthane de houille (Gpi <sup>3</sup> )
<b>31 décembre 2012</b>	676	105	56	338
Extensions et récupération améliorée	28	55	-	5
Découvertes	78	-	-	-
Révisions techniques	(99)	(20)	(4)	(43)
Facteurs économiques	-	-	-	-
Acquisitions	-	-	-	-
Aliénations	-	-	(2)	-
Production <sup>1)</sup>	-	-	-	-
<b>31 décembre 2013</b>	<b>683</b>	<b>140</b>	<b>50</b>	<b>300</b>

<b>Prouvées et probables</b>				
	Bitume (Mb)	Pétrole lourd (Mb)	Pétrole léger et moyen et LGN (Mb)	Gaz naturel et méthane de houille (Gpi <sup>3</sup> )
<b>31 décembre 2012</b>	2 393	289	171	1 293
Extensions et récupération améliorée	162	76	11	29
Découvertes	78	-	-	-
Révisions techniques	(67)	(32)	2	33
Facteurs économiques	-	-	-	-
Acquisitions	-	-	-	-
Aliénations	-	-	(7)	-
Production <sup>1)</sup>	(37)	(14)	(12)	(190)
<b>31 décembre 2013</b>	<b>2 529</b>	<b>319</b>	<b>165</b>	<b>1 165</b>

Note :

- 1) La production utilisée pour le rapprochement des réserves diffère de la production déclarée publiquement. Conformément au Règlement 51-101, la production attribuable à la participation de la société avant redevances utilisée aux fins du rapprochement des réserves qui précède comprend notre quote-part des volumes de gaz fournis à FCCL aux fins de la production de vapeur, mais ne comprend pas la production attribuable aux droits de redevances.

Les réserves prouvées et les réserves prouvées et probables de bitume ont augmenté d'environ huit et six pour cent, respectivement. Les augmentations enregistrées à Christina Lake sont principalement le fait de l'approbation obtenue pour augmenter la densité des puits dans la zone de développement et des accroissements futurs prévus de la densité des puits. Les augmentations à Foster Creek découlent principalement de l'approbation obtenue pour accroître la zone de développement.

Les réserves de pétrole lourd ont diminué d'environ trois pour cent, surtout en raison d'une production supérieure dans les zones d'injection de polymères et de forage intercalaire à Pelican Lake. Les réserves probables de pétrole lourd ont augmenté d'environ 33 pour cent, aussi en raison surtout de l'aménagement accru sur socle faisant appel à une augmentation de la densité des puits à Pelican Lake. Dans l'ensemble, les réserves de pétrole lourd prouvées et probables ont augmenté d'environ 10 pour cent.

Les réserves prouvées de pétrole léger et moyen et de LGN sont restées inchangées, la production étant contrebalancée par l'agrandissement des zones d'injection d'eau et de CO<sub>2</sub> et leur mise en œuvre réussie à Weyburn. Les réserves probables de pétrole léger et moyen et de LGN ont diminué d'environ 11 pour cent en raison de la conversion des réserves probables en réserves prouvées. Dans l'ensemble, les réserves prouvées et probables de pétrole léger et moyen et de LGN ont diminué d'environ quatre pour cent, surtout en raison d'ajouts contrebalancés par la production et par la disposition du terrain Lower Shaunavon.

Les réserves prouvées de gaz naturel ont diminué d'environ neuf pour cent, puisque les extensions et les révisions techniques n'ont pas contrebalancé la production. Les réserves probables de gaz naturel et les réserves prouvées et probables de gaz naturel ont subi une baisse d'environ 11 pour cent et 10 pour cent, respectivement.

### Réserves non développées

Les réserves non développées sont les réserves que l'on prévoit récupérer de gisements connus qui nécessiteraient des dépenses considérables pour les rendre aptes à la production.

Les réserves prouvées et probables non développées ont été estimées par les ERQI en conformité avec les procédures et les normes du *Canadian Oil and Gas Evaluation Handbook* (le « manuel COGE »). En règle générale, il est prévu que les réserves non développées seront développées au cours des 50 prochaines années.

<b>Prouvées non développées – Participation de la société avant redevances</b>								
	<b>Bitume (Mb)</b>		<b>Pétrole lourd (Mb)</b>		<b>Pétrole léger et moyen et LGN (Mb)</b>		<b>Gaz naturel et méthane de houille (Gpi<sup>3</sup>)</b>	
	Attribuées au départ	Total à la fin de l'exercice	Attribuées au départ	Total à la fin de l'exercice	Attribuées au départ	Total à la fin de l'exercice	Attribuées au départ	Total à la fin de l'exercice
Antérieur	1 108	1 008	60	45	50	27	300	36
2011	325	1 287	13	55	3	25	-	24
2012	284	1 532	20	61	3	22	-	6
2013	158	1 629	1	47	3	15	-	4

<b>Probables non développées – Participation de la société avant redevances</b>								
	<b>Bitume (Mb)</b>		<b>Pétrole lourd (Mb)</b>		<b>Pétrole léger et moyen et LGN (Mb)</b>		<b>Gaz naturel et méthane de houille (Gpi<sup>3</sup>)</b>	
	Attribuées au départ	Total à la fin de l'exercice	Attribuées au départ	Total à la fin de l'exercice	Attribuées au départ	Total à la fin de l'exercice	Attribuées au départ	Total à la fin de l'exercice
Antérieur	804	506	43	37	28	21	54	30
2011	113	467	14	47	1	22	-	35
2012	182	646	9	42	5	24	-	16
2013	145	649	56	86	1	17	-	16

## Développement des réserves prouvées non développées

### *Bitume*

À la fin de 2013, nous avons des réserves prouvées non développées de bitume de 1 629 millions de barils avant redevances, soit environ 88 pour cent du total de nos réserves prouvées totales de bitume. De nos 683 millions de barils de réserves probables de bitume, 649 millions de barils, ou environ 95 pour cent, ne sont pas développés. Aux fins de la présente évaluation, il est prévu que ces réserves seront récupérées au moyen de la technologie de DGMV.

Un projet habituel de développement par DGMV comporte la mise en place initiale d'une installation de production de vapeur, à un coût très supérieur à celui du forage d'une paire de puits de production/d'injection, et le forage graduel d'un nombre suffisant de paires de puits de DGMV pour utiliser à sa pleine capacité la vapeur disponible.

Les réserves de bitume peuvent être déclarées prouvées lorsqu'il y a eu suffisamment de forage stratigraphique pour démontrer, avec un très haut niveau de certitude, la présence de bitume en volumes récupérables d'un point de vue commercial. La norme utilisée par nos ERQI pour déterminer la suffisance du forage dans la formation de McMurray est le forage minimal de 8 puits par section, avec des données sismiques tridimensionnelles, ou de 16 puits par section, s'il n'y a pas de données sismiques. Dans d'autres formations, comme à Grand Rapids ou dans les formations de carbonate Grosmont, il peut y avoir une certaine variation par rapport à la norme. De plus, toutes les approbations légales et réglementaires doivent avoir été obtenues, les approbations de financement de l'exploitant et des partenaires doivent être en place et un calendrier de développement raisonnable doit être mis au point. Les réserves prouvées développées de bitume se différencient des réserves prouvées non développées de bitume par la présence de paires de puits de production/d'injection forés à la date de prise d'effet de l'estimation des réserves. Parce qu'une usine de vapeur dure longtemps par rapport à des paires de puits, au cours des premières étapes d'un projet de DGMV, seule une petite partie des réserves prouvées sera développée puisque le nombre de paires de puits forés sera limité par la quantité de vapeur disponible.

La comptabilisation de réserves probables nécessite le forage d'un nombre suffisant de puits stratigraphiques pour établir la convenance du réservoir pour le DGMV. Les réserves seront déclarées probables si le nombre de puits forés devient inférieur aux exigences relatives aux puits stratigraphiques pour les réserves prouvées et les réserves probables, ou si les réserves ne sont pas situées dans une région approuvée dans les plans de développement. La norme utilisée par nos ERQI pour les réserves probables est d'au moins quatre puits stratigraphiques par section. Si les réserves ne sont pas dans une zone de développement approuvée, l'approbation visant l'ajout de ces réserves dans la zone de développement approuvée doit être obtenue avant que le forage des paires de puits à DGMV en vue du développement ne puisse commencer.

Le développement des réserves prouvées non développées aura lieu de manière méthodique au fur et à mesure que des paires de puits supplémentaires sont forées pour utiliser la vapeur disponible lorsque des paires de puits existantes atteignent la fin de leur phase d'injection de vapeur. La production prévue des réserves prouvées de bitume de Cenovus s'étend sur environ 45 ans en fonction des installations existantes. La durée de la production à partir de la partie prouvée actuellement développée est estimée à environ 10 ans.

### *Pétrole*

Nous avons un important projet de récupération assistée de pétrole (« RAP ») moyen par injection de CO<sub>2</sub> à Weyburn et un important projet de RAP lourd par injection d'eau/de polymères à Pelican Lake. Ces projets se situent dans de grands réservoirs bien développés où les réserves non développées ne sont pas nécessairement définies par l'absence de forage, mais par une récupération améliorée prévue associée au développement des projets de récupération assistée du pétrole. L'expansion des projets de récupération assistée du pétrole dans les deux régions nécessite d'importantes dépenses en immobilisations pour l'aménagement des infrastructures, ce qui s'étendra sur de nombreuses années.

À Weyburn, l'investissement dans les réserves prouvées non développées devrait se poursuivre bien au-delà de 40 ans, par le forage de puits supplémentaires au cours des cinq prochaines années ainsi que par la poursuite des injections de CO<sub>2</sub> pendant de nombreuses années par la suite. À Pelican Lake, l'investissement dans les réserves prouvées non développées devrait se poursuivre pendant 25 ans, au moyen de l'aménagement d'infrastructures, de forages intercalaires et d'injections de polymères.

## **Incertitudes ou facteurs importants ayant une incidence sur les données relatives aux réserves**

L'évaluation des réserves est un processus permanent qui peut être considérablement touché par divers facteurs internes et externes. Des révisions sont souvent nécessaires en raison de l'évolution des prix, des conditions économiques ou de la réglementation ou encore en raison du rendement passé. Bien que ces facteurs puissent être pris en considération et éventuellement prévus, certains jugements et certaines hypothèses sont toujours nécessaires. Au fur et à mesure que de nouveaux renseignements sont mis à notre disposition, les éléments concernés sont examinés et révisés en conséquence. Pour consulter un exposé des facteurs de risque et des incertitudes touchant les données sur les réserves, veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs de risque – Risques associés à l'exploitation – Incertitude des estimations des réserves et des produits nets futurs ».

## **Ressources éventuelles et prometteuses**

Nous retenons les services de McDaniel pour l'évaluation de la totalité de nos ressources éventuelles et prometteuses de bitume et la préparation de rapports à cet égard. Les évaluations de McDaniel sont faites à partir de données pétrophysiques, géologiques, techniques, financières et comptables fondamentales. Des procédés et des procédures existent pour s'assurer que McDaniel reçoit tous les renseignements pertinents. Les ressources éventuelles et prometteuses sont estimées au moyen de calculs en fonction du volume des quantités sur place, combinés au rendement de réservoirs comparables. Les actifs qui produisent actuellement à partir de la formation McMurray-Wabiskaw de Foster Creek et de Christina Lake servent de comparateurs pour une estimation des ressources éventuelles et prometteuses dans ces régions. D'autres régions servant de comparateurs sont utilisées pour l'estimation des ressources éventuelles et prometteuses dans la formation du Crétacé de Grand Rapids dans le terrain de Grand Rapids, dans la grande région de Pelican, dans la formation McMurray dans le terrain de Telephone Lake situé dans la région de Borealis et dans la formation Clearwater de la région de Foster Creek. McDaniel teste également les ressources éventuelles afin de déterminer leur viabilité économique en ayant recours aux mêmes prix et coûts prévisionnels que ceux utilisés pour nos réserves (veuillez vous reporter à la rubrique « Hypothèses de prix » de la présente notice annuelle).

Cette évaluation présume que la grande majorité de nos ressources en bitume seront récupérées et produites au moyen de technologies de DGMV et que seule une petite partie de celles-ci sera vraisemblablement mise en valeur au moyen d'une stimulation effectuée par injection cyclique de vapeur (« SICV ») des technologies établies. Le DGMV suppose l'injection de vapeur dans des puits horizontaux forés dans la formation de bitume et la récupération du bitume chauffé et de l'eau de puits de production situés sous les puits d'injection. La SICV suppose l'injection de vapeur dans un puits et la production d'eau et de bitume chauffé par la suite du même puits de forage. Ces cycles en alternance d'injection et de production sont répétés un certain nombre de fois pour un puits de forage donné. Ces deux techniques ont une empreinte de surface comparable à celle de la production de pétrole classique. Nous n'avons aucune ressource de bitume dont la récupération nécessite l'utilisation de techniques d'extraction.

La totalité de nos ressources éventuelles et prometteuses actuelles sont associées à des formations de clastite ou de grès. Nous avons également repéré des quantités importantes de bitume dans la formation carbonatée de Grosmont, région à l'égard de laquelle nous possédons des droits miniers considérables. Des essais pilotes du procédé de récupération par DGMV en zone carbonatée sont actuellement en cours dans la formation de carbonates de Grosmont à plusieurs milles des terrains de Cenovus, mais la viabilité commerciale n'a pas encore été établie. Cenovus a entrepris les travaux sur ses propres projets pilotes à l'égard de la production de bitume provenant de la formation carbonatée de Grosmont.

En plus des définitions des réserves fournies dans les rubriques précédentes, la terminologie suivante du manuel COGE, ainsi que les directives émanant des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières ont été utilisées pour préparer les renseignements qui suivent.

Les **ressources éventuelles** désignent les quantités de bitume qu'on estime, à une date donnée, pouvoir récupérer de gisements connus au moyen de techniques établies ou en cours d'élaboration, mais qui ne sont pas considérées actuellement comme récupérables d'un point de vue commercial en raison d'une ou de plusieurs éventualités. Ces éventualités peuvent comprendre des facteurs comme des questions d'ordre économique, juridique,

environnemental, politique et réglementaire ou l'absence de marché. Il convient également de classer dans les ressources éventuelles les quantités récupérables découvertes estimatives associées à un projet qui en est à ses débuts. Les ressources éventuelles sont de plus classées en fonction du niveau de certitude associé aux estimations et peuvent être classées en sous-catégories en fonction de l'état d'avancement du projet et/ou selon leur situation économique. Les estimations de McDaniel n'ont pas été rajustées en fonction du risque associé aux possibilités de développement.

Les **ressources éventuelles économiques** sont les ressources éventuelles qui, à l'heure actuelle, sont récupérables, d'un point de vue économique, selon les prévisions spécifiques des prix et des coûts des marchandises. Seules les ressources éventuelles de bitume déterminées en fonction d'une technologie établie et jugées économiques, compte tenu des mêmes hypothèses de prix des marchandises que celles utilisées pour l'évaluation des réserves de 2013 sont communiquées dans la présente notice annuelle.

Les **éventualités** qui doivent être surmontées afin de permettre la reclassification de ressources éventuelles en réserves peuvent être qualifiées d'économiques, de non techniques et de techniques. Le manuel COGE caractérise les éventualités non techniques comme étant des questions d'ordre juridique, environnemental, politique et réglementaire ou qui découlent d'une absence de marché. Les éventualités techniques comprennent l'infrastructure disponible et la justification du projet. Les éventualités non résolues applicables à nos ressources économiques éventuelles ne comprennent pas les éventualités économiques.

Nos ressources éventuelles de bitume sont situées dans quatre régions générales : Foster Creek, Christina Lake, Borealis et la grande région de Pelican. À Foster Creek et à Christina Lake, nous avons des ressources éventuelles économiques situées à l'extérieur des zones visées par des projets de développement dont l'approbation a été reçue. L'agrandissement des zones visées par des projets de développement nécessite l'approbation des organismes de réglementation afin de permettre la reclassification de ces ressources éventuelles économiques en réserves. Le calendrier de ces demandes est fonction du rythme des forages de développement, lui-même lié à un plan de développement ordonné qui maximise l'utilisation des installations de production de vapeur et optimise en fin de compte la production, l'utilisation des capitaux et la valeur.

Dans la région de Borealis, nous avons présenté une demande de projet de développement du terrain de Telephone Lake, qui, si elle est approuvée, devrait permettre la reclassification de certaines ressources éventuelles économiques en réserves. D'autres zones de la région de Borealis nécessitent des résultats supplémentaires provenant de l'activité de forage de délimitation et de l'acquisition de données sismiques supplémentaires en vue de présenter des demandes de projet de développement aux organismes de réglementation. Le forage de puits d'essai stratigraphiques et l'acquisition de données sismiques se poursuivent dans ces zones en vue du commencement du projet. Actuellement, une capacité d'expédition par pipeline suffisante est également considérée comme une éventualité.

Dans la grande région de Pelican, nous avons présenté une demande au cours du quatrième trimestre de 2011 visant l'approbation du projet de développement initial du terrain de Grand Rapids. Nous prévoyons recevoir l'approbation des organismes de réglementation au premier trimestre de 2014. Les travaux relatifs au projet pilote sont en cours en vue d'examiner des stratégies de développement optimales.

Les **ressources prometteuses** désignent les quantités de bitume qu'on estime, à une date donnée, pouvoir récupérer éventuellement de gisements non découverts au moyen de projets de développement futurs. Les ressources prometteuses présentent à la fois des possibilités de découverte et des possibilités de développement. Elles sont classées en fonction du degré de certitude qui se rattache aux estimations des quantités récupérables, en présumant qu'elles seront découvertes et développées, et peuvent être classées dans des sous-catégories selon la maturité du projet. L'estimation des ressources prometteuses n'a pas été rajustée en fonction du risque associé aux possibilités de découverte ou aux possibilités de développement.

La **meilleure estimation** est considérée comme la meilleure estimation de la quantité de ressources pouvant être réellement récupérée. La probabilité que les quantités restantes récupérées soient supérieures ou inférieures à la meilleure estimation est la même. Les ressources qui sont visées par la meilleure estimation ont une probabilité de 50 pour cent que les quantités récupérées réellement seront égales ou supérieures à l'estimation.

L'**estimation basse** est considérée comme une estimation prudente de la quantité de ressources pouvant être réellement récupérée. Il est probable que les quantités restantes récupérées soient supérieures à l'estimation basse. Les ressources qui se situent dans la fourchette de l'estimation basse présentent le plus haut niveau de certitude, soit une probabilité de 90 pour cent, que les quantités réellement récupérées seront égales ou supérieures à l'estimation.

L'**estimation haute** est considérée comme une estimation optimiste de la quantité de ressources pouvant être réellement récupérée. Il est peu probable que les quantités restantes de ressources réellement récupérées seront égales ou supérieures à l'estimation haute. Les ressources qui se situent dans la fourchette de l'estimation haute présentent le plus bas niveau de certitude, soit une probabilité de 10 pour cent, que les quantités réellement récupérées seront égales ou supérieures à l'estimation.

Les ressources éventuelles économiques ont été estimées pour les projets distincts puis ensuite regroupées aux fins de leur communication. Les volumes à estimation haute et à estimation basse sont des sommes arithmétiques d'estimations multiples qui, selon les principes statistiques, peuvent être trompeurs quant aux volumes pouvant réellement être récupérés. Parce que les résultats sont additionnés aux fins de leur communication, les résultats de l'estimation basse présentés peuvent avoir une probabilité supérieure à celle dégagée par l'estimation des projets distincts, et les résultats de l'estimation haute peuvent avoir une probabilité inférieure à celle dégagée par l'estimation des projets distincts.

<b>Ressources éventuelles et prometteuses économiques</b>		
Quote-part de la société avant redevances, en milliards de barils	<b>31 décembre 2013</b>	31 décembre 2012
Ressources éventuelles économiques <sup>1)</sup>		
Limite inférieure	<b>7,0</b>	7,1
Meilleure estimation	<b>9,8</b>	9,6
Limite supérieure	<b>13,6</b>	12,8
Ressources prometteuses <sup>2)</sup>		
Limite inférieure	<b>4,5</b>	5,0
Meilleure estimation	<b>7,5</b>	8,5
Limite supérieure	<b>12,6</b>	14,8

Notes :

- 1) Rien ne garantit qu'il sera commercialement viable de produire une partie quelconque des ressources éventuelles.
- 2) Rien ne garantit qu'une partie donnée des ressources prometteuses sera découverte. En cas de découverte, rien ne garantit qu'il serait commercialement viable de produire une partie quelconque des ressources prometteuses. La viabilité économique des ressources prometteuses n'est pas vérifiée.

La meilleure estimation des ressources éventuelles économiques de bitume a augmenté de 0,2 milliard de barils, ou de deux pour cent, par rapport à 2012. Cette augmentation est principalement attribuable au succès des forages de puits d'essai stratigraphiques, qui ont permis la conversion de ressources prometteuses en ressources éventuelles, et à l'acquisition nette de ressources éventuelles au moyen d'un échange de terrains, dont l'effet a été contrebalancé par la réduction des facteurs de récupération à Steepbank et dans des parties de la formation de Grand Rapids et par la perte de ressources éventuelles attribuable à l'annulation de droits miniers par le gouvernement de l'Alberta en vue d'un aménagement urbain futur. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque – Risques environnementaux et réglementaires – Cadre de l'utilisation des terres en Alberta » pour obtenir de plus amples renseignements.

La meilleure estimation des ressources prometteuses de bitume a diminué de 1,0 milliard de barils, ou d'environ 11 pour cent, par rapport à 2012, principalement en raison du forage stratigraphique, de dispositions et d'annulation de droits miniers par le gouvernement de l'Alberta.

Un rapprochement annuel plus détaillé est présenté dans le tableau qui suit :

<b>Réserves prouvées et probables, ressources éventuelles et ressources prometteuses de bitume</b>			
<b>Rapprochements et transferts de catégorie</b>			
Quote-part de la société avant redevances, en milliards de barils	<b>Réserves prouvées et probables</b>	<b>Meilleure estimation des ressources éventuelles<sup>1)</sup></b>	<b>Meilleure estimation des ressources prometteuses<sup>2)</sup></b>
31 décembre 2012	2,393	9,6	8,5
Transferts entre catégories			
Ajouts en provenance d'autres catégories de ressources	0,113	0,4	(0,4)
Diminutions en faveur d'autres catégories de ressources	-	(0,1)	-
Ajouts et révisions, déduction faite des transferts	0,060	(0,3)	(0,3)
Acquisitions et aliénations nettes	-	0,2	(0,3)
Production	(0,037)	-	-
31 décembre 2013	2,529	9,8	7,5

Notes :

- 1) Rien ne garantit qu'il sera commercialement viable de produire une partie quelconque des ressources éventuelles.
- 2) Rien ne garantit qu'une partie donnée des ressources prometteuses sera découverte. En cas de découverte, rien ne garantit qu'il serait commercialement viable de produire une partie quelconque des ressources prometteuses. La viabilité économique des ressources prometteuses n'est pas vérifiée.

Nous modifions systématiquement le classement de nos ressources prometteuses de bitume en les transférant aux ressources éventuelles, puis aux réserves et, en bout de ligne, à la production. Par exemple, le programme de forage stratigraphique dans la région de Steepbank a transféré certaines ressources prometteuses à la catégorie des ressources éventuelles. La diminution générale des ressources prometteuses est le résultat prévu d'un programme fructueux de forage de puits stratigraphiques, qui convertit les ressources non découvertes en ressources découvertes.

L'analyse des données diagraphiques dans les parties injectées de vapeur du réservoir a permis de constater que l'efficacité du procédé de DGMV pour l'extraction de bitume du réservoir est supérieure aux attentes. Nous nous attendons à ce que la récupération globale de nos actifs de bitume continue de s'améliorer avec la progression de la technologie.

## **Autres renseignements pétroliers et gaziers**

### ***Terrains et puits pétroliers et gaziers***

Les tableaux qui suivent résument nos participations dans des puits productifs et non productifs, au 31 décembre 2013 :

<b>Puits productifs<sup>1)2)</sup></b>	<b>Pétrole</b>		<b>Gaz</b>		<b>Total</b>	
	<b>Bruts</b>	<b>Nets</b>	<b>Bruts</b>	<b>Nets</b>	<b>Bruts</b>	<b>Nets</b>
Alberta						
Sables bitumeux	338	171	299	299	637	470
Classique	2 508	2 461	24 568	24 371	27 076	26 832
<b>Total en Alberta</b>	<b>2 846</b>	<b>2 632</b>	<b>24 867</b>	<b>24 670</b>	<b>27 713</b>	<b>27 302</b>
Saskatchewan	709	451	-	-	709	451
<b>Total</b>	<b>3 555</b>	<b>3 083</b>	<b>24 867</b>	<b>24 670</b>	<b>28 422</b>	<b>27 753</b>

Notes :

- 1) Cenovus possède également divers droits de redevances à l'égard de 9 093 puits de gaz naturel et de 3 671 puits de pétrole brut productifs.
- 2) Comprend les puits à multiples complétions : 22 455 puits bruts de gaz naturel (22 287 puits nets) et 1 127 puits bruts de pétrole brut (1 002 puits nets).

**Puits non productifs<sup>1)</sup>**

	Pétrole		Gaz		Total	
	Bruts	Nets	Bruts	Nets	Bruts	Nets
Alberta						
Sables bitumeux	47	27	508	432	555	459
Classique	830	794	768	742	1 598	1 536
Total en Alberta	877	821	1 276	1 174	2 153	1 995
Saskatchewan	127	84	7	7	134	91
Total	1 004	905	1 283	1 181	2 287	2 086

Note :

1) Les puits non productifs comprennent les puits qui sont en mesure de produire, mais qui ne produisent pas à l'heure actuelle. Les puits non productifs ne comprennent pas les autres types de puits, comme les puits d'essai stratigraphiques, les puits de service ou les puits abandonnés.

Cenovus ne compte aucun terrain ayant des réserves attribuées qui sont en mesure de produire, mais qui ne sont pas en production.

**Activités d'exploration et de développement**

Les tableaux suivants résument nos participations brutes et nettes dans les puits forés pour les périodes indiquées :

**Puits d'exploration forés**

	Pétrole		Gaz		Secs et abandonnés		Participation directe totale		Redevances	Total	
	Bruts	Nets	Bruts	Nets	Bruts	Nets	Bruts	Nets	Bruts	Bruts	Nets
<b>2013 :</b>											
Sables bitumineux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Classique	6	6	-	-	-	-	6	6	9	15	6
Total au Canada	6	6	-	-	-	-	6	6	9	15	6
<b>2012 :</b>											
Sables bitumineux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Classique	8	7	-	-	-	-	8	7	20	28	7
Total au Canada	8	7	-	-	-	-	8	7	20	28	7
<b>2011 :</b>											
Sables bitumineux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Classique	24	22	-	-	2	2	26	24	40	66	24
Total au Canada	24	22	-	-	2	2	26	24	40	66	24

**Puits de développement forés**

	Pétrole		Gaz		Secs et abandonnés		Participation directe totale		Redevances	Total	
	Bruts	Nets	Bruts	Nets	Bruts	Nets	Bruts	Nets	Bruts	Bruts	Nets
<b>2013 :</b>											
Sables bitumineux	91	46	-	-	-	-	91	46	3	94	46
Classique	215	206	-	-	2	2	217	208	117	334	208
Total au Canada	306	252	-	-	2	2	308	254	120	428	254
<b>2012 :</b>											
Sables bitumineux	61	31	-	-	-	-	61	31	57	118	31
Classique	349	345	-	-	1	1	350	346	129	479	346
Total au Canada	410	376	-	-	1	1	411	377	186	597	377
<b>2011 :</b>											
Sables bitumineux	40	20	3	3	-	-	43	23	87	130	23
Classique	343	334	66	65	4	4	413	403	156	569	403
Total au Canada	383	354	69	68	4	4	456	426	243	699	426

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, le secteur des sables bitumineux a foré 339 puits d'essai stratigraphiques bruts (210 puits nets) et le secteur hydrocarbures classiques a foré 54 puits d'essai stratigraphiques bruts (54 puits nets).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, le secteur des sables bitumineux a foré 27 puits de service bruts (17 puits nets) et le secteur hydrocarbures classiques a foré 80 puits de service bruts (75 puits nets). Les paires de puits de DGMV sont comptées comme un seul puits productif dans le tableau précédent.

Pour tous les types de puits, sauf les puits d'essai stratigraphiques, le calcul du nombre de puits se fonde sur le nombre d'emplacements en surface. Dans le cas des puits d'essai stratigraphiques, le calcul se fonde sur le nombre d'emplacements de fond de trou.

### **Participations dans des terrains importants**

Le tableau suivant résume nos avoirs fonciers au 31 décembre 2013 :

<b>Avoirs fonciers</b> (en milliers d'acres)	<b>Développés</b>		<b>Non développés<sup>1)</sup></b>		<b>Total<sup>2)</sup></b>	
	<b>Brutes</b>	<b>Nettes</b>	<b>Brutes</b>	<b>Nettes</b>	<b>Brutes</b>	<b>Nettes</b>
<b>Alberta :</b>						
Sables bitumineux						
– Couronne <sup>3)</sup>	483	382	1 824	1 368	2 307	1 750
Classique						
– Fief <sup>4)</sup>	1 933	1 933	440	440	2 373	2 373
– Couronne <sup>3)</sup>	1 150	1 046	747	683	1 897	1 729
– Propriété franche <sup>5)</sup>	71	60	15	14	86	74
<b>Total en Alberta</b>	<b>3 637</b>	<b>3 421</b>	<b>3 026</b>	<b>2 505</b>	<b>6 663</b>	<b>5 926</b>
<b>Saskatchewan :</b>						
Sables bitumineux						
– Couronne <sup>3)</sup>	-	-	64	64	64	64
Classique						
– Fief <sup>4)</sup>	80	80	426	426	506	506
– Couronne <sup>3)</sup>	48	33	180	162	228	195
– Propriété franche <sup>5)</sup>	14	10	7	3	21	13
<b>Total en Saskatchewan</b>	<b>142</b>	<b>123</b>	<b>677</b>	<b>655</b>	<b>819</b>	<b>778</b>
<b>Manitoba :</b>						
Classique – Fief <sup>4)</sup>	4	4	263	263	267	267
<b>Total au Manitoba</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>263</b>	<b>263</b>	<b>267</b>	<b>267</b>
<b>Total</b>	<b>3 783</b>	<b>3 548</b>	<b>3 966</b>	<b>3 423</b>	<b>7 749</b>	<b>6 971</b>

Notes :

- 1) Les terrains non développés comprennent les terrains qui n'ont pas été forés ainsi que les terrains dont les puits n'ont jamais produit d'hydrocarbures ou qui ne permettent pas, à l'heure actuelle, la production d'hydrocarbures.
- 2) Ce tableau exclut environ 2,4 millions d'acres brutes faisant l'objet de concessions ou de sous-concessions, nous conférant des redevances ou d'autres droits.
- 3) Les terres de la Couronne ou les terres fédérales sont des terres appartenant au gouvernement fédéral, à un gouvernement provincial ou aux Premières Nations dans lesquelles nous avons acheté une concession à participation directe.
- 4) Les terres en fief sont les terres dans lesquelles nous avons des droits miniers en fief simple et dans lesquelles : i) nous n'avons pas accordé de concession sur la totalité des zones minérales ou ii) nous avons conservé une participation directe. Le résumé actuel des avoirs fonciers en fief inclut maintenant tous les titres en propriété franche dont nous sommes propriétaires et englobe une ou plusieurs zones non visées par des concessions ou susceptibles d'être développées.
- 5) Les terres en propriété franche sont des terres appartenant à des particuliers (et non à un gouvernement ou à Cenovus) dans lesquelles Cenovus détient une concession à participation directe.

### **Terrains sans réserves attribuées**

Nous possédons environ 4,0 millions d'acres brutes (3,4 millions d'acres nettes) de terrains auxquels aucune réserve n'a été attribuée en particulier. Il est prévu que ces terrains seront développés, à court terme et ultérieurement, dans le cadre de nos activités pétrolières et gazières du secteur des sables bitumineux et du secteur hydrocarbures classiques. Il n'y a actuellement aucun engagement de travaux à l'égard de ces terrains.

Nous possédons des droits relatifs à l'exploration, au développement et à l'exploitation d'environ 88 000 acres nettes qui pourraient expirer le 31 décembre 2014 et qui concernent exclusivement des terrains appartenant à la Couronne et des terrains détenus en propriété franche.

Dans les régions où nous détenons des participations dans différentes formations sous la même région de surface dans le cadre de concessions distinctes, nous avons calculé notre superficie nette et brute pour chaque concession.

Les terrains n'ayant aucune réserve qui a été attribuée comprennent les terrains de la Couronne où des ressources de bitume éventuelles et des ressources prometteuses ont été repérées et les terrains en fief et des terrains de la Couronne où des activités d'exploration jusqu'à ce jour n'ont pas permis de repérer des ressources éventuelles en quantité commerciale. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque – Risques financiers – Volatilité des prix des marchandises et coûts opérationnels de développement » et « Facteurs de risque – Risques opérationnels – Incertitude des estimations des réserves et des produits nets futurs et incertitude des estimations de ressources éventuelles et

prometteuses » dans la présente notice annuelle pour obtenir d'autres renseignements sur les facteurs économiques et les incertitudes pertinents à nos terrains auxquels aucune réserve n'a été attribuée.

### ***Renseignements supplémentaires sur les coûts d'abandon et de remise en état***

Les coûts d'abandon et de remise en état futurs totaux estimatifs sont fondés sur l'estimation que fait la direction des frais nécessaires pour restaurer, remettre en état et abandonner des puits et des installations eu égard à notre participation directe et au calendrier prévu des frais qui seront engagés au cours de périodes ultérieures. Nous avons mis au point un processus pour calculer ces estimations, qui tient compte de la réglementation applicable, des coûts réels et prévus, du type de puits ou d'installation et de sa taille ainsi que de l'emplacement géographique.

Nous avons estimé que les coûts d'abandon et de remise en état futurs non actualisés étaient d'environ 7,5 milliards de dollars (environ 1,3 milliard de dollars, avec un taux d'actualisation de 10 pour cent) au 31 décembre 2013; nous prévoyons payer environ 322 millions de dollars de ces coûts au cours des trois prochains exercices. Nous nous attendons à engager ces coûts à l'égard d'environ 35 185 puits nets.

Des coûts d'abandon et de remise en état futurs non actualisés qui seront engagés au cours de la durée de nos réserves prouvées, environ 1,3 milliard de dollars ont été déduits de l'estimation de nos produits nets futurs, ce qui correspond uniquement à nos obligations relatives à l'abandon de puits prévues dans les réserves.

### ***Horizon fiscal***

Nous prévoyons payer de l'impôt sur le résultat en 2014.

### ***Coûts engagés***

(en millions de dollars)	2013
Acquisitions	
– Non prouvées	32
– Prouvées	-
Acquisitions totales	32
Frais d'exploration	264
Frais de développement	2 763
Frais totaux engagés	3 059

### ***Contrats à terme de gré à gré***

Nous pouvons utiliser des instruments dérivés financiers afin de gérer notre exposition aux fluctuations des prix des marchandises, des taux de change et des taux d'intérêt. Une description de ces instruments est donnée dans les notes afférentes à nos états financiers consolidés audités annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

### ***Estimations de la production***

Le tableau qui suit résume le volume quotidien moyen estimatif en 2014 de la participation de la société avant redevances et de la production attribuable aux droits de redevances dont il est fait état dans les rapports sur les réserves à l'égard de tous les terrains détenus au 31 décembre 2013 calculé en fonction des prix et des coûts prévisionnels, la totalité de la production provenant du Canada. Ces estimations présument que certaines activités auront lieu, comme le développement de réserves non développées, et qu'il n'y a aucun désinvestissement.

**Production estimative en 2014**

Coûts et prix prévisionnels

	<b>Prouvées</b>	<b>Prouvées et probables</b>
Bitume (b/j) <sup>1)</sup>	121 175	124 587
Pétrole brut léger et moyen (b/j)	41 964	43 935
Pétrole lourd (b/j)	30 826	32 798
Gaz naturel (Mpi <sup>3</sup> /j)	431	450
Liquides de gaz naturel (b/j)	735	819
Participation de la société avant la production attribuable aux droits de redevances (bep/j)	266 498	277 130
Production attribuable aux droits de redevances (bep/j)	6 450	6 795
Total de la participation de la société avant redevances plus la production attribuable aux droits de redevances (bep/j)	272 948	283 925

Note :

- 1) Comprend la production de Foster Creek de 56 375 b/j dans la catégorie prouvée et de 56 387 b/j dans la catégorie prouvée et probable et la production de Christina Lake de 64 800 b/j dans la catégorie prouvées et de 68 200 b/j dans la catégorie prouvées et probables.

**Historique de la production****Moyenne des volumes de production quotidienne avant redevances – 2013**

	<b>Exercice</b>	<b>T4</b>	<b>T3</b>	<b>T2</b>	<b>T1</b>
Pétrole brut et liquides de gaz naturel (b/j)					
Sables bitumeux					
Foster Creek (bitume)	53 190	52 419	49 092	55 338	55 996
Christina Lake (bitume)	49 310	61 471	52 732	38 459	44 351
	102 500	113 890	101 824	93 797	100 347
Liquides classiques					
Pétrole lourd – Pelican Lake	24 254	24 528	24 826	23 959	23 687
Pétrole lourd – Autres	14 901	14 487	14 451	15 182	15 500
Pétrole léger et moyen	31 926	30 030	30 509	32 195	35 041
Liquides de gaz naturel <sup>1)</sup>	901	1 033	1 039	735	794
Total du pétrole brut et des liquides de gaz naturel	174 482	183 968	172 649	165 868	175 369
Gaz naturel (Mpi <sup>3</sup> /j)					
Sables bitumeux	21	21	23	22	18
Classique	485	471	479	489	503
Total du gaz naturel	506	492	502	511	521
Total (bep/j)	258 815	265 968	256 316	251 035	262 202

Note :

- 1) Les liquides de gaz naturel comprennent les volumes de condensats.

**Moyenne des volumes de production quotidienne attribuables aux droits de redevances – 2013**

	<b>Exercice</b>	<b>T4</b>	<b>T3</b>	<b>T2</b>	<b>T1</b>
Pétrole brut et liquides de gaz naturel (b/j)					
Liquides classiques					
Pétrole lourd – Autres	1 090	993	1 056	1 102	1 212
Pétrole léger et moyen	3 541	3 616	3 142	3 942	3 467
Liquides de gaz naturel <sup>1)</sup>	162	166	91	215	177
Total du pétrole brut et des liquides de gaz naturel	4 793	4 775	4 289	5 259	4 856
Gaz naturel (Mpi <sup>3</sup> /j)					
Classique	23	22	21	25	24
Total (bep/j)	8 626	8 442	7 789	9 426	8 856

Note :

- 1) Les liquides de gaz naturel comprennent les volumes de condensats.

**Moyenne des volumes de production quotidienne avant redevances – 2012**

	Exercice	T4	T3	T2	T1
Pétrole brut et liquides de gaz naturel (b/j)					
Sables bitumeux					
Foster Creek (bitume)	57 833	59 059	63 245	51 740	57 214
Christina Lake (bitume)	31 903	41 808	32 380	28 577	24 733
	89 736	100 867	95 625	80 317	81 947
Liquides classiques					
Pétrole lourd – Pelican Lake	22 552	23 507	23 539	22 410	20 730
Pétrole lourd – Autres	14 862	15 073	14 398	14 559	15 418
Pétrole léger et moyen	32 115	32 482	32 121	32 213	31 641
Liquides de gaz naturel <sup>1)</sup>	835	805	827	799	912
<b>Total du pétrole brut et des liquides de gaz naturel</b>	<b>160 100</b>	<b>172 734</b>	<b>166 510</b>	<b>150 298</b>	<b>150 648</b>
Gaz naturel (Mpi <sup>3</sup> /j)					
Sables bitumeux	30	27	24	31	39
Classique	538	514	532	538	566
<b>Total du gaz naturel</b>	<b>568</b>	<b>541</b>	<b>556</b>	<b>569</b>	<b>605</b>
<b>Total (bep/j)</b>	<b>254 767</b>	<b>262 901</b>	<b>259 177</b>	<b>245 131</b>	<b>251 481</b>

Note :

1) Les liquides de gaz naturel comprennent les volumes de condensats.

**Moyenne des volumes de production quotidienne attribuables aux droits de redevances – 2012**

	Exercice	T4	T3	T2	T1
Pétrole brut et liquides de gaz naturel (b/j)					
Liquides classiques					
Pétrole lourd – Autres	1 153	1 170	1 094	1 144	1 206
Pétrole léger et moyen	3 956	3 552	3 574	3 936	4 770
Liquides de gaz naturel <sup>1)</sup>	194	190	172	188	226
<b>Total du pétrole brut et des liquides de gaz naturel</b>	<b>5 303</b>	<b>4 912</b>	<b>4 840</b>	<b>5 268</b>	<b>6 202</b>
Gaz naturel (Mpi <sup>3</sup> /j)					
Classique	26	25	21	27	31
<b>Total (bep/j)</b>	<b>9 636</b>	<b>9 079</b>	<b>8 340</b>	<b>9 768</b>	<b>11 369</b>

Note :

1) Les liquides de gaz naturel comprennent les volumes de condensats.

**Moyenne des volumes de production quotidienne avant redevances - 2011**

	Exercice	T4	T3	T2	T1
Pétrole brut et liquides de gaz naturel (b/j)					
Sables bitumeux					
Foster Creek (bitume)	54 868	55 045	56 322	50 373	57 744
Christina Lake (bitume)	11 665	19 531	10 067	7 880	9 084
	66 533	74 576	66 389	58 253	66 828
Liquides classiques					
Pétrole lourd – Pelican Lake	20 424	20 558	20 363	19 427	21 360
Pétrole lourd – Autres	14 397	14 275	14 191	14 038	15 096
Pétrole léger et moyen	26 513	29 011	26 470	23 361	27 190
Liquides de gaz naturel <sup>1)</sup>	935	915	897	934	994
<b>Total du pétrole brut et des liquides de gaz naturel</b>	<b>128 802</b>	<b>139 335</b>	<b>128 310</b>	<b>116 013</b>	<b>131 468</b>
Gaz naturel (Mpi <sup>3</sup> /j)					
Sables bitumeux	34	36	37	34	29
Classique	599	599	599	598	596
<b>Total du gaz naturel</b>	<b>633</b>	<b>635</b>	<b>636</b>	<b>632</b>	<b>625</b>
<b>Total (bep/j)</b>	<b>234 302</b>	<b>245 168</b>	<b>234 310</b>	<b>221 346</b>	<b>235 635</b>

Note :

1) Les liquides de gaz naturel comprennent les volumes de condensats.

### Moyenne des volumes de production quotidienne attribuables aux droits de redevances – 2011

	Exercice	T4	T3	T2	T1
Pétrole brut et liquides de gaz naturel (b/j)					
Liquides classiques					
Pétrole lourd	1 260	1 237	1 114	1 340	1 351
Pétrole léger et moyen	4 011	3 519	3 929	4 256	4 349
Liquides de gaz naturel <sup>1)</sup>	166	182	143	153	187
Total du pétrole brut et des liquides de gaz naturel	5 437	4 938	5 186	5 749	5 887
Gaz naturel (Mpi <sup>3</sup> /j)					
Classique	23	25	20	22	27
Total (bep/j)	9 270	9 105	8 519	9 416	10 387

Note :

1) Les liquides de gaz naturel comprennent les volumes de condensats.

### Résultats par élément

Les tableaux suivants résument nos résultats par élément, ainsi que l'incidence des opérations de couverture financières réalisées avant déduction des redevances, pour chaque trimestre des périodes indiquées :

### Résultats par élément – 2013

	Exercice	T4	T3	T2	T1
Pétrole lourd – Foster Creek (\$/b) <sup>1) 2)</sup>					
Prix	66,30	59,39	87,49	68,17	52,60
Redevances	3,73	3,56	6,31	3,87	1,47
Transport et fluidification	2,36	3,21	4,37	0,04	1,89
Charges opérationnelles	15,77	15,90	17,12	16,19	14,03
Revenu net	44,44	36,72	59,69	48,07	35,21
Pétrole lourd – Christina Lake (\$/b) <sup>1) 2)</sup>					
Prix	51,26	44,36	74,98	52,61	33,41
Redevances	3,25	3,22	5,06	2,71	1,69
Transport et fluidification	3,55	3,29	3,16	4,45	3,67
Charges opérationnelles	12,47	10,57	11,46	16,83	12,93
Revenu net	31,99	27,28	55,30	28,62	15,12
Total Pétrole lourd – Sables bitumeux (\$/b) <sup>1)</sup>					
Prix	59,10	51,34	81,16	61,88	44,01
Redevances	3,50	3,37	5,68	3,40	1,57
Transport et fluidification	2,93	3,25	3,76	1,82	2,69
Charges opérationnelles	14,19	13,04	14,26	16,45	13,53
Revenu net	38,48	31,68	57,46	40,21	26,22
Pétrole lourd – Pelican Lake (\$/b) <sup>1)</sup>					
Prix	70,09	64,52	88,08	72,32	54,30
Redevances	4,00	1,97	6,64	4,08	3,22
Transport et fluidification	2,41	2,79	2,18	2,58	2,07
Charges opérationnelles	20,65	21,22	19,90	22,21	19,23
Revenu net	43,03	38,54	59,36	43,45	29,78
Total Pétrole lourd – Classique (\$/b) <sup>1)</sup>					
Prix	70,31	64,55	87,50	71,73	57,42
Redevances	6,08	5,31	8,83	5,50	4,65
Transport et fluidification	2,60	2,69	2,51	2,58	2,63
Charges opérationnelles	19,32	19,76	18,51	20,30	18,72
Taxes sur la production et impôts miniers	0,13	0,05	0,21	0,12	0,13
Revenu net	42,18	36,74	57,44	43,23	31,29
Total – Pétrole lourd (\$/b) <sup>1)</sup>					
Prix	62,23	54,61	82,97	64,91	47,82
Redevances	4,22	3,85	6,58	4,05	2,45
Transport et fluidification	2,84	3,11	3,40	2,06	2,67
Charges opérationnelles	15,62	14,70	15,47	17,63	15,01
Taxes sur la production et impôts miniers	0,04	0,01	0,06	0,04	0,04
Revenu net	39,51	32,94	57,46	41,13	27,65
Pétrole léger et moyen (\$/b)					
Prix	86,30	82,12	100,64	86,84	76,77
Redevances	8,28	6,58	11,01	8,61	7,05
Transport et fluidification	4,35	5,15	4,58	4,37	3,39
Charges opérationnelles	16,23	17,26	15,06	16,32	16,26
Taxes sur la production et impôts miniers	2,30	1,26	2,80	2,64	2,46
Revenu net	55,14	51,87	67,19	54,90	47,61

### Résultats par élément – 2013

	Exercice	T4	T3	T2	T1
<b>Total – Pétrole brut (\$/b)</b>					
Prix	67,05	59,41	86,41	69,75	54,02
Redevances	5,03	4,33	7,44	5,05	3,43
Transport et fluidification	3,14	3,47	3,63	2,57	2,82
Charges opérationnelles	15,74	15,15	15,39	17,34	15,27
Taxes sur la production et impôts miniers	0,49	0,23	0,59	0,61	0,56
Revenu net	42,65	36,23	59,36	44,18	31,94
<b>Liquides de gaz naturel (\$/b)</b>					
Prix	60,34	59,39	65,71	46,44	68,88
Redevances	1,13	1,14	1,92	1,17	0,12
Revenu net	59,21	58,25	63,79	45,27	68,76
<b>Total – Liquides (\$/b)</b>					
Prix	67,01	59,41	86,28	69,61	54,10
Redevances	5,01	4,31	7,40	5,03	3,42
Transport et fluidification	3,12	3,45	3,61	2,55	2,81
Charges opérationnelles	15,65	15,06	15,29	17,24	15,19
Taxes sur la production et impôts miniers	0,48	0,23	0,59	0,61	0,55
Revenu net	42,75	36,36	59,39	44,18	32,13
<b>Total – Gaz naturel (\$/kpi<sup>3</sup>)</b>					
Prix	3,20	3,21	2,83	3,50	3,25
Redevances	0,04	0,04	0,05	0,04	0,05
Transport et fluidification	0,11	0,11	0,10	0,08	0,15
Charges opérationnelles	1,16	1,23	1,13	1,16	1,14
Taxes sur la production et impôts miniers	0,02	0,02	0,03	(0,01)	0,03
Revenu net	1,87	1,81	1,52	2,23	1,88
<b>Total (\$/bep)</b>					
Prix	51,23	47,23	63,12	52,55	42,52
Redevances	3,44	3,07	5,02	3,35	2,38
Transport et fluidification	2,31	2,60	2,60	1,82	2,17
Charges opérationnelles	12,79	12,73	12,44	13,64	12,39
Taxes sur la production et impôts miniers	0,36	0,19	0,45	0,38	0,42
Revenu net	32,33	28,64	42,61	33,36	25,16

#### Notes :

- 1) Le prix du pétrole lourd et les frais de transport et de fluidification excluent les frais de condensats achetés qui sont mélangés avec le pétrole lourd. En fonction d'un baril de pétrole brut non mélangé, les coûts annuels des condensats pour 2013 s'établissent comme suit : Foster Creek – 42,41 \$/b; Christina Lake – 45,25 \$/b; Pétrole lourd – Sables bitumeux – 43,77 \$/b; Pelican Lake – 15,59 \$/b; Pétrole lourd – Classique – 14,60 \$/b et Total Pétrole lourd – 35,63 \$/b.
- 2) Foster Creek et Christina Lake sont des terrains renfermant du bitume.

### Incidence des frais incitatifs à long terme sur les charges opérationnelles – 2013

	Exercice	T4	T3	T2	T1
Total (\$/bep)	0,12	0,06	0,23	0,07	0,10

### Incidence des opérations de couverture financière réalisées – 2013

	Exercice	T4	T3	T2	T1
Liquides (\$/b)	1,09	2,77	(2,02)	0,72	2,62
Gaz naturel (\$/kpi <sup>3</sup> )	0,32	0,36	0,38	0,18	0,39
Total (\$/bep)	1,37	2,58	(0,58)	0,84	2,52

### Résultats par élément – 2012

	Exercice	T4	T3	T2	T1
<b>Pétrole lourd – Foster Creek (\$/b)<sup>1) 2)</sup></b>					
Prix	64,55	59,93	63,95	63,83	70,71
Redevances	7,36	4,55	11,79	2,85	9,54
Transport et fluidification	2,41	2,91	2,38	1,91	2,38
Charges opérationnelles	11,99	11,26	11,50	12,49	12,85
Revenu net	42,79	41,21	38,28	46,58	45,94

**Résultats par élément – 2012**

	Exercice	T4	T3	T2	T1
<b>Pétrole lourd – Christina Lake (\$/b)<sup>1) 2)</sup></b>					
Prix	47,73	43,37	52,91	44,57	52,58
Redevances	2,72	2,32	2,61	2,90	3,37
Transport et fluidification	3,79	3,00	4,00	4,12	4,51
Charges opérationnelles	12,95	11,42	13,59	12,52	15,33
Revenu net	28,27	26,63	32,71	25,03	29,37
<b>Total Pétrole lourd – Sables bitumeux (\$/b)<sup>1)</sup></b>					
Prix	58,61	53,02	60,35	57,02	65,23
Redevances	5,72	3,62	8,80	2,87	7,68
Transport et fluidification	2,90	2,95	2,91	2,69	3,02
Charges opérationnelles	12,33	11,33	12,17	12,52	13,60
Revenu net	37,66	35,12	36,47	38,94	40,93
<b>Pétrole lourd – Pelican Lake (\$/b)<sup>1)</sup></b>					
Prix	69,23	64,37	66,75	66,42	78,50
Redevances	3,34	2,82	4,34	2,68	3,37
Transport et fluidification	2,15	1,23	1,09	3,54	2,88
Charges opérationnelles	17,08	17,20	17,47	17,71	16,05
Revenu net	46,66	43,12	43,85	42,49	56,20
<b>Total Pétrole lourd – Classique (\$/b)<sup>1)</sup></b>					
Prix	69,76	64,52	67,25	66,95	79,37
Redevances	6,06	5,26	6,05	5,46	7,33
Transport et fluidification	2,16	1,69	1,55	3,01	2,44
Charges opérationnelles	16,32	14,91	17,09	16,61	16,67
Taxes sur la production et impôts miniers	0,10	0,13	0,10	0,10	0,06
Revenu net	45,12	42,53	42,46	41,77	52,87
<b>Total – Pétrole lourd (\$/b)<sup>1)</sup></b>					
Prix	62,05	56,22	62,45	60,13	70,08
Redevances	5,83	4,07	7,96	3,68	7,56
Transport et fluidification	2,67	2,60	2,50	2,79	2,82
Charges opérationnelles	13,56	12,33	13,66	13,80	14,65
Taxes sur la production et impôts miniers	0,03	0,04	0,03	0,03	0,02
Revenu net	39,96	37,18	38,30	39,83	45,03
<b>Pétrole léger et moyen (\$/b)</b>					
Prix	78,99	75,27	76,06	76,16	88,45
Redevances	8,09	6,92	7,53	7,98	9,94
Transport et fluidification	2,65	2,39	2,36	3,02	2,83
Charges opérationnelles	15,51	15,63	16,27	14,76	15,36
Taxes sur la production et impôts miniers	2,44	2,51	2,35	2,34	2,57
Revenu net	50,30	47,82	47,55	48,06	57,75
<b>Total – Pétrole brut (\$/b)</b>					
Prix	65,76	60,10	65,37	63,91	74,22
Redevances	6,32	4,65	7,87	4,69	8,10
Transport et fluidification	2,66	2,55	2,47	2,84	2,83
Charges opérationnelles	13,99	13,00	14,22	14,03	14,81
Taxes sur la production et impôts miniers	0,56	0,54	0,53	0,58	0,59
Revenu net	42,23	39,36	40,28	41,77	47,89
<b>Liquides de gaz naturel (\$/b)</b>					
Prix	69,54	65,89	61,53	65,52	83,36
Redevances	1,42	1,52	1,55	1,13	1,45
Revenu net	68,12	64,37	59,98	64,39	81,91
<b>Total – Liquides (\$/b)</b>					
Prix	65,79	60,13	65,35	63,92	74,28
Redevances	6,29	4,64	7,83	4,67	8,05
Transport et fluidification	2,65	2,54	2,45	2,82	2,81
Charges opérationnelles	13,90	12,93	14,14	13,93	14,71
Taxes sur la production et impôts miniers	0,56	0,54	0,53	0,57	0,59
Revenu net	42,39	39,48	40,40	41,93	48,12

**Résultats par élément – 2012**

	Exercice	T4	T3	T2	T1
Total – Gaz naturel (\$/kpi <sup>3</sup> )					
Prix	2,42	2,97	2,30	1,92	2,50
Redevances	0,03	0,02	0,02	0,01	0,06
Transport et fluidification	0,10	0,10	0,08	0,08	0,13
Charges opérationnelles	1,10	1,29	1,08	0,98	1,08
Taxes sur la production et impôts miniers	0,01	(0,01)	0,02	0,02	0,02
Revenu net	1,18	1,57	1,10	0,83	1,21
Total (\$/bep)					
Prix	46,60	45,50	46,61	43,25	50,84
Redevances	4,00	3,08	5,02	2,84	5,00
Transport et fluidification	1,88	1,86	1,74	1,90	2,00
Charges opérationnelles	11,18	11,12	11,35	10,75	11,46
Taxes sur la production et impôts miniers	0,38	0,33	0,38	0,40	0,40
Revenu net	29,16	29,11	28,12	27,36	31,98

Notes :

- 1) Le prix du pétrole lourd et les frais de transport et de fluidification excluent les frais de condensats achetés qui sont mélangés avec le pétrole lourd. En fonction d'un baril de pétrole brut non mélangé, les coûts annuels des condensats pour 2012 s'établissent comme suit : Foster Creek – 41,85 \$/b; Christina Lake – 45,83 \$/b; Pétrole lourd – Sables bitumeux – 43,26 \$/b; Pelican Lake – 15,55 \$/b; Pétrole lourd – Classique – 14,66 \$/b et Total Pétrole lourd – 34,44 \$/b.
- 2) Foster Creek et Christina Lake sont des terrains renfermant du bitume.

**Incidence des frais incitatifs à long terme sur les charges opérationnelles – 2012**

	Exercice	T4	T3	T2	T1
Total (\$/bep)	0,16	0,05	0,32	(0,17)	0,42

**Incidence des opérations de couverture financière réalisées – 2012**

	Exercice	T4	T3	T2	T1
Liquides (\$/b)	1,39	3,35	2,02	1,64	(1,67)
Gaz naturel (\$/kpi <sup>3</sup> )	1,14	0,89	1,24	1,39	1,03
Total (\$/bep)	3,42	4,05	3,98	4,27	1,44

**Résultats par élément – 2011**

	Exercice	T4	T3	T2	T1
Pétrole lourd – Foster Creek (\$/b) <sup>1) 2)</sup>					
Prix	67,38	75,96	62,68	72,23	59,50
Redevances	10,82	15,81	12,38	2,30	11,92
Transport et fluidification	3,04	3,20	2,73	2,82	3,41
Charges opérationnelles	11,34	11,31	11,11	11,57	11,40
Revenu net	42,18	45,64	36,46	55,54	32,77
Pétrole lourd – Christina Lake (\$/b) <sup>1) 2)</sup>					
Prix	61,86	66,69	54,52	67,06	54,67
Redevances	3,03	2,97	2,87	3,98	2,44
Transport et fluidification	3,53	2,98	4,54	3,51	3,69
Charges opérationnelles	20,20	17,96	23,01	23,41	19,09
Revenu net	35,10	42,78	24,10	36,16	29,45
Pétrole lourd – Sables bitumeux (\$/b) <sup>1)</sup>					
Prix	66,47	73,75	61,66	71,46	58,82
Redevances	9,55	12,75	11,20	2,53	10,59
Transport et fluidification	3,12	3,15	2,95	2,92	3,45
Charges opérationnelles	12,79	12,90	12,60	13,24	12,48
Revenu net	41,01	44,95	34,91	52,77	32,30
Pétrole lourd – Pelican Lake (\$/b) <sup>1)</sup>					
Prix	73,07	88,67	66,76	78,26	64,66
Redevances	7,91	6,98	8,23	7,40	8,63
Transport et fluidification	4,14	12,19	1,87	2,02	2,44
Charges opérationnelles	14,86	16,49	14,31	13,40	15,35
Revenu net	46,16	53,01	42,35	55,44	38,24

## Résultats par élément – 2011

	Exercice	T4	T3	T2	T1
<b>Pétrole lourd – Classique (\$/b)<sup>1)</sup></b>					
Prix	73,57	85,06	67,26	78,36	66,59
Redevances	9,20	9,42	9,52	9,12	8,80
Transport et fluidification	2,83	6,74	1,84	1,49	1,84
Charges opérationnelles	14,36	16,41	13,51	13,52	14,25
Taxes sur la production et impôts miniers	0,14	0,17	0,07	0,11	0,22
Revenu net	47,04	52,32	42,32	54,12	41,48
<b>Total – Pétrole lourd (\$/b)<sup>1)</sup></b>					
Prix	68,98	77,16	63,69	73,98	61,80
Redevances	9,42	11,74	10,59	4,93	9,91
Transport et fluidification	3,02	4,23	2,55	2,40	2,83
Charges opérationnelles	13,35	13,96	12,93	13,34	13,16
Taxes sur la production et impôts miniers	0,05	0,05	0,03	0,04	0,08
Revenu net	43,14	47,18	37,59	53,27	35,82
<b>Pétrole léger et moyen (\$/b)</b>					
Prix	85,40	90,90	79,57	94,30	77,39
Redevances	11,54	12,12	10,74	12,82	10,58
Transport et fluidification	2,00	1,99	1,90	2,22	1,92
Charges opérationnelles	14,38	15,12	14,37	12,96	14,86
Taxes sur la production et impôts miniers	2,27	2,63	2,40	2,77	1,32
Revenu net	55,21	59,04	50,16	63,53	48,71
<b>Total – Pétrole brut (\$/b)</b>					
Prix	72,80	80,49	67,37	78,71	65,32
Redevances	9,92	11,83	10,62	6,77	10,06
Transport et fluidification	2,78	3,69	2,40	2,35	2,63
Charges opérationnelles	13,59	14,24	13,26	13,25	13,54
Taxes sur la production et impôts miniers	0,57	0,67	0,58	0,67	0,36
Revenu net	45,94	50,06	40,51	55,67	38,73
<b>Liquides de gaz naturel (\$/b)</b>					
Prix	76,84	82,26	74,38	80,32	70,67
Redevances	1,34	1,51	1,06	1,87	0,93
Revenu net	75,50	80,75	73,32	78,45	69,74
<b>Total – Liquides (\$/b)</b>					
Prix	72,84	80,50	67,43	78,72	65,37
Redevances	9,84	11,75	10,55	6,72	9,98
Transport et fluidification	2,76	3,66	2,38	2,33	2,60
Charges opérationnelles	13,47	14,13	13,16	13,13	13,43
Taxes sur la production et impôts miniers	0,56	0,67	0,57	0,67	0,36
Revenu net	46,21	50,29	40,77	55,87	39,00
<b>Total – Gaz naturel (\$/kpi<sup>3)</sup>)</b>					
Prix	3,65	3,35	3,72	3,71	3,82
Redevances	0,06	0,06	0,05	0,04	0,08
Transport et fluidification	0,15	0,14	0,15	0,14	0,17
Charges opérationnelles	1,10	1,22	0,99	0,98	1,19
Taxes sur la production et impôts miniers	0,04	0,01	0,03	0,05	0,06
Revenu net	2,30	1,92	2,50	2,50	2,32
<b>Total (\$/bep)</b>					
Prix	49,75	53,48	46,97	51,81	46,83
Redevances	5,55	6,65	5,91	3,64	5,85
Transport et fluidification	1,91	2,39	1,70	1,61	1,92
Charges opérationnelles	10,35	11,09	9,88	9,69	10,68
Taxes sur la production et impôts miniers	0,41	0,40	0,39	0,49	0,36
Revenu net	31,53	32,95	29,09	36,38	28,02

### Notes :

- 1) Le prix du pétrole lourd et les frais de transport et de fluidification excluent les frais de condensats achetés qui sont mélangés avec le pétrole lourd. En fonction d'un baril de pétrole brut non mélangé, les coûts annuels des condensats pour 2011 s'établissent comme suit : Foster Creek – 41,74 \$/b; Christina Lake – 47,07 \$/b; Pétrole lourd – Sables bitumeux – 42,61 \$/b; Pelican Lake – 16,32 \$/b; Pétrole lourd – Classique – 14,69 \$/b et Total Pétrole lourd – 32,76 \$/b.
- 2) Foster Creek et Christina Lake sont des terrains renfermant du bitume.

<b>Incidence des frais incitatifs à long terme sur les charges opérationnelles – 2011</b>	<b>Exercice</b>	<b>T4</b>	<b>T3</b>	<b>T2</b>	<b>T1</b>
Total (\$/bep)	0,17	0,33	(0,47)	(0,32)	1,11

<b>Incidence des opérations de couverture financière réalisées – 2011</b>	<b>Exercice</b>	<b>T4</b>	<b>T3</b>	<b>T2</b>	<b>T1</b>
Liquides (\$/b)	(2,79)	(3,15)	0,75	(6,44)	(2,67)
Gaz naturel (\$/kpi <sup>3</sup> )	0,87	1,10	0,76	0,74	0,89
Total (\$/bep)	0,86	1,22	2,49	(1,25)	0,83

### **Dépenses en immobilisations, acquisitions et aliénations**

Nous disposons d'un nombre important d'occasions de croissance interne et continuons d'examiner les occasions d'acquisition sélectives qui nous permettront d'agrandir et de développer nos terrains pétroliers et gaziers. Les occasions d'acquisition pourraient comprendre les acquisitions d'entreprises ou d'actifs. Nous pouvons financer de telles acquisitions au moyen de capitaux d'emprunt, de capitaux propres, des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, du produit de l'aliénation d'actifs ou d'une combinaison de ces sources.

Nous avons également un programme actif visant à nous départir de certains actifs non essentiels afin de nous concentrer davantage sur nos actifs clés prévus dans notre plan d'affaires à long terme et de générer des produits pour financer, en partie, nos dépenses en immobilisations. Au début du troisième trimestre, nous avons réalisé la vente d'actifs pétroliers situés dans des zones imperméables du Lower Shaunavon dans le sud de la Saskatchewan pour réaliser un produit d'environ 240 millions de dollars en plus des rajustements de clôture. Immédiatement avant la disposition, la formation Lower Shaunavon produisait en moyenne 3 592 b/j au cours du deuxième trimestre de 2013.

Le tableau suivant fait état du montant net de nos dépenses en immobilisations pour 2013 et 2012 :

<b>Dépenses en immobilisations – montant net (en millions de dollars)</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Dépenses en immobilisations		
Sables bitumineux		
Foster Creek	797	735
Christina Lake	688	593
Total	1 485	1 328
Autres régions du segment des sables bitumineux	398	365
	1 883	1 693
Classique		
Pelican Lake	465	518
Autres classiques	726	848
	1 191	1 366
Raffinage et commercialisation	107	118
Activités non sectorielles	81	191
Dépenses en immobilisations	3 262	3 368
Acquisitions	32	114
Aliénations	(283)	(76)
Activités nettes d'acquisition et d'aliénation	(251)	38
Dépenses en immobilisations – montant net	3 011	3 406

## AUTRES RENSEIGNEMENTS

### Concurrence

Une forte concurrence existe dans tous les aspects de l'industrie pétrolière et gazière. Veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs de risque – Risques opérationnels – Concurrence » pour obtenir de plus amples renseignements sur la concurrence à laquelle Cenovus doit faire face.

### Considérations environnementales

Nos activités sont assujetties aux lois et aux règlements en matière de pollution, de protection de l'environnement et de manipulation et de transport de matières dangereuses. Ces lois et règlements nous obligent généralement à supprimer ou à corriger les effets de nos activités sur l'environnement dans nos sites d'exploitation passés et actuels, et notamment à démanteler les installations de production et à réparer les dommages causés par l'utilisation ou le rejet de substances déterminées. Le comité de la santé, de l'environnement et de la responsabilité de notre conseil examine les politiques relatives à la responsabilité de l'entreprise, y compris l'environnement, et fait ses recommandations à cet égard et voit au respect des lois et des règlements imposés par les États. Les programmes de surveillance et d'information sur le rendement en matière d'environnement, de santé et de sécurité des activités quotidiennes ainsi que les inspections et les vérifications, servent à garantir que les normes environnementales et réglementaires sont observées. Des plans d'urgence ont été mis en place pour réagir en temps utile aux situations environnementales, et des programmes de correction et de remise en état de sites ont été instaurés et sont déployés pour restaurer l'environnement.

Nous reconnaissons que les émissions de carbone ont un coût et nous croyons que la réglementation des gaz à effet de serre et le coût du carbone à divers niveaux de prix peuvent être pris en compte de façon adéquate dans le cadre des plans d'affaires futurs. À ce titre, la direction et le conseil examinent les répercussions de divers scénarios en tenant compte de l'effet contraignant du carbone sur notre stratégie en fonction d'une fourchette de prix actuelle allant de 15 \$ à 65 \$ la tonne d'émissions appliquée à tout un éventail d'options de politiques réglementaires. L'avantage majeur tiré de l'application d'une fourchette de prix du carbone au niveau stratégique est qu'elle peut permettre de dégager des indications directes pour la répartition des capitaux. Malgré l'incertitude qui entoure l'éventuelle réglementation sur les émissions, nous continuons d'évaluer le coût du carbone par rapport à nos investissements selon divers scénarios. Pour consulter un exposé sur les risques associés à cette incertitude, veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs de risque – Risques associés à l'environnement et à la réglementation – Réglementation en matière de changements climatiques ».

Nous examinons également l'effet de la réglementation du carbone sur nos projets majeurs, y compris nos activités relatives aux sables bitumineux et nos actifs de raffinage. Nous continuons de superviser étroitement l'évolution de la législation éventuelle en matière de gaz à effet de serre au Canada et aux États-Unis.

Nous nous attendons à devoir engager des coûts d'abandon et de remise en état de sites à mesure que des terrains pétroliers et gaziers sont abandonnés et doivent être remis en état. En 2013, les dépenses allant au-delà du strict respect de la réglementation environnementale n'ont pas été considérées comme étant dans le cours normal des activités. Nous ne prévoyons pas devoir engager beaucoup en 2014. Veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs de risque – Risques associés à l'environnement et à la réglementation – Réglementation en matière d'environnement » pour obtenir davantage de renseignements sur l'incidence des questions de protection de l'environnement sur Cenovus.

### Pratique de responsabilité d'entreprise

Nos activités sont régies par une politique de responsabilité d'entreprise (« RE ») qui établit clairement les responsabilités du personnel, y compris les membres de la direction et les vendeurs et fournisseurs qui travaillent avec Cenovus. Notre politique de RE a été élaborée au moyen d'un processus primé axé sur l'engagement envers les employés, parties intéressées externes et experts de l'industrie. En vertu de cette politique, nous nous engageons à exercer nos activités de manière responsable, transparente et respectueuse tout en nous conformant aux lois et aux règlements pertinents et applicables ainsi qu'aux normes de l'industrie. Notre politique de RE peut être consultée sur notre site Web, cenovus.com.

Notre politique de RE porte sur six principaux domaines d'engagement : i) le leadership; ii) la gouvernance d'entreprise et les pratiques commerciales; iii) les droits de la personne; iv) le respect de l'environnement; v) l'engagement envers les parties intéressées et les autochtones; et vi) la participation à la communauté et l'engagement envers celle-ci. Nous maintiendrons la production de nos rapports externes sur notre rendement dans ces domaines au moyen de notre rapport de RE annuel. Notre rapport de RE annuel comporte un mandat de certification limité avec un auditeur indépendant à l'égard d'un nombre déterminé d'indicateurs quantitatifs. Ce rapport suivait les lignes directrices de la Global Reporting Initiative et les normes établies par l'Association canadienne des producteurs pétroliers dans son programme *Responsible Canadian Energy*. La politique de RE met l'accent sur notre engagement à assurer la protection de la santé et de la sécurité de toutes les personnes touchées par nos activités, tant notre main-d'œuvre que les collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités. Nous ne compromettrons pas la santé et la sécurité des personnes par l'exercice de nos activités. Nous nous efforcerons de procurer un environnement de travail sécuritaire et salubre et nous attendons de nos travailleurs qu'ils respectent les pratiques de santé et de sécurité établies pour leur protection. En outre, la politique de RE comprend des mentions de la gestion des mesures d'urgence et de l'investissement dans des projets d'efficacité énergétique, de nouvelles technologies et de la recherche, et elle appuie les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La politique de RE a été instaurée simultanément avec le système de gestion opérationnelle de Cenovus en 2011. Le système de gestion d'exploitation de Cenovus est harmonisé étroitement avec la politique de RE. Parmi certaines des mesures que Cenovus a prises en vue d'assurer la réussite de la mise en œuvre de la politique de RE, on compte les suivantes : i) un programme de sécurité en vue d'évaluer périodiquement les menaces qui pourraient peser sur la sécurité des activités commerciales et en vue de gérer les risques connexes; ii) des mesures du rendement en matière de RE afin d'évaluer notre progrès; iii) un programme d'efficacité énergétique privilégiant la réduction de l'utilisation de l'énergie dans nos activités et favorisant les initiatives au niveau des communautés tout en incitant les employés à réduire l'utilisation de l'énergie dans leur maison; iv) une pratique d'enquête et un comité chargé des enquêtes en vue d'examiner et de corriger les violations éventuelles des politiques et des pratiques de Cenovus ou d'autres règlements; v) une ligne d'appel de promotion de l'intégrité qui offre un autre moyen à nos parties intéressées de faire connaître leurs préoccupations; vi) le site Web de RE qui permet aux gens d'écrire à Cenovus pour manifester leurs inquiétudes sur des questions non financières; vii) des politiques et des pratiques connexes comme une politique de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie et une pratique d'éthique commerciale, un cadre d'engagements commerciaux avec les nations autochtones et un nouveau programme « Expect Respect » qui concerne les relations avec les collectivités locales; et viii) une exigence en ce qui concerne la reconnaissance et l'approbation des politiques et des pratiques clés de la part de notre conseil et de nos employés. Notre conseil a approuvé la politique de RE conformément à la recommandation du comité de la santé, de l'environnement et de la responsabilité. Le conseil est également informé des violations importantes de la politique et reçoit des mises à jour sur les tendances, les questions ou les événements qui pourraient avoir une incidence sur Cenovus.

En janvier 2014, Cenovus a été désignée pour la première fois dans la catégorie Bronze de l'annuaire de développement durable RobecoSAM 2014. RobecoSAM est une entreprise de placement internationale établie en Suisse spécialisée dans le domaine du développement durable qui publie l'indice de développement durable Dow Jones (voir le texte ci-après). La revue *Corporate Knights* a également inclus Cenovus, pour une deuxième année consécutive, dans sa liste des 100 entreprises mondiales qui font montre d'un « capitalisme propre ». La revue a aussi reconnu le rendement de premier plan de Cenovus dans sa liste initiale des 10 meilleures entreprises énergétiques mondiales, publiée en novembre 2013.

En octobre 2013, Cenovus a été nommée pour la quatrième année consécutive dans l'indice des 200 principales entreprises canadiennes en matière de communication de l'information sur le climat, qui reconnaît les sociétés qui se distinguent par la communication franche et transparente de leurs émissions de gaz à effet de serre. Cet indice, publié par CDP (appelé auparavant, le Projet de publication des émissions carbonées), reconnaît les sociétés qui se distinguent par la communication franche et transparente des émissions de gaz à effet de serre.

En septembre 2013, nos pratiques de RE prépondérantes ont encore été reconnues à l'échelle internationale lors de l'inclusion de Cenovus dans l'indice mondial de développement durable Dow Jones (DJSI) pour la deuxième année consécutive et dans l'indice nord-américain DJSI pour la

quatrième année consécutive. Les indices Dow Jones de développement durable assurent le suivi du rendement financier de sociétés de premier plan dans le monde entier en ce qui a trait aux résultats obtenus en matière de RE. En juin 2013, Cenovus a été désignée comme l'une des 50 principales sociétés socialement responsables du Canada par les revues *Maclean's* et *Sustainalytics* pour la deuxième année consécutive et pour la troisième année consécutive par la revue *Corporate Knights* en tant que l'une des 50 principales entreprises citoyennes en 2013. Ces distinctions externes de notre engagement envers la responsabilité d'entreprise réaffirment les efforts de Cenovus en vue d'équilibrer le rendement en matière économique, de gouvernance, de responsabilité sociale et d'environnement.

## Employés

Le tableau qui suit résume la répartition de nos employés équivalents temps plein (« ETP ») au 31 décembre 2013 :

	<b>Employés ETP</b>
Sables bitumineux	1 385
Classique	704
Raffinage et commercialisation	69
Activités non sectorielles de Cenovus	1 386
<b>Total</b>	<b>3 544</b>

Nous retenons également les services d'un certain nombre d'entrepreneurs et de fournisseurs de services. Veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs de risque – Risques opérationnels » pour obtenir de plus amples renseignements sur les questions relatives aux employés qui peuvent avoir une incidence sur Cenovus.

## Activités à l'étranger

Nous et nos secteurs isolables ne dépendons aucunement d'activités menées à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Par conséquent, notre exposition aux risques et aux incertitudes présents dans certains pays jugés instables sur les plans politique et économique est limitée. Les activités futures à l'extérieur de l'Amérique du Nord peuvent être influencées de façon défavorable par des changements des politiques des États concernés, l'instabilité sociale ou d'autres événements politiques ou économiques dans ces États qui sont indépendants de notre volonté, y compris l'expropriation de biens, l'annulation ou la modification de droits contractuels ou l'imposition de restrictions sur le rapatriement d'argent. Veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs de risque – Risques financiers – Taux de change » pour obtenir davantage de renseignements sur les taux de change ayant une incidence sur Cenovus.

## ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

### Administrateurs

Les personnes qui suivent sont des administrateurs de Cenovus.

Nom et lieu de résidence	Administrateur depuis <sup>1)</sup>	Occupation principale au cours des cinq dernières années
Ralph S. Cunningham <sup>(2,4,5,7)</sup> Houston (Texas) États-Unis	2009	M. Cunningham est administrateur d'Enterprise Products Holdings, LLC, commandité remplaçant d'Enterprise Products Partners L.P., société en commandite ouverte de services d'énergie intermédiaires, et président du conseil de TETRA Technologies, Inc., société ouverte de services d'énergie et de produits chimiques. M. Cunningham a été président du conseil d'Enterprise Products Holdings, LLC de novembre 2010 à février 2013; administrateur et président et chef de la direction d'EPE Holdings, LLC, seul commandité d'Enterprise GP Holdings L.P., société de portefeuille ouverte de services d'énergie intermédiaires, d'août 2007 à novembre 2010; administrateur d'Enterprise Products GP, LLC, commandité d'Enterprise Products Partners, L.P., de décembre 2005 à mai 2010;

Nom et lieu de résidence	Administrateur depuis <sup>1)</sup>	Occupation principale au cours des cinq dernières années
<p>administrateur de LE GP, LLC, commandité d'Energy Transfer Equity, L.P., société en commandite ouverte de services d'énergie intermédiaires, de décembre 2009 à novembre 2010; et administrateur d'Agrium Inc., société ouverte de produits chimiques destinés à l'agriculture, de décembre 1996 à avril 2013. Il est également membre du conseil consultatif en génie chimique et du conseil consultatif en génie de la Auburn University.</p>		
<p>Patrick D. Daniel<sup>(2,3,4,5)</sup> Calgary (Alberta) Canada</p>	2009	<p>M. Daniel est administrateur de la Banque Canadienne Impériale de Commerce et membre du bureau de révision nord-américain d'American Air Liquide Holdings, Inc., société ouverte de services de gaz industriels. M. Daniel a été administrateur d'Enbridge Inc., société ouverte de distribution d'énergie, d'avril 2000 à octobre 2012. Pendant son mandat chez Enbridge, il a également été président et chef de la direction de janvier 2001 à février 2012 et chef de la direction de février 2012 à octobre 2012. Il est également membre de la Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta.</p>
<p>Ian W. Delaney<sup>(2,4,5,7)</sup> Toronto (Ontario) Canada</p>	2009	<p>M. Delaney est président du conseil de The Westaim Corporation, société ouverte de placement, ainsi que de Dacha Strategic Metals Inc., société ouverte de placement axée sur l'acquisition, le stockage et la négociation de métaux stratégiques. Il a été administrateur de Sherritt International Corporation, société ouverte diversifiée du secteur des ressources naturelles qui produit du nickel, du cobalt, du charbon thermique, du pétrole, du gaz et de l'électricité, d'octobre 1995 à mai 2013. Pendant son mandat chez Sherritt, il a également été président du conseil de novembre 1995 à mai 2004, président du conseil membre de la direction de mai 2004 à décembre 2008, président du conseil et chef de la direction de janvier 2009 à décembre 2011 et président du conseil de janvier 2012 à mai 2013. M. Delaney a également été président du conseil de UrtheCast Corp. (auparavant, Longford Energy Inc.), société ouverte de développement de technologie vidéo, d'août 2012 à octobre 2013.</p>
<p>Brian C. Ferguson<sup>(8)</sup> Calgary (Alberta) Canada</p>	2009	<p>M. Ferguson est devenu président et chef de la direction lors de la constitution de Cenovus le 30 novembre 2009. M. Ferguson est responsable de la direction générale des résultats stratégiques et opérationnels de Cenovus. Avant de diriger Cenovus, il était vice-président directeur et chef des finances d'Encana. Son expérience des affaires comprend divers domaines en finances, en expansion d'entreprise, en réserves, en planification stratégique, en évaluation et en communication. M. Ferguson est Fellow du Institute of Chartered Accountants de l'Alberta, membre de l'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP) où il participe à plusieurs des comités, dont le Oil Sands CEO Council, membre de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), membre du Conseil canadien des chefs d'entreprise et président du conseil de la Calgary Police Foundation. Il a été auparavant</p>

Nom et lieu de résidence	Administrateur depuis <sup>1)</sup>	Occupation principale au cours des cinq dernières années
Michael A. Grandin <sup>(2,5,9)</sup> Calgary (Alberta) Canada	2009 (Président du conseil)	<p>président du Conseil sur la surveillance des risques et la gouvernance de l'ICCA et a siégé au conseil de l'ACPP et est un ancien membre du Comité consultatif sur la Stratégie commerciale mondiale.</p> <p>M. Grandin est le président de notre conseil. Il est également administrateur de BNS Split Corp. II, société ouverte de placement, et de la Banque HSBC Canada. Il a été président du conseil et chef de la direction de la Fiducie houillère canadienne Fording, fiducie minière ouverte, de février 2003 à octobre 2008 lorsque cette entité a été acquise par Teck Cominco Limited. Il a été président de PanCanadian Energy Corporation d'octobre 2001 à avril 2002 lorsque celle-ci a fusionné avec Alberta Energy Company Ltd. pour former Encana. M. Grandin a exercé les fonctions de doyen de la Haskayne School of Business de la University of Calgary d'avril 2004 à janvier 2006.</p>
Valerie A.A. Nielsen <sup>(2,3,5,6)</sup> Calgary (Alberta) Canada	2009	<p>M<sup>me</sup> Nielsen a été administratrice de Corporation Wajax, société ouverte de pièces et de services industriels, de juin 1995 à mai 2012. Elle a également été membre et présidente du groupe consultatif sur l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et sur l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) concernant des questions de commerce international en matière d'énergie, de produits chimiques et de matières plastiques de 1986 à 2002. Elle a également été administratrice de la Banque du Canada et du Comité olympique canadien. M<sup>me</sup> Nielsen est membre de la Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta et de la Canadian Society of Exploration Geophysicists et a obtenu la désignation de Fellow de Géoscientifiques Canada (FGC).</p>
Charles M. Rampacek <sup>(5,6,7)</sup> Dallas (Texas) États-Unis	2009	<p>M. Rampacek est administrateur de Flowserve Corporation, société ouverte de fabrication de matériel industriel, de Pilko &amp; Associates L.P., société fermée de produits chimiques et d'expertise-conseils en énergie, et d'Energy Services Holdings, LLC, société fermée de services industriels qui a été créée en 2012 par le regroupement d'Ardent Holdings, LLC et d'une autre société. M. Rampacek a été auparavant président du conseil d'Ardent Holdings, LLC, de décembre 2008 à juillet 2012. Il a également été administrateur d'Enterprise Products Holdings, LLC, seul commandité d'Enterprise Products Partners, L.P., une société en commandite ouverte de services d'énergie intermédiaires, de novembre 2006 à septembre 2011. Il est membre du conseil consultatif en génie de la University of Texas et du conseil du College of Engineering Leadership de la University of Alabama.</p>

Nom et lieu de résidence	Administrateur depuis <sup>1)</sup>	Occupation principale au cours des cinq dernières années
Colin Taylor <sup>(3,4,5)</sup> Toronto (Ontario) Canada	2009	M. Taylor a exercé pendant deux mandats consécutifs de quatre ans les fonctions de chef de la direction et d'associé-directeur de Deloitte & Touche s.r.l. et, par la suite, celles de conseiller en chef auprès du même cabinet jusqu'à son départ à la retraite en mai 2008. M. Taylor est également membre de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et Fellow de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario.
Wayne G. Thomson <sup>(2,5,6,7)</sup> Calgary (Alberta) Canada	2009	M. Thomson est administrateur et chef de la direction d'Iskander Energy Corp., société pétrolière et gazière internationale fermée; président du conseil et président d'Enviro Valve Inc., société fermée de fabrication de soupapes de surpression brevetées, et administrateur de TVI Pacific Inc., société minière internationale ouverte. Il a été administrateur de Virgin Resources Limited, société pétrolière et gazière internationale fermée, de janvier 2005 à avril 2013. Il est membre de la Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta.

Notes :

- 1) Chacun des administrateurs est devenu membre de notre conseil aux termes de l'arrangement.
- 2) Ancien administrateur d'Encana.
- 3) Membre du comité d'audit.
- 4) Membre du comité des ressources humaines et de la rémunération.
- 5) Membre du comité des candidatures et de gouvernance.
- 6) Membre du comité des réserves.
- 7) Membre du comité de la sécurité, de l'environnement et de la responsabilité.
- 8) À titre de dirigeant et d'administrateur non indépendant, M. Ferguson n'est membre d'aucun des comités de notre conseil.
- 9) Membre d'office, bénéficiant d'une invitation permanente, sans droit de vote de tous les autres comités. En tant que membre d'office sans droit de vote, M. Grandin assiste aux réunions lorsque son horaire le lui permet et peut voter lorsque cela est requis pour atteindre le quorum fixé.

### Membres de la haute direction

Les personnes suivantes étaient membres de la haute direction de Cenovus au 31 décembre 2013.

Nom et résidence	Poste et occupation principale au cours des cinq dernières années
Brian C. Ferguson Calgary (Alberta) Canada	Président et chef de la direction  Les renseignements d'ordre biographique de M. Ferguson sont présentés à la rubrique « Administrateurs ».
Ivor M. Ruste Calgary (Alberta) Canada	Vice-président directeur et chef des finances  M. Ruste est devenu vice-président directeur et chef des finances le 30 novembre 2009. En 2009, M. Ruste a occupé les postes suivants auprès d'Encana : vice-président directeur de la responsabilité d'entreprise et chef de la gestion des risques, et vice-président directeur et chef de la gestion des risques.

Nom et résidence	Poste et occupation principale au cours des cinq dernières années
John K. Brannan Calgary (Alberta) Canada	<p>Vice-président directeur et chef de l'exploitation</p> <p>M. Brannan est devenu vice-président directeur et chef de l'exploitation le 1<sup>er</sup> décembre 2010. De novembre 2009 à novembre 2010, M. Brannan a été notre vice-président directeur (président de la division pétrolière intégrée). En 2009, M. Brannan a occupé le poste suivant auprès d'Encana : vice-président directeur (président de la division pétrolière intégrée).</p>
Harbir S. Chhina Calgary (Alberta) Canada	<p>Vice-président directeur, Segment des sables bitumineux</p> <p>M. Chhina est devenu vice-président directeur du segment des sables bitumineux le 1<sup>er</sup> décembre 2010. De novembre 2009 à novembre 2010, il a été notre vice-président directeur de la mise en valeur assistée du pétrole et des nouvelles zones de ressources. En 2009, M. Chhina a occupé le poste suivant auprès d'Encana : vice-président des activités en amont de la division des sables bitumineux intégrée.</p>
Kerry D. Dyte Calgary (Alberta) Canada	<p>Vice-président directeur, chef du contentieux et secrétaire général</p> <p>M. Dyte est devenu vice-président directeur, chef du contentieux et secrétaire général le 30 novembre 2009. En 2009, M. Dyte a occupé le poste suivant auprès d'Encana : vice-président, chef du contentieux et secrétaire général.</p>
Sheila M. McIntosh Calgary (Alberta) Canada	<p>Vice-présidente directrice, Environnement et affaires générales</p> <p>M<sup>me</sup> McIntosh est devenue vice-présidente directrice de l'environnement et des affaires générales le 1<sup>er</sup> février 2013. De novembre 2009 à janvier 2013, M<sup>me</sup> McIntosh était notre vice-présidente directrice des communications et des relations avec les parties prenantes. En 2009, M<sup>me</sup> McIntosh a occupé le poste suivant auprès d'Encana : vice-présidente directrice des communications de l'entreprise.</p>
Donald T. Swystun Calgary (Alberta) Canada	<p>Vice-président directeur, Raffinage, commercialisation, transport et développement</p> <p>M. Swystun est devenu vice-président directeur du raffinage, de la commercialisation, du transport et du développement le 1<sup>er</sup> décembre 2010 et a occupé ce poste jusqu'au 31 décembre 2013. De novembre 2009 à novembre 2010, il a été notre vice-président directeur (président de la division des plaines canadiennes). En 2009, M. Swystun a occupé le poste suivant auprès d'Encana : vice-président directeur (président de la division des plaines canadiennes).</p>
Hayward J. Walls Calgary (Alberta) Canada	<p>Vice-président directeur, Organisation et perfectionnement en milieu du travail</p> <p>M. Walls est devenu vice-président directeur de l'organisation et du perfectionnement en milieu du travail le 30 novembre 2009. En 2009, M. Walls a occupé le poste suivant auprès d'Encana : vice-président directeur des services généraux.</p>

Au 31 décembre 2013, la totalité de nos administrateurs et des membres de notre haute direction, en tant que groupe, étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, de 1 086 121 actions ordinaires, soit environ 0,14 pour cent du nombre d'actions ordinaires qui étaient en circulation à cette date, ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur de telles actions, directement ou indirectement.

Les investisseurs devraient être conscients du fait que certains de nos administrateurs et dirigeants sont des administrateurs et des dirigeants d'autres sociétés ouvertes ou fermées. Certaines de ces sociétés ouvertes ou fermées peuvent, de temps à autre, participer à des opérations commerciales ou entretenir des relations bancaires pouvant créer des situations de conflits d'intérêts. En cas de conflits d'intérêts, ceux-ci seront réglés en conformité avec les procédures et exigences des dispositions pertinentes de la LCSA, y compris le devoir de ces administrateurs ou dirigeants d'agir honnêtement et de bonne foi dans l'intérêt fondamental de Cenovus.

### **Ordonnances de cessation des opérations, faillites, pénalités ou sanctions**

À notre connaissance, aucun de nos administrateurs ou membres de la haute direction actuels n'est, à la date de la présente notice annuelle, ni n'a été, au cours des 10 années précédant la date de la présente notice annuelle, un administrateur, un chef de la direction ou un chef des finances d'une société qui :

- a) a fait l'objet d'une ordonnance de cessation des opérations, d'une ordonnance similaire ou d'une ordonnance qui empêchait la société en question d'obtenir certaines dispenses aux termes de la législation en valeurs mobilières, qui est restée en vigueur pendant une période de plus de 30 jours consécutifs (collectivement, une « ordonnance ») et qui a été rendue alors que cette personne agissait en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances;
- b) a fait l'objet d'une ordonnance qui a été rendue après la fin du mandat de cet administrateur ou de ce membre de la haute direction à titre d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances de la société visée par cette ordonnance et qui découlait d'un événement s'étant produit pendant le mandat de cette personne à titre d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances.

À notre connaissance, sauf tel qu'il est décrit ci-après, aucun de nos administrateurs ou membres de la haute direction :

- a) n'est, à la date de la présente notice annuelle, ni n'a été, au cours des 10 années précédant la date de la présente notice annuelle, un administrateur ou un membre de la haute direction d'une société qui, alors que cette personne agissait à ce titre, ou dans l'année de la cessation de ses fonctions à ce titre, a fait faillite, a fait une proposition en vertu d'une loi relativement à la faillite ou à l'insolvabilité ou a fait l'objet de procédures, d'un arrangement ou d'un concordat avec des créanciers ou en a institué ou conclu ou s'est vu nommer un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic pour détenir ses actifs; ou
- b) n'a, au cours de la période de 10 ans précédant la date de la présente notice annuelle, fait faillite, fait une proposition en vertu des lois relativement à la faillite ou à l'insolvabilité ni n'a fait l'objet de procédures, d'un arrangement ou d'un concordat avec des créanciers ou n'en a institué ou conclu ou s'est vu nommer un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic pour détenir ses actifs.

À notre connaissance, aucun de nos administrateurs ou membres de la haute direction n'a fait l'objet :

- a) de pénalités ou de sanctions imposées par un tribunal se rapportant à la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières ni n'a conclu un règlement amiable avec une autorité en valeurs mobilières; ou
- b) de toute autre pénalité ou sanction imposée par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait vraisemblablement considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision d'investissement.

M. Delaney était administrateur d'OPTI Canada Inc. (« OPTI ») lorsque cette société a entrepris des procédures en vue d'obtenir la protection contre ses créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) (la « Loi ACC ») le 13 juillet 2011. Ernst & Young Inc. a été nommée contrôleur d'OPTI. Le 28 novembre 2011, OPTI a annoncé qu'elle avait conclu une opération aux termes de laquelle une filiale de CNOOC Limited avait fait l'acquisition de la totalité des titres en circulation d'OPTI aux termes d'un plan d'arrangement en vertu de la Loi ACC et de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

M. Rampacek était le président du conseil d'administration et le président et chef de la direction de Probex Corporation (« Probex ») en 2003 lorsque la société a déposé une requête de redressement aux termes du chapitre 7 du code intitulé *Bankruptcy Code* (États-Unis). En 2005, en raison de la faillite, deux plaintes réclamant la récupération de certaines pertes alléguées ont été déposées contre d'anciens dirigeants et administrateurs de Probex, dont M. Rampacek. American International Group, Inc. (« AIG ») a opposé sa défense à ces plaintes conformément à la politique d'assurance des administrateurs et des dirigeants de Probex, et elle a conclu un règlement et versé les montants convenus, avec l'accord du tribunal des faillites, au cours de 2006. Une autre plainte a été déposée en 2005 contre des porteurs de billets de Probex, dont M. Rampacek faisait partie. Un règlement de 2 000 \$ a été conclu, avec l'accord du tribunal des faillites, en 2006.

## COMITÉ D'AUDIT

*Le texte du mandat du comité d'audit est joint à l'annexe C de la présente notice annuelle.*

### Composition du comité d'audit

Le comité d'audit se compose de trois membres, qui sont tous indépendants et ont tous des connaissances financières conformément au *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le « Règlement 52-110 ») et la Norme canadienne 52-110 ailleurs qu'au Québec). La formation et l'expérience de chacun des membres du comité d'audit qui sont pertinentes à l'exécution des responsabilités des membres du comité d'audit figurent ci-après.

#### ***Patrick D. Daniel***

M. Daniel est titulaire d'un baccalauréat ès sciences (University of Alberta) et d'une maîtrise ès sciences (University of British Columbia), dans les deux cas en génie chimique. Il est également diplômé de l'Advanced Management Program de la Harvard University. Il a été chef de la direction et administrateur d'Enbridge Inc., société ouverte de distribution d'énergie. Il est également un ancien administrateur et membre du comité d'audit d'Enerflex Systems Income Fund, fabricant de systèmes de compression, et a été administrateur et président du comité des finances de Synenco Energy Inc., société d'extraction de sables bitumineux acquise en août 2008 par Total E&P Canada Ltd.

#### ***Valerie A.A. Nielsen***

M<sup>me</sup> Nielsen est titulaire d'un baccalauréat ès sciences (avec mention) (Dalhousie University). Elle est géophysicienne et, pendant plus de 30 ans, elle a occupé des postes de direction et a fourni des services-conseils dans le secteur pétrolier et gazier. Elle a également suivi plusieurs cours universitaires en finance et en comptabilité. De 1986 à 2002, M<sup>me</sup> Nielsen a été membre et présidente d'un groupe consultatif sur l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), sur l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et sur les questions de commerce international touchant l'énergie, les produits chimiques et les matières plastiques. Elle a été administratrice de la Corporation Wajax, société ouverte diversifiée active dans la vente de pièces et le soutien technique lié au matériel mobile, aux moteurs diesel et aux composants industriels, et a siégé à son comité d'audit. Elle a également été administratrice de la Banque du Canada et du Comité olympique canadien.

#### ***Colin Taylor (expert financier et président du comité d'audit)***

M. Taylor est comptable agréé, membre et Fellow de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario et membre de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Il est également diplômé de l'Advanced Management Program de la Harvard University. M. Taylor a exercé pendant deux mandats consécutifs de quatre ans (de juin 1996 à mai 2004) les fonctions de chef de la direction et d'associé directeur général chez Deloitte & Touche s.r.l. et, par la suite, celles de conseiller principal jusqu'à son départ à la retraite en mai 2008. Il a exercé de nombreuses fonctions de gouvernance et de gestion internationale tout au long de sa carrière. Il a également agi à titre d'associé-conseil auprès de nombreux clients des secteurs public et privé de Deloitte & Touche s.r.l.

Michael A. Grandin, qui est membre d'office bénéficiant d'une invitation permanente de notre comité d'audit, ne figure pas dans la liste qui précède.

## Politiques et procédures d'approbation préalable

Nous avons adopté des politiques et des procédures en ce qui concerne l'approbation préalable des services d'audit et des services non liés à l'audit autorisés que doit fournir PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. Le comité d'audit a établi un budget en ce qui a trait à la prestation d'une liste déterminée de services d'audit et de services non liés à l'audit autorisés qui, à son avis, sont des services habituels, répétitifs ou qui seront vraisemblablement fournis par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. Selon ce que décide le comité d'audit à son gré, le budget vise en général la période entre l'adoption du budget et la réunion suivante du comité d'audit. La liste des services autorisés comporte suffisamment de détails pour garantir i) que le comité d'audit sait exactement quels sont les services soumis à son approbation préalable et ii) qu'il n'est pas nécessaire pour un membre de la direction de décider si oui ou non un service proposé correspond aux services devant être approuvés au préalable.

Sous réserve du paragraphe suivant, le comité d'audit a délégué à son président (ou si le président n'est pas disponible, à un autre membre du comité d'audit) le pouvoir d'approuver au préalable la prestation par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. de services autorisés qui ne sont pas par ailleurs approuvés au préalable par le comité d'audit, y compris les honoraires et les modalités des services proposés (le « pouvoir délégué »). Toute décision requise en l'absence du président devra être prise de bonne foi par les autres membres du comité d'audit après avoir évalué tous les faits et toutes les circonstances qu'ils jugent pertinents. Toutes les approbations préalables aux termes du pouvoir délégué doivent être communiquées par les membres qui ont donné leur approbation préalable au comité d'audit plénier à sa prochaine réunion.

Les honoraires payables à l'égard de services particuliers devant être fournis par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. qui ont été approuvés au préalable aux termes du pouvoir délégué : i) ne peuvent être supérieurs à 200 000 \$ dans le cas des autorisations préalables du président du comité d'audit et ii) ne peuvent être supérieurs à 50 000 \$ dans le cas des autorisations préalables de tout autre membre du comité d'audit.

Tous les services proposés ou les honoraires payables pour ces services qui n'ont pas déjà été approuvés au préalable devront l'être soit par le comité d'audit soit aux termes du pouvoir délégué. Les services interdits ne peuvent être approuvés au préalable par le comité d'audit ni aux termes du pouvoir délégué.

## Honoraires en contrepartie des services de l'auditeur externe

Le tableau qui suit fournit des renseignements sur les honoraires facturés à Cenovus en contrepartie des services professionnels fournis par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. pendant les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012 :

(en milliers de dollars)	2013	2012
Honoraires d'audit <sup>1)</sup>	2 460	2 598
Honoraires pour services liés à l'audit <sup>2)</sup>	288	198
Honoraires pour services fiscaux <sup>3)</sup>	374	414
Tous les autres honoraires	57	43
<b>Total</b>	<b>3 179</b>	<b>3 253</b>

Notes :

- 1) Les *honoraires d'audit* comprennent les honoraires pour l'audit de nos états financiers annuels ou les services qui sont normalement fournis à l'occasion de dépôts ou de missions prévus par la loi et la réglementation.
- 2) Les *honoraires pour services liés à l'audit* comprennent les honoraires pour les services de certification et les services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen de nos états financiers et qui ne sont pas compris dans les services liés à l'audit dans le cadre de nos prospectus préalables de base, les élaborations de systèmes et les essais de contrôle.
- 3) Les *honoraires pour services fiscaux* comprennent les honoraires pour les services rendus en matière de conformité fiscale, de conseils fiscaux et de planification fiscale. Les services fournis dans cette catégorie ont compris surtout le soutien à la recherche scientifique et les réclamations en matière de développement expérimental pour Cenovus et FCCL.

## DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

Le texte qui suit résume les droits, privilèges, restrictions et conditions qui sont rattachés aux actions ordinaires (les « actions ordinaires ») et à nos actions privilégiées de premier et de deuxième rangs (collectivement, les « actions privilégiées »). Nous sommes autorisés à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de deuxième rang. Au 31 décembre 2013, environ 756,0 millions d'actions ordinaires étaient en circulation, mais aucune action privilégiée n'était en circulation.

### Actions ordinaires

Les porteurs des actions ordinaires ont le droit i) de recevoir des dividendes quand notre conseil en déclare; ii) de recevoir l'avis de convocation et d'assister à toutes les assemblées des actionnaires et d'y exercer leurs droits de vote à raison de une voix par action ordinaire qu'ils détiennent; et iii) de participer à toute distribution de nos actifs en cas de liquidation ou de dissolution ou d'une autre distribution de nos actifs entre les actionnaires aux fins de dissoudre nos affaires.

### Actions privilégiées

Les actions privilégiées peuvent être émises en une ou plusieurs séries. Notre conseil peut établir la désignation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions rattachés à chaque série d'actions privilégiées avant l'émission de cette série. Les porteurs des actions privilégiées n'ont pas le droit de voter aux assemblées de nos actionnaires, mais pourraient avoir le droit d'y voter si nous omettons de verser des dividendes sur cette série d'actions privilégiées. Les actions privilégiées de premier rang ont priorité sur les actions privilégiées de deuxième rang et les actions ordinaires en ce qui a trait aux versements de dividendes et aux distributions d'actifs en cas de liquidation ou de dissolution de nos affaires. Il est interdit à notre conseil d'émettre des actions privilégiées de premier rang ou des actions privilégiées de deuxième rang si, par suite d'une telle émission, la somme globale payable aux porteurs de cette catégorie au titre de remboursement du capital en cas de liquidation ou de dissolution ou d'autres distributions d'actifs aux actionnaires aux fins de nous liquider devait dépasser 500 millions de dollars.

### Régime de droits des actionnaires

Nous avons instauré un régime de droits des actionnaires qui a été adopté en 2009 en vue de garantir, dans la mesure du possible, que tous nos actionnaires sont traités équitablement en cas d'offres publiques d'achat visant Cenovus. Le régime de droits des actionnaires crée un droit qui se rattache à chaque action ordinaire. Jusqu'à la date de séparation, qui survient habituellement au moment d'une offre publique d'achat non sollicitée, aux termes de laquelle une personne fait l'acquisition ou tente de faire l'acquisition de 20 pour cent ou plus de nos actions ordinaires, les droits ne peuvent être séparés des actions ordinaires, ne peuvent être exercés, et aucun certificat de droits distinct n'est émis. Chaque droit permet au porteur, sauf l'acquéreur de la tranche de 20 pour cent d'actions, à compter de la date de séparation (à moins qu'elle ne soit reportée par notre conseil) et avant certains délais d'expiration, d'acquérir des actions ordinaires à 50 pour cent de leur cours du marché au moment de l'exercice. Le régime de droits des actionnaires a été modifié et reconfirmé à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2012 et doit être reconfirmé à toutes les trois assemblées annuelles des actionnaires.

### Plan de réinvestissement de dividendes

Nous avons un plan de réinvestissement de dividendes qui permet aux porteurs d'actions ordinaires de réinvestir automatiquement dans des actions ordinaires une partie ou la totalité des dividendes en numéraire versés sur leurs actions ordinaires. Au gré de la société, les actions ordinaires additionnelles peuvent être émises sur le capital autorisé au cours moyen du marché ou peuvent être achetées sur le marché.

### Régime d'options d'achat d'actions des employés

Notre régime d'options d'achat d'actions des employés offre aux employés l'occasion d'exercer des options visant l'achat d'actions ordinaires. Les prix d'exercice des options correspondent approximativement au cours des actions ordinaires à la date d'émission des options. Les options attribuées peuvent être exercées à hauteur de 30 pour cent du nombre d'options attribuées après un an et une tranche supplémentaire de 30 pour cent du nombre d'options attribuées peuvent être

exercées après deux ans, et ces options peuvent être exercées intégralement après trois ans. Les options attribuées avant le 17 février 2010 expirent après cinq ans alors que les options attribuées à compter du 17 février 2010 expirent après sept ans. Chaque option attribuée avant le 24 février 2011 comporte un droit de plus-value des actions jumelé connexe qui confère au titulaire de l'option le droit de choisir de recevoir un paiement en espèces égal à la différence positive du cours des actions ordinaires au moment de l'exercice par rapport au prix d'exercice de l'option, en échange de la remise de l'option. Les options attribuées à compter du 24 février 2011 comportent des droits de règlement net connexes. Plutôt que d'exercer l'option, le droit de règlement net attribue au titulaire de l'option le droit de recevoir le nombre d'actions ordinaires pouvant être acquises au moyen de la valeur excédentaire du cours des actions ordinaires au moment de l'exercice par rapport au prix d'exercice de l'option.

## Évaluations de crédit

Les renseignements qui suivent concernant nos évaluations du crédit sont fournis puisqu'ils touchent nos coûts de financement et notre liquidité. Plus particulièrement, les notes d'évaluation ont une incidence sur notre capacité d'obtenir du financement à court terme et à long terme et sur le coût de ce financement. Une réduction de la note en vigueur de notre dette par nos agences de notation ou une variation négative des perspectives pourraient influencer défavorablement sur nos coûts de financement et notre accès à des sources de liquidité et de capital. Veuillez vous reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la présente notice annuelle pour plus de détails.

Le tableau suivant présente les notes d'évaluation et la perspective des titres d'emprunt de Cenovus au 31 décembre 2013 :

	<b>Standard &amp; Poor's Ratings Services (« S&amp;P »)</b>	<b>Moody's Investors Service (« Moody's »)</b>	<b>DBRS Limited (« DBRS »)</b>
Titres de premier rang non garantis Note à long terme	BBB+/stable	Baa2/stable	A (bas)/stable
Papier commercial Note à court terme	A-1 (bas)/stable	P-2/stable	R-1 (bas)/stable

Les notes de crédit visent à donner une mesure indépendante de la qualité du crédit d'une émission de titres. Les notes de crédit attribuées par les agences de notation ne constituent pas des recommandations aux fins de l'achat, de la détention ou de la vente des titres pas plus que les notes ne constituent un commentaire sur les cours des titres ou leur pertinence pour un investisseur particulier. Une note peut ne pas rester en vigueur pendant toute période donnée et en tout temps, ou peut être révisée ou retirée ultérieurement par l'agence de notation si, selon elle, les circonstances le justifient.

Les notes de crédit à long terme de S&P se situent sur une échelle d'évaluation qui varie de AAA à D, qui représentent la meilleure et la moins bonne qualité des titres évalués. La note BBB+ de S&P fait partie de la quatrième catégorie en importance sur 10, et indique que la créance affiche des paramètres de protection adéquats. Toutefois, une situation économique défavorable ou l'évolution de circonstances risque plus vraisemblablement de se traduire par une diminution de la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers sur la créance. L'attribution d'un indicateur (+) ou (-) après la note indique la position relative au sein d'une catégorie d'évaluation particulière. Les notes des papiers commerciaux canadiens de S&P se situent sur une échelle d'évaluation qui varie de A-1 (haut) à D, qui représentent la meilleure et la moins bonne qualité des titres évalués. La note A-1 (bas) est la troisième catégorie en importance sur huit, et indique que le débiteur devrait être suffisamment en mesure de s'acquitter de ses engagements financiers. La perspective de la note donne l'orientation éventuelle d'une note à court ou à long terme, et la désignation « stable » indique qu'une modification de la note est peu probable.

Les notes de crédit à long terme de Moody's se situent sur une échelle d'évaluation qui varie de Aaa à C, qui représentent la meilleure et la moins bonne qualité des titres évalués. Une note Baa2 de Moody's fait partie de la quatrième catégorie en importance sur neuf, et est attribuée aux titres d'emprunt qui sont considérés comme des obligations de qualité intermédiaire (c.-à-d. qui présentent un risque de crédit modéré). Ces titres d'emprunt peuvent présenter certaines caractéristiques spéculatives. L'ajout d'un indicateur 1, 2 ou 3 après l'évaluation indique sa position relative au sein d'une catégorie d'évaluation particulière. L'indicateur 1 signifie que l'émission se place dans la partie

supérieure de sa catégorie d'évaluation générique, l'indicateur 2 désigne un rang intermédiaire et l'indicateur 3 signifie que l'émission se classe dans la partie inférieure de sa catégorie d'évaluation générique. Les notes de crédit à court terme de Moody's se situent sur une échelle qui varie de P-1 (meilleure qualité) à NP (moins bonne qualité). La note P-2 correspond à la deuxième de quatre catégories et indique que l'émetteur est tout à fait en mesure de rembourser ses créances à court terme.

Les notes de crédit à long terme de DBRS se situent sur une échelle d'évaluation qui varie de AAA à D, qui représentent la meilleure et la moins bonne qualité des titres évalués. Une note A (bas) de DBRS fait partie de la troisième catégorie en importance sur 10, et est attribuée aux titres d'emprunt considérés comme ayant une bonne qualité de crédit. La capacité de paiement des obligations financières est importante, mais la qualité du crédit est inférieure à celle des titres qui ont reçu une meilleure note. Les entités faisant partie de la catégorie A peuvent être vulnérables face aux éventualités futures, mais les facteurs négatifs existants sont considérés comme gérables. L'attribution d'un indicateur « (haut) » ou « (bas) » au sein de chaque catégorie d'évaluation indique sa situation relative au sein de la catégorie en question. Les évaluations de titres à court terme de DBRS se situent sur une échelle qui varie de R-1 (haut) à D, qui représentent la meilleure et la moins bonne qualité des titres évalués. La note R-1 (bas) correspond à la troisième catégorie en importance sur 10, et indique que la qualité du crédit des titres d'emprunt à court terme est bonne. La capacité de remboursement des obligations financières à court terme à leur échéance est importante, mais la solidité générale n'est pas aussi favorable que celle des meilleures catégories. Cenovus peut subir les contrecoups d'événements futurs, mais les facteurs négatifs qui existent sont considérés comme gérables.

Au cours des deux derniers exercices, nous avons effectué des paiements à S&P, à Moody's et à DBRS en ce qui concerne la notation de nos titres d'emprunt. De plus, nous avons acheté des produits et des services auprès de S&P et de Moody's.

## DIVIDENDES

La déclaration de dividendes est à l'entière appréciation de notre conseil et est évaluée chaque trimestre.

Le conseil a approuvé une augmentation de 10 pour cent du dividende pour le premier trimestre, soit un dividende de 0,2662 \$ par action, payable le 31 mars 2014 aux porteurs d'actions ordinaires inscrits le 14 mars 2014. Les lecteurs devraient également se reporter aux facteurs de risque présentés à la rubrique « Facteurs de risque – Risques financiers – Capacité de verser des dividendes » pour de plus amples renseignements.

Nous avons versé les dividendes suivants au cours des trois dernières années :

Dividendes versés (\$ par action)	Exercice	T4	T3	T2	T1
2013	0,968	0,242	0,242	0,242	0,242
2012	0,880	0,220	0,220	0,220	0,220
2011	0,800	0,200	0,200	0,200	0,200

## MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

La totalité des actions ordinaires en circulation sont inscrites et affichées en vue de leur négociation à la Bourse de Toronto et à la New York Stock Exchange (« NYSE ») sous le symbole CVE. Le tableau suivant indique la fourchette des cours et le volume des actions négociées chaque mois en 2013 :

2013	Bourse de Toronto				NYSE			
	Fourchette des cours des actions			Volume d'actions	Fourchette des cours des actions			Volume d'actions
	Haut	Bas	Clôture		Haut	Bas	Clôture	
(\$ par action)			(en milliers)	(\$ US par action)			(en milliers)	
Janvier	34,13	32,60	33,11	30 439	34,50	32,89	33,24	16 217
Février	33,76	31,32	33,39	27 727	33,84	31,11	32,31	20 069
Mars	33,16	31,09	31,46	42 818	32,48	30,58	30,99	17 611
Avril	32,08	28,32	30,15	54 598	31,58	27,57	29,94	27 644
Mai	31,51	29,25	31,04	32 100	30,85	29,06	29,93	25 883
Juin	31,47	28,67	30,00	37 841	30,42	27,25	28,52	23 487
Juillet	32,77	29,88	30,42	50 346	31,60	28,38	29,60	23 707
Août	30,89	28,98	30,18	37 623	29,88	28,00	28,74	27 665
Septembre	31,62	30,17	30,74	27 821	30,54	28,77	29,85	15 933
Octobre	31,36	29,98	30,98	31 033	30,34	28,79	29,72	18 409
Novembre	31,25	29,98	30,93	25 675	29,80	28,56	29,21	20 076
Décembre	31,69	29,33	30,40	26 899	29,79	27,60	28,65	24 108

## FACTEURS DE RISQUE

Nos activités sont soumises à un certain nombre de risques dont certains ont une incidence sur l'industrie pétrolière et gazière dans son ensemble, tandis que d'autres sont propres à nos activités. Nous avons classé les risques en fonction de quatre catégories principales : les risques financiers, les risques opérationnels de notre entreprise, les risques liés à l'environnement et à la réglementation et les risques liés à notre réputation. L'incidence d'un risque ou d'une combinaison de risques dans ces quatre catégories peut nuire à notre entreprise, notre réputation, notre situation financière, nos résultats des activités et nos flux de trésorerie, ce qui pourrait réduire ou restreindre notre capacité à verser un dividende à nos actionnaires et nuire gravement au cours de nos titres.

Notre approche en matière de gestion des risques comprend le respect de la politique de gestion des risques d'entreprise approuvée par le conseil et le cadre et le programme de gestion des risques d'entreprise connexes, ce qui comprend un examen annuel des risques principaux et nouveaux nous touchant, une prise en compte de la gravité et de la probabilité de chaque risque principal et une évaluation afin d'établir si une atténuation ou un traitement supplémentaire des risques est requis. De plus, nous évaluons constamment notre profil de risque ainsi que les pratiques exemplaires du secteur.

### Risques financiers

Les risques financiers comprennent notamment les fluctuations des prix des marchandises, les régimes de redevances et les lois fiscales, les marchés des capitaux et du crédit volatils, les frais de développement et d'exploitation, la disponibilité du crédit et l'accès à des liquidités suffisantes, les variations des taux de change et des taux d'intérêt, les risques associés à nos opérations de couverture et les risques associés à notre capacité de verser un dividende aux actionnaires. Les variations de la conjoncture économique à l'échelle mondiale pourraient influencer sur un certain nombre de facteurs dont, notamment, le rythme de notre croissance, la santé financière de nos contreparties, l'accès aux capitaux et les frais d'emprunt.

### ***Volatilité des prix des marchandises***

Notre rendement financier dépend grandement des prix du pétrole brut, du gaz naturel et des produits raffinés en vigueur. Parmi les facteurs qui influent sur les prix du pétrole brut, on compte notamment l'offre et la demande de pétrole brut, la conjoncture économique mondiale, les mesures de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, la réglementation gouvernementale, la stabilité politique, la capacité de transporter le brut jusqu'aux marchés, la disponibilité des sources de carburant de remplacement et les conditions climatiques. Les prix du gaz naturel que nous réalisons sont touchés par un bon nombre de facteurs, dont, entre autres, l'offre et la demande en Amérique du Nord, les faits nouveaux sur le marché du gaz naturel liquéfié, les conditions climatiques ainsi que les prix des sources d'énergie de remplacement. Les prix de nos produits raffinés sont touchés par un certain nombre de facteurs, y compris l'offre et la demande mondiales de produits raffinés, la concurrence pratiquée sur le marché, les conditions climatiques et les travaux d'entretien prévus et imprévus des raffineries. Tous ces facteurs sont indépendants de notre volonté et peuvent entraîner une forte volatilité des prix. Les variations des taux de change accentuent cette volatilité lorsque les prix des marchandises, qui sont généralement fixés en dollars américains, sont déclarés en dollars canadiens.

Notre rendement financier est aussi tributaire des produits des activités ordinaires provenant de la vente de marchandises, qui diffèrent, selon la qualité et l'emplacement, des prix des marchandises sous-jacentes inscrits sur des marchés boursiers. Les écarts entre le prix de notre pétrole léger/moyen, de notre pétrole lourd (particulièrement l'écart entre les prix de notre pétrole léger/lourd) et de notre bitume, et le prix inscrit sur les marchés sont particulièrement importants. En effet, les réductions qui s'inscrivent sont non seulement touchées par des facteurs associés à l'offre et à la demande régionales, mais elles subissent également les contrecoups d'autres facteurs comme les coûts, la capacité et les interruptions du transport, la demande formulée à l'égard du raffinage, la disponibilité et le coût des diluants utilisés afin de fluidifier et de transporter les produits et la qualité du pétrole produit, tous des facteurs qui sont indépendants de notre volonté.

Le rendement financier de nos activités de raffinage est touché par la relation, ou la marge, entre les prix des produits raffinés et les prix des charges d'alimentation des raffineries. La volatilité des marges est elle-même touchée par de nombreux facteurs, y compris les suivants : les fluctuations de l'offre et la demande visant les produits raffinés, la concurrence sur le marché, les coûts du pétrole brut et les conditions climatiques. Les marges obtenues sur les produits raffinés sont assujetties à divers facteurs saisonniers, comme l'évolution de la production pour répondre à la demande saisonnière. Les volumes de ventes, les prix, les niveaux de stocks et la valeur des stocks varieront en conséquence. Les marges futures obtenues sur les produits raffinés sont incertaines, et toute diminution de ces marges pourrait avoir une incidence défavorable sur notre entreprise.

Les fluctuations du prix des marchandises, les écarts de prix connexes et les marges obtenues sur les produits raffinés peuvent influencer sur la valeur de nos actifs, notre capacité à continuer d'exploiter notre entreprise et à financer les projets de croissance, y compris la poursuite du développement de nos terrains de sables bitumeux. Des périodes prolongées de volatilité des prix des marchandises peuvent également influencer défavorablement sur notre capacité à atteindre les objectifs fixés et à respecter l'ensemble de nos obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. Toute baisse importante ou prolongée de ces prix des marchandises pourrait entraîner un retard ou l'annulation de programmes de construction, de développement ou de forage actuels ou futurs ou la réduction de la production ou encore la non-utilisation d'engagements de transport à long terme et/ou une utilisation réduite de nos raffineries.

Nous évaluons tous les ans la valeur comptable de nos actifs conformément aux Normes internationales d'information financière. Si les prix du pétrole brut et du gaz naturel diminuent de façon marquée et demeurent peu élevés pour une période prolongée, la valeur comptable de nos actifs pourrait faire l'objet d'une dépréciation.

### ***Frais de développement et d'exploitation***

Notre rendement financier est touché de façon marquée par les frais de développement et d'exploitation de nos actifs, frais qui sont touchés par un certain nombre de facteurs dont les pressions inflationnistes sur les prix, les retards de programmation, l'incapacité à observer des normes de qualité de la construction et de la fabrication et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, y compris l'accès à une main-d'œuvre qualifiée. Les coûts de l'électricité, de l'eau, des diluants, des

produits chimiques, des fournitures, de remise en état, d'abandon et de main-d'œuvre sont des exemples de frais d'exploitation qui sont susceptibles de connaître d'importantes fluctuations.

### ***Opérations de couverture***

Notre politique de réduction des risques associés aux marchés, qui a été approuvée par le conseil, permet à la direction d'avoir recours aux dérivés pour couvrir le risque associé aux prix de notre production de pétrole brut et de gaz naturel ainsi qu'à nos marges obtenues sur les produits raffinés. Nous utilisons également les dérivés sur divers marchés opérationnels afin d'optimiser notre chaîne d'approvisionnement ou de production. Nous pouvons aussi utiliser, lorsque nous le jugeons approprié, des dérivés pour nous aider à atténuer l'incidence éventuelle des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change.

Le recours à ces opérations de couverture nous expose à des risques qui peuvent provoquer d'importantes pertes. Ces risques comprennent les variations du prix de l'instrument de couverture dont il n'est pas tenu compte dans le prix des produits que nous vendons, l'incapacité d'une contrepartie à s'acquitter d'une obligation, une erreur humaine ou une lacune de nos systèmes ou de nos contrôles et le caractère non exécutoire de nos contrats.

De plus, les conséquences d'une couverture en vue de nous protéger contre le risque de baisse des prix peuvent limiter les avantages que nous pouvons retirer des augmentations des prix des marchandises ou des variations des taux d'intérêt et des taux de change. Nous pouvons également subir une perte financière aux termes des contrats de couverture si nous ne sommes pas en mesure de produire du pétrole, du gaz naturel ou des produits raffinés pour nous permettre de nous acquitter de nos obligations de livraison.

### ***Exposition aux contreparties***

Dans le cours normal des activités, nous nouons des relations contractuelles avec des fournisseurs, des partenaires et d'autres contreparties du secteur de l'énergie et d'autres industries en vue de la fourniture et de la vente de produits et de services. Si ces contreparties ne remplissent pas leurs obligations contractuelles, nous pourrions subir des pertes financières, devoir retarder nos plans de développement ou devoir abandonner d'autres occasions pouvant avoir une incidence importante sur notre santé financière et nos résultats d'exploitation.

### ***Crédit, liquidité et possibilité d'obtenir un financement***

L'expansion future de notre entreprise peut être tributaire de notre capacité à obtenir des capitaux supplémentaires, y compris du financement par emprunt et par capitaux propres. Des marchés des capitaux imprévisibles et les répercussions de cette imprévisibilité sur le crédit peuvent freiner notre capacité à nous procurer un financement rentable, et à le conserver, et limiter notre capacité à avoir accès en temps voulu aux marchés financiers selon des modalités acceptables. Une incapacité à avoir accès à des capitaux pourrait influencer sur notre capacité à faire des dépenses en immobilisations futures et à respecter l'ensemble de nos obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. Notre capacité à obtenir des capitaux supplémentaires dépend, entre autres, de l'intérêt pour des placements dans le secteur de l'énergie en général et de l'intérêt pour des placements dans nos titres en particulier.

Au 31 décembre 2013, Cenovus avait des titres de créance impayés représentant 4,75 milliards de dollars américains et aucun remboursement de capital n'était exigible avant octobre 2019 (1,3 milliard de dollars américains). Nous avons une facilité de crédit consentie de 3,0 milliards de dollars qui vient à échéance le 30 novembre 2017 et que nous pouvions utiliser intégralement dès le 31 décembre 2013 pour combler nos besoins d'exploitation ou nos besoins en capitaux. À l'avenir, l'incapacité d'accéder aux marchés de crédit, une baisse prolongée des prix du pétrole brut ou des produits raffinés ou la poursuite de la baisse du prix du gaz naturel ou encore des dépenses imprévues importantes liées au développement ou à l'entretien de nos terrains existants pourraient nuire à notre situation de trésorerie, à la notation de notre crédit et à notre capacité d'avoir accès à des sources de capitaux supplémentaires. Nous sommes également tenus de respecter divers engagements financiers et d'exploitation prévus dans nos facilités de crédit et les actes de fiducie régissant nos titres de créance. Nous examinons régulièrement les engagements et pouvons apporter des modifications à nos plans de développement et à notre politique en matière de dividendes ou pouvons prendre d'autres mesures pour en assurer le respect. Si nous ne respectons pas ces engagements, notre accès à des

capitaux pourrait être restreint ou le remboursement des emprunts pourrait être exigé. Si les sources externes de capital deviennent limitées ou inexistantes, ou si le remboursement est exigé avant l'échéance, notre capacité à effectuer des investissements en capital, à poursuivre notre plan d'affaires et à respecter l'ensemble de nos obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles et à conserver nos terrains existants pourrait s'en trouver compromise.

### ***Taux de change***

Les fluctuations du taux de change peuvent avoir une incidence sur nos résultats, puisque les prix mondiaux du pétrole brut, du gaz naturel et des produits raffinés sont fixés en dollars américains, alors qu'un bon nombre de nos coûts d'exploitation et de nos dépenses en immobilisations ainsi que nos états financiers consolidés sont libellés en dollars canadiens. Cenovus possède également une importante dette libellée en dollars américains. Une augmentation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain diminuera les produits des activités ordinaires obtenus de la vente de notre pétrole, notre gaz naturel et nos produits raffinés. Les fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien créent de l'incertitude et influent sur nos dépenses en immobilisations.

### ***Taux d'intérêt***

Nous pouvons être exposés aux fluctuations des taux d'intérêt en raison de notre utilisation de titres à taux variables. Une augmentation des taux d'intérêt pourrait augmenter nos frais d'intérêt nets et nuire à nos résultats financiers. De plus, nous sommes exposés aux fluctuations des taux d'intérêt au moment du refinancement des dettes à long terme arrivant à échéance et des taux d'intérêt en vigueur au moment de répondre aux besoins financiers futurs prévus.

### ***Capacité de verser des dividendes***

Le versement de dividendes est à l'appréciation de notre conseil. Tous les dividendes seront examinés par le conseil et peuvent être augmentés, diminués ou suspendus à l'occasion. Notre capacité de verser des dividendes et le montant réel de ces dividendes dépendent, entre autres, de notre rendement financier, de nos engagements et de nos obligations d'emprunt, de notre capacité à respecter l'ensemble de nos obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles, nos créances selon des modalités semblables et à des taux d'intérêt équivalents, de nos besoins en fonds de roulement, de nos obligations fiscales futures, de nos besoins de capitaux ultérieurs et des facteurs de risque présentés dans la présente notice annuelle.

### **Risques opérationnels**

Les risques opérationnels sont les risques qui ont une incidence sur notre capacité à poursuivre nos activités dans le cours normal. En règle générale, nos activités sont assujetties aux risques généraux touchant le secteur pétrolier et gazier. Nos risques opérationnels comprennent, entre autres, les facteurs liés à l'exploitation et à la sécurité, au transport par pipeline et à ses interruptions, à l'exécution des projets d'agrandissement par phases, à l'incertitude des estimations des réserves et des ressources, à la performance des réservoirs et aux défis techniques, à des risques relatifs aux partenaires, à la concurrence, à la technologie, aux réclamations de tiers, aux revendications territoriales, aux membres clés du personnel et aux systèmes d'information.

### ***Santé et sécurité***

L'exploitation de nos terrains comporte des dangers liés à la découverte, à la récupération, au transport et au traitement d'hydrocarbures, y compris les éruptions, incendies, explosions et fuites de gaz, la migration de substances nocives, les déversements de pétrole, la corrosion et les actes de vandalisme et de terrorisme, lesquels peuvent tous interrompre les activités, nuire à notre réputation, causer des blessures corporelles ou des décès, entraîner la perte ou l'endommagement du matériel, des biens, des systèmes de technologie d'information et des systèmes de données et de contrôle connexes et provoquer des atteintes à l'environnement, ce qui peut comprendre la pollution de l'eau, de la terre ou de l'air.

### ***Capacité de transport par pipeline et ses interruptions***

Notre production est transportée par divers pipelines et nos raffineries dépendent de divers pipelines pour recevoir les charges d'alimentation. Les interruptions du service de transport par pipeline ou un accès restreint à ce service pourraient avoir une incidence défavorable sur nos ventes de pétrole brut

et de gaz naturel, la croissance prévue de la production, nos activités de raffinage et nos flux de trésorerie. Les interruptions ou les limitations de la disponibilité de ces réseaux de pipelines peuvent limiter notre capacité à livrer les volumes de production convenus et pourraient avoir une incidence négative sur les prix des marchandises, les volumes de ventes ou les prix reçus pour nos produits. Ces interruptions ou limitations peuvent être causées par l'incapacité à exploiter le pipeline ou se rapporter à des restrictions au niveau de la capacité, si l'approvisionnement du réseau en charges d'alimentation est supérieur à la capacité de l'infrastructure. Rien ne garantit que les tiers fournisseurs de pipelines feront des investissements dans des pipelines qui permettraient d'augmenter encore la capacité de transport de sorte qu'elle excède à long terme la croissance de la production ni que la demande recevra l'approbation des organismes de réglementation. Il est également impossible de garantir qu'aucune contrainte opérationnelle à court terme touchant le réseau de pipelines, découlant de l'interruption des activités des pipelines et/ou de l'approvisionnement accru en pétrole brut ne surviendra. Rien ne garantit non plus que le transport par wagons et d'autres formes de transport de notre production suffiront à combler les écarts provoqués par les contraintes opérationnelles sur le réseau de pipelines. De plus, nos expéditions de brut par wagons peuvent être touchées par des retards du service, une météo inclemente ou un déraillement qui pourraient avoir une incidence défavorable sur nos volumes de ventes de brut ou le prix reçu pour notre produit. Notre produit ou des wagons peuvent faire l'objet d'un déraillement ou d'incidents qui entraînent une responsabilité civile ou un dommage à notre réputation. De plus, si de nouveaux règlements sont promulgués, y compris, la modification éventuelle des normes de sécurité pour les wagons-citernes utilisés dans le transport de pétrole brut, ils pourraient influencer sur notre capacité à expédier du pétrole brut par wagons ou sur les facteurs économiques associés à ce type de transport. Finalement, les arrêts prévus ou imprévus dans les activités des clients de nos raffineries peuvent limiter notre capacité à livrer des produits, ce qui aurait des conséquences défavorables sur les ventes et les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles.

### ***Questions opérationnelles***

Nos activités reliées au pétrole brut et au gaz naturel sont exposées à tous les risques généralement liés i) au stockage, au transport, au traitement, au raffinage et à la commercialisation du pétrole brut, du gaz naturel et d'autres produits connexes; ii) au forage et à la complétion de puits de pétrole brut et de gaz naturel; et iii) à l'exploitation et au développement de terrains de pétrole brut et de gaz naturel, y compris la rencontre de formations ou de pressions inattendues, les diminutions prématurées de pression ou de productivité dans les réservoirs, les éruptions, le matériel défectueux et autres accidents, les émanations de gaz corrosif, les flux incontrôlables de pétrole brut, de gaz naturel ou de fluides de puits, les mauvaises conditions climatiques, la pollution et autres risques liés à l'environnement.

La production et le raffinage de pétrole requièrent d'importants investissements et comportent certains risques et incertitudes. Nos activités d'exploitation du pétrole peuvent subir des pertes de production, des ralentissements, des arrêts d'exploitation ou des restrictions quant à notre capacité de produire des produits à valeur plus élevée en raison de l'interdépendance de nos systèmes de composants. La délimitation des ressources, les coûts associés à la production, dont le forage de puits pour les activités de DGMV, et les coûts associés au raffinage du pétrole peuvent comporter d'importants déboursés de capitaux. Les coûts d'exploitation liés à la production de pétrole sont en grande partie fixés à court terme et, par conséquent, les frais d'exploitation unitaire dépendent en grande partie des niveaux de production.

Notre entreprise de raffinage et de commercialisation est exposée à tous les risques inhérents à l'exploitation de raffineries, de terminaux, de pipelines et d'autres installations de transport et de distribution, y compris les pertes de produits, les ralentissements causés par le matériel défectueux ou l'arrêt des services de transport, les interruptions, les conditions climatiques, les incendies et les explosions, le manque de disponibilité de charges d'alimentation et le prix et la qualité de ces charges.

Nous ne prenons pas d'assurance contre toutes les éventualités et interruptions éventuelles, et rien ne garantit que notre assurance sera suffisante pour couvrir de telles éventualités ou perturbations. Nos activités pourraient également être interrompues en raison de catastrophes naturelles ou d'autres événements indépendants de notre volonté.

### ***Incertitude des estimations des réserves et des produits nets futurs***

Les estimations des réserves présentées dans la présente notice annuelle ne constituent que des estimations. De nombreuses incertitudes entrent en jeu au moment d'évaluer les quantités des réserves, notamment de nombreux facteurs indépendants de notre volonté. En général, les estimations des réserves de pétrole brut et de gaz naturel exploitables de façon rentable et les flux de trésorerie nets futurs qui en sont tirés sont calculés au moyen d'hypothèses et de facteurs variables, dont, notamment, les prix des produits, les coûts d'immobilisations et d'exploitation futurs, la production passée des terrains et les effets présumés de la réglementation par les organismes gouvernementaux, y compris les versements de redevances et d'impôts, les niveaux de production initiaux, les taux de baisse de la production et la disponibilité, la proximité et la capacité des réseaux de collecte de pétrole et de gaz, des pipelines et des installations de traitement, tous des facteurs qui peuvent varier considérablement par rapport aux résultats réels.

Toutes ces estimations comportent un certain degré d'incertitude, et la classification des réserves n'est qu'une tentative pour définir ce degré d'incertitude. Pour ces raisons, les estimations des réserves de pétrole brut et de gaz naturel récupérables de façon rentable attribuables à un groupe de terrains donné, la classification de ces réserves en fonction du risque de récupération et les estimations des produits d'exploitation nets futurs prévus provenant de ces terrains établies par divers ingénieurs, ou par les mêmes ingénieurs à différents moments, peuvent varier considérablement. Notre production, nos produits des activités ordinaires, nos taxes et impôts ainsi que nos dépenses d'exploitation et de développement réels à l'égard de nos réserves peuvent fluctuer par rapport aux estimations courantes, et les écarts peuvent être importants.

Les estimations à l'égard des réserves pouvant être développées et produites dans le futur sont souvent calculées en fonction de calculs de mesure du volume et par analogie avec d'autres types de réserves similaires, plutôt qu'en fonction des antécédents de production réelle. L'évaluation subséquente des mêmes réserves en fonction des antécédents de production donnera lieu à des écarts, qui pourraient être importants, par rapport aux réserves estimatives.

Si nous ne pouvons acquérir, développer ou trouver des réserves supplémentaires de pétrole brut et de gaz naturel, les niveaux actuels de nos réserves et de notre production subiront une baisse importante; par conséquent, notre entreprise, notre situation financière, nos résultats des activités et nos flux de trésorerie sont fortement tributaires de notre capacité de tirer parti de nos stocks de ressources actuels et d'acquérir, de découvrir ou de développer de nouvelles réserves.

### ***Incertitude des estimations des ressources éventuelles et prometteuses***

Les données sur les ressources éventuelles et prometteuses présentées dans la présente notice annuelle ne constituent que des estimations. Les mêmes incertitudes inhérentes à l'estimation des quantités de réserves s'appliquent à l'estimation des quantités de ressources éventuelles et prometteuses. De plus, des éventualités empêchent le classement de ressources dans les réserves. Rien ne garantit qu'il sera rentable, d'un point de vue commercial, d'exploiter une partie quelconque des ressources éventuelles. Les ressources prometteuses sont assujetties à des éventualités semblables, en plus de ne pas avoir été découvertes, ce qui signifie que les résultats réels obtenus de forages subséquents pourraient différer considérablement des résultats projetés. Rien ne garantit qu'une partie quelconque des ressources prometteuses sera découverte. Si des ressources prometteuses sont découvertes, rien ne garantit qu'il sera rentable, d'un point de vue commercial, d'exploiter une partie quelconque des ressources prometteuses. Les résultats réels pourraient être très différents de ces estimations, et l'écart pourrait être important. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les ressources et les éventualités connexes, veuillez vous reporter à la rubrique « Ressources éventuelles et prometteuses » de la présente notice annuelle.

### ***Exécution des projets***

Certains risques sont associés à la réalisation de nos projets en amont et de nos projets de raffinage. Ces risques comprennent notamment notre capacité à obtenir les approbations environnementales et réglementaires nécessaires, les risques relatifs aux échéanciers, aux ressources et aux coûts, y compris la disponibilité et le coût des matériaux, de l'équipement et de main-d'œuvre qualifiée, l'incidence de la conjoncture générale et de la situation générale de l'entreprise et des marchés, l'incidence des conditions climatiques, l'exactitude des estimations de coûts des projets, notre capacité à financer notre croissance, notre capacité à repérer et à réaliser des opérations stratégiques et

l'incidence de l'évolution de la réglementation des États et des attentes du public relativement à l'effet du développement des sables bitumineux sur l'environnement. La mise en service et l'intégration de nouvelles installations dans notre base d'actifs existante pourraient retarder l'atteinte de nos cibles et objectifs.

### ***Risques relatifs aux partenaires***

Certains de nos actifs ne sont pas exploités par nous ou sont détenus en partenariat avec d'autres personnes. Par conséquent, nos résultats des activités pourraient subir l'incidence des mesures d'exploitants tiers ou de partenaires.

Les participations dans certains de nos actifs en amont sont détenues conjointement avec ConocoPhillips, société ouverte américaine non reliée, et sont exploitées par nous. Nos actifs de raffinage sont détenus conjointement avec Phillips 66 et sont exploités par Phillips 66. La réussite de nos activités de raffinage est tributaire de la capacité de Phillips 66 d'exploiter cette entreprise avec succès et de maintenir les actifs de raffinage. Nous nous fions au jugement de Phillips 66 et à son expertise en matière d'exploitation en ce qui a trait à l'exploitation de ces actifs de raffinage, et nous nous attendons aussi à ce qu'elle nous fournisse des renseignements sur l'état de ces actifs de raffinage et sur les résultats des activités connexes.

ConocoPhillips ou Phillips 66, en tant que tiers non reliés, peuvent avoir des objectifs et des intérêts qui ne correspondent pas aux nôtres ou qui peuvent être en conflit avec les nôtres. Les décisions importantes en matière de capital touchant ces actifs en amont et ces actifs de raffinage doivent être prises d'un commun accord par nous et le partenaire respectif, mais certaines décisions relatives à l'exploitation peuvent être prises par l'exploitant des actifs concernés. Bien que Cenovus et ses partenaires cherchent généralement à atteindre un consensus en ce qui concerne les décisions importantes relatives à la direction et à l'exploitation de ces actifs en amont et de ces actifs de raffinage, rien ne garantit que les demandes ou attentes futures de l'une ou l'autre des parties relativement à ces actifs seront comblées ou comblées en temps opportun. Les demandes ou les attentes non comblées de l'une ou l'autre des parties ou les demandes et attentes qui ne sont pas comblées de manière satisfaisante peuvent avoir une incidence sur notre participation à l'exploitation de ces actifs, sur notre capacité à obtenir ou à conserver les permis ou les approbations nécessaires ou sur le moment auquel nous entreprenons diverses activités.

### ***Concurrence***

Une forte concurrence existe dans tous les aspects du secteur pétrolier canadien et international, y compris l'exploration et le développement de sources d'approvisionnement nouvelles et existantes, l'acquisition de participations dans des terrains de pétrole brut et de gaz naturel et la distribution et la commercialisation des produits pétroliers. Nous faisons concurrence à d'autres producteurs et raffineurs, dont certains peuvent avoir des coûts d'exploitation inférieurs aux nôtres ou disposer de davantage de ressources que nous. Les producteurs concurrents peuvent mettre au point et en application des techniques de récupération et des technologies qui sont meilleures que celles que nous utilisons. Le secteur pétrolier fait également concurrence à d'autres secteurs en ce qui a trait à l'approvisionnement des consommateurs en énergie, en essence et en produits connexes.

Plusieurs sociétés ont annoncé qu'elles prévoyaient entreprendre des activités reliées aux sables bitumineux, soit en commençant la production, soit en augmentant l'ampleur de leurs activités existantes. L'expansion des activités d'exploitation existantes et le développement de nouveaux projets pourraient augmenter considérablement l'offre de pétrole brut sur le marché, ce qui pourrait faire diminuer le prix du pétrole brut pratiqué sur le marché, et augmenter nos coûts des intrants en ce qui a trait à la main-d'œuvre qualifiée et aux matériaux.

### ***Technologie***

Les technologies actuelles de DGMV pour la récupération de bitume consomment beaucoup d'énergie et forcent à l'utilisation d'importantes quantités de gaz naturel pour produire la vapeur qui est utilisée dans le procédé de récupération. La quantité de vapeur requise par le procédé de la production varie et, par conséquent, a une incidence sur les coûts. Le rendement du réservoir peut également avoir une incidence sur le calendrier et les niveaux de production si on fait appel à cette technologie. Une forte augmentation des coûts de récupération pourrait faire en sorte que certains projets qui comptent sur la technologie du DGMV ne soient plus rentables, et ainsi avoir une incidence défavorable sur notre

entreprise, notre situation financière, nos résultats des activités et nos flux de trésorerie. Les projets de croissance et autres projets d'investissement qui dépendent en grande partie ou partiellement de nouvelles technologies et l'intégration de ces technologies à des activités nouvelles ou existantes comportent des risques. Le succès des projets qui intègrent de nouvelles technologies n'est pas assuré.

### ***Réclamations de tiers***

À l'occasion, nous pourrions faire l'objet de litiges découlant de nos activités. Les réclamations dans le cadre de tels litiges pourraient être importantes ou indéterminées. Le dénouement de tels litiges peut avoir une incidence importante sur notre situation financière ou nos résultats des activités. Nous pourrions être tenus d'engager des frais considérables pour nous défendre contre tels litiges ou d'y consacrer d'importantes ressources.

### ***Revendications territoriales***

Dans l'Ouest canadien, des groupes autochtones ont, dans le passé, revendiqué des droits ancestraux et des droits issus de traités contre les gouvernements du Canada et de l'Alberta, et des organismes gouvernementaux, ce qui peut influencer sur notre entreprise. Plus particulièrement, des groupes autochtones ont revendiqué des droits ancestraux et des droits issus de traités à l'égard d'une importante partie de l'Ouest canadien. Certains groupes autochtones ont présenté des revendications contre le gouvernement du Canada, la province de l'Alberta, certaines entités gouvernementales et la municipalité régionale de Wood Buffalo (qui comprend la ville de Fort McMurray, en Alberta) et revendiquent, entre autres, les droits ancestraux à l'égard d'importants terrains autour de Fort McMurray, y compris certains terrains à Christina Lake. De telles revendications, si elles devaient être accueillies, pourraient avoir un effet défavorable important sur les activités menées dans les zones touchées. Il est impossible de garantir que les terrains qui ne sont pas visés à l'heure actuelle par des revendications présentées par des groupes autochtones ne le seront pas à leur tour.

### ***Personnel***

Notre succès est tributaire de notre direction et de la qualité de notre personnel. L'incapacité à conserver les membres du personnel actuels ou à en recruter et à en conserver de nouveaux qui possèdent les habiletés et compétences nécessaires pourrait avoir un effet défavorable important sur notre croissance et notre rentabilité.

### ***Systèmes d'information***

Nous sommes tributaires de divers systèmes d'information pour exercer nos activités de façon efficace. Une défectuosité de certains de ces systèmes d'information essentiels aux activités pourrait entraîner des difficultés opérationnelles, l'endommagement ou la perte de données, des pertes de productivité et provoquer la connaissance et l'utilisation non autorisées de renseignements.

### ***Risques associés à l'environnement et à la réglementation***

En règle générale, notre secteur est assujéti à la réglementation et à l'intervention des gouvernements en vertu des lois fédérales, provinciales, étatiques et municipales, au Canada et aux États-Unis, relativement à des questions comme, entre autres, le régime foncier, les permis accordés aux projets de production, les redevances, les taxes et impôts (dont l'impôt sur le résultat), les droits à verser aux gouvernements, les taux de production, les contrôles de protection de l'environnement, la protection de certaines espèces ou de certains terrains, les affectations du sol provinciales et fédérales, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des autres émissions, l'exportation du pétrole brut, du gaz naturel et d'autres produits, l'attribution ou l'acquisition de participations d'exploration et de production, de participations visant des sables bitumineux ou d'autres participations, l'imposition d'obligations particulières en matière de forage, le contrôle sur le développement et l'abandon de champs (y compris les restrictions relatives à la production) et l'expropriation ou l'annulation possible des droits contractuels.

### ***Approbations des organismes de réglementation***

Toutes nos activités feront l'objet de règlements et de mesures prises par les gouvernements qui peuvent avoir un effet sur le forage, la complétion et le raccordement de puits, sur la production, la construction ou l'agrandissement d'installations et de raffineries et l'exploitation ou l'abandon de champs ou empêcher de telles activités. Les droits contractuels peuvent être annulés ou faire l'objet

d'une expropriation dans certaines circonstances. Les modifications de la réglementation gouvernementale pourraient avoir une incidence sur nos projets en cours et prévus.

Nos activités nous obligent à obtenir certaines approbations auprès de divers organismes de réglementation, et rien ne garantit que nous serons en mesure d'obtenir l'ensemble des licences, des permis et autres approbations qui peuvent être nécessaires pour mener certaines activités d'exploration et de développement sur nos terrains. En outre, l'obtention de certaines approbations auprès d'organismes de réglementation peut comporter, entre autres, la consultation des parties intéressées et des autochtones, des études d'impact sur l'environnement et des audiences publiques. Les approbations des organismes de réglementation obtenues peuvent également être assujetties au respect de certaines conditions, notamment des obligations de dépôt d'une sûreté, la supervision réglementaire de projets par des tiers, l'atténuation ou l'élimination des incidences du projet, l'évaluation des habitats et d'autres engagements ou obligations. L'incapacité d'obtenir les approbations pertinentes des organismes de réglementation ou le défaut de respecter les conditions qui y sont assorties en temps opportun selon des modalités satisfaisantes pourrait entraîner des retards, l'abandon ou la restructuration de projets et une augmentation des coûts.

### ***Régimes de redevances***

Nos flux de trésorerie peuvent être directement touchés par des modifications des régimes de redevances. Les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan reçoivent des redevances relativement à la production d'hydrocarbures sur des terrains à l'égard desquels ils détiennent respectivement les droits miniers. Le taux des redevances qui nous est imposé sur notre production tirée des sables bitumineux est calculé en fonction du prix équivalent en dollars canadiens du WTI. Par conséquent, des augmentations du WTI ou des baisses du taux de change \$ CA/\$ US pourraient provoquer une augmentation considérable de nos redevances, ce qui pourrait nuire à notre entreprise, notre situation financière, nos résultats d'activité et nos flux de trésorerie. Un impôt minier est également prélevé dans chaque province sur la production d'hydrocarbures provenant de terrains à l'égard desquels la Couronne ne détient pas les droits miniers. L'éventualité de modifications des régimes de redevances et d'impôts miniers de l'Alberta, ainsi que la possibilité de modifications des régimes correspondants applicables dans les provinces où nous exerçons nos activités crée de l'incertitude relativement à la capacité d'estimer avec précision les charges de la Couronne. Une hausse des redevances ou des taux d'imposition minière applicables dans l'une ou l'autre des provinces, ou dans les deux, réduirait nos bénéfices et pourrait rendre, dans la province concernée, les dépenses en immobilisations futures ou les activités existantes non rentables. Une hausse importante des redevances ou des impôts miniers pourrait réduire la valeur de nos actifs connexes.

### ***Lois fiscales***

Les lois de l'impôt sur le résultat, d'autres lois ou les programmes incitatifs gouvernementaux pourraient être modifiés ultérieurement ou interprétés d'une manière défavorable pour nous et nos actionnaires. Les autorités fiscales ayant compétence sur nous et nos actionnaires peuvent ne pas être en accord avec la façon dont nous calculons notre passif fiscal ou pourraient changer leurs pratiques administratives à notre détriment ou au détriment de nos actionnaires.

### ***Réglementation en matière d'environnement***

Tous les aspects des activités liées au pétrole brut, au gaz naturel et au raffinage sont assujettis à la réglementation en matière d'environnement adoptée en application de diverses lois et de divers règlements municipaux, d'État, territoriaux, provinciaux et fédéraux canadiens et américains (collectivement, la « réglementation en matière d'environnement »). La réglementation en matière d'environnement exige que les puits, sites d'installations, raffineries et autres biens liés à nos activités soient construits, exploités, entretenus, abandonnés et restaurés à la satisfaction des autorités de réglementation pertinentes. De plus, certains types d'activités, notamment les projets d'exploration et de développement et les modifications de certains projets existants, peuvent exiger que des demandes de permis ou des études d'impact sur l'environnement soient présentées et approuvées. La réglementation en matière d'environnement impose, entre autres, des restrictions, des responsabilités et des obligations relativement à la production, à la manutention, à l'utilisation, au stockage, au transport, au traitement et à l'élimination de substances et de déchets dangereux et relativement aux déversements, aux rejets et aux émissions de diverses substances dans l'environnement. Elle impose également des restrictions, des responsabilités et des obligations relativement à la gestion de sources d'eau fraîche ou potable qui sont utilisées ou dont l'utilisation est envisagée dans le cadre d'activités

pétrolières et gazières. Le respect de la réglementation en matière d'environnement peut se traduire par des dépenses importantes, notamment celles relatives aux coûts de nettoyage et aux dommages découlant de terrains contaminés, et le défaut de respecter la réglementation en matière d'environnement peut entraîner l'imposition d'amendes et de pénalités, ainsi que l'imposition d'ordonnances de protection de l'environnement. Même s'il n'est pas prévu que le coût du respect de la réglementation en matière d'environnement ait un effet défavorable important sur notre situation financière ou nos résultats des activités, il n'est pas certain que les coûts futurs à cet égard n'aient pas un tel effet. L'entrée en vigueur de nouveaux règlements en matière d'environnement ou la modification de tels règlements existants touchant le secteur du pétrole brut et du gaz naturel pourraient généralement réduire la demande en pétrole brut et en gaz naturel et augmenter nos coûts.

### ***Réglementation en matière de changements climatiques***

Le gouvernement fédéral, divers gouvernements provinciaux du Canada ainsi que le gouvernement fédéral des États-Unis et divers gouvernements d'États ont annoncé leur intention de réglementer les émissions de GES et d'autres polluants de l'air (collectivement, les « règlements »). Certains de ces règlements sont en vigueur alors que certains autres en sont à diverses étapes d'examen, de discussion ou de mise en application aux États-Unis et au Canada. Il existe des incertitudes quant au calendrier d'entrée en vigueur de ces règlements et à leur incidence. De plus, le manque de certitude en ce qui concerne l'harmonisation de toute législation fédérale future avec la réglementation provinciale ou étatique fait en sorte qu'il est difficile de calculer avec précision les coûts estimatifs associés à la conformité avec la législation en matière de changements climatiques, y compris les effets de la conformité avec ces initiatives pour nos fournisseurs de services et autres.

Parmi les incidences défavorables pour notre entreprise si des lois ou des règlements généralisés portant sur les émissions de gaz à effet de serre devaient être promulgués et s'appliquer dans un territoire dans lequel nous exerçons nos activités, on compte, entre autres, les coûts de conformité accrus, les retards à obtenir les permis, les coûts considérables nécessaires pour la génération ou l'achat de crédits d'émission se traduisant par des coûts supplémentaires pour les produits que nous produisons et une demande réduite de pétrole brut et de certains produits raffinés. Il est possible que nous ne puissions pas faire l'acquisition de crédits d'émission ou de crédits compensatoires ou que nous ne puissions en faire l'acquisition de manière rentable. Il peut être impossible, techniquement ou économiquement, de mettre en application les réductions obligatoires des émissions, en totalité ou en partie, et le fait de ne pas satisfaire à ces obligations de réduction des émissions ou de ne pas respecter d'autres mécanismes de conformité peut avoir une incidence défavorable importante sur notre entreprise en occasionnant, entre autres, des amendes, des retards dans l'obtention de permis et de licences, des pénalités et la suspension des activités. Par conséquent, rien ne garantit que nous ne serons pas gravement touchés par la réglementation future en matière d'environnement.

Au-delà des exigences juridiques existantes, la portée et l'ampleur des incidences défavorables de l'un ou l'autre de ces programmes ou règlements supplémentaires ne peuvent être estimées avec fiabilité ou exactitude au moment actuel puisque les exigences législatives et réglementaires spécifiques n'ont pas été finalisées et qu'il existe une incertitude en ce qui concerne les mesures supplémentaires qui sont étudiées et sur le délai prévu de conformité.

### ***Normes relatives aux carburants à faible teneur en carbone***

La législation environnementale existante et proposée dans certains États des États-Unis, dans certaines provinces canadiennes et dans l'Union européenne qui régit les normes relatives aux combustibles carbonés pourrait entraîner une augmentation des coûts et/ou une réduction des revenus. La réglementation éventuelle pourrait avoir une incidence négative sur la commercialisation de notre bitume, de notre pétrole brut ou de nos produits raffinés ou pourrait nous obliger à acheter des crédits d'émission afin d'effectuer des ventes dans ces territoires.

L'État de la Californie a promulgué un règlement portant sur les changements climatiques sous forme de normes applicables aux carburants à faible teneur en carbone, qui exige la réduction du cycle de vie des émissions de carbone attribuables aux carburants de transport. En tant que producteur de sables bitumineux, Cenovus n'est pas directement réglementée et il n'est pas prévu qu'elle aura une obligation de conformité à ce propos. Les entreprises de raffinage en Californie seront tenues de respecter la législation. Un certain nombre d'études produites sur le sujet, dont une par un organisme qui a prodigué ses conseils à l'égard de la réglementation, suggère l'utilisation d'une vaste gamme de

valeurs d'intensité de carbone pour les pétroles bruts tirés des sables bitumineux. Nous croyons être en bonne position dans ce secteur, compte tenu de notre faible ratio vapeur/pétrole antérieur.

### ***Normes applicables aux carburants renouvelables***

Nos activités de raffinage aux États-Unis sont assujetties à diverses lois et divers règlements qui imposent des exigences strictes et coûteuses. Il faut particulièrement noter la loi intitulée *Energy Independence & Security Act of 2007* (la « EISA 2007 ») qui a établi des objectifs et des exigences en matière de gestion de l'énergie. Aux termes de cette loi, entre autres, l'Environmental Protection Agency a publié le programme relatif à la norme applicable aux combustibles renouvelables qui prescrit le volume total des carburants de transport renouvelables vendus ou importés aux États-Unis et oblige les raffineurs à mélanger des carburants renouvelables comme l'éthanol ou les biocarburants avancés avec leur essence. Le volume des combustibles renouvelables mélangés aux produits pétroliers finis augmente au fil du temps jusqu'en 2022. Dans la mesure où des raffineries ne mélangent pas des combustibles renouvelables à leurs produits finis, elles doivent acheter des crédits, qu'on appelle des numéros d'identification renouvelables (« NIR ») sur le marché libre. Les NIR sont assignés à chaque gallon de carburant renouvelable produit ou importé aux États-Unis et ont été mis en œuvre pour offrir aux entreprises de raffinage une certaine souplesse dans le respect des normes applicables aux carburants renouvelables.

Nos raffineries ne mélangent pas de carburants renouvelables aux produits de carburant à moteur qu'elles produisent et, par conséquent, elles ne sont pas tenues d'acheter des NIR sur le marché libre, où il y a fluctuation des prix. Dans le futur, la réglementation pourrait modifier le volume des carburants renouvelables qui doivent être mélangés aux produits raffinés, entraînant une volatilité des prix des NIR ou une insuffisance du nombre de NIR offerts permettant de respecter les exigences. Par conséquent, cette situation pourrait avoir une incidence défavorable sur notre situation financière, nos résultats opérationnels et nos flux de trésorerie.

### ***Cadre réglementaire en matière d'utilisation des terres de l'Alberta***

Le cadre réglementaire en matière d'utilisation des terres de l'Alberta (*Land-Use Framework*) a été mis en œuvre en application de la loi intitulée *Alberta Land Stewardship Act* (« ALSA ») qui précise l'approche du gouvernement de l'Alberta à l'égard de la gestion des ressources foncières et naturelles de l'Alberta dans le but d'atteindre certains objectifs économiques, environnementaux et sociaux à long terme. Dans certains cas, la ALSA modifie ou annule des consentements accordés précédemment, comme les permis, les licences, les approbations ou les autorisations réglementaires, afin d'atteindre ou de maintenir un objectif ou une politique découlant de la mise en œuvre d'un plan régional.

Le gouvernement de l'Alberta a approuvé son Plan régional du bas Athabasca (« PRBA »), qui a été instauré en vertu de la ALSA. Le PRBA formule des cadres de gestion dans les domaines de l'air, des terres et de l'eau qui intégreront des limites et des seuils déclencheurs cumulatifs et qui mettront en lumière des aspects liés à la conservation, au tourisme et aux activités récréatives. En 2013, nous avons reçu une indemnisation de 20 millions de dollars, y compris les intérêts, du gouvernement de l'Alberta en ce qui concerne certains de nos droits miniers non essentiels relatifs aux sables bitumineux qui ont été annulés. Les droits miniers annulés n'ont pas eu d'incidence directe sur notre plan d'affaires, nos activités actuelles à Foster Creek et à Christina Lake ni à l'égard de l'une ou l'autre de nos demandes déposées. Une incertitude existe à l'égard de l'incidence de demandes ultérieures de développement dans les régions couvertes par le PRBA, y compris l'éventualité de restrictions applicables au développement et l'annulation de droits miniers.

Le gouvernement de l'Alberta a récemment annoncé son Plan régional du sud de la Saskatchewan (« PRSS »), un autre plan régional semblable devant être élaboré aux termes de la ALSA. Ce plan s'applique aux activités de Cenovus relatives au pétrole et au gaz classiques dans le sud de l'Alberta. Des consultations publiques sont actuellement en cours, et le PRSS devrait être mis en application à compter de 2015. Jusqu'à maintenant, le PRSS ne devrait pas influencer de façon importante sur les activités actuelles relatives au pétrole et au gaz classiques de Cenovus, mais rien ne garantit que l'expansion future de ces activités ne sera pas touchée.

### ***Loi sur les espèces en péril***

La loi fédérale *Loi sur les espèces en péril* et les lois provinciales équivalentes concernant les espèces menacées et les espèces en voie de disparition peuvent limiter le rythme et l'ampleur du développement dans les zones qualifiées d'habitat essentiel pour les espèces préoccupantes (p. ex., le caribou des bois). Un litige récent impliquant le gouvernement fédéral relativement à la *Loi sur les espèces en péril* a soulevé des problèmes associés à la protection des espèces en péril et leur habitat essentiel, tant au niveau fédéral que provincial. En Alberta, le Alberta Caribou Action and Range Planning Project a été élaboré en vue d'établir des plans relatifs aux aires de distribution et des plans d'action en vue d'assurer la gestion et la récupération de 15 populations de caribous de l'Alberta. La mise en œuvre par le fédéral et/ou les gouvernements provinciaux de mesures pour assurer la protection d'espèces en péril, comme le caribou des bois et leur habitat essentiel dans les zones d'activités actuelles ou futures de Cenovus peut limiter notre rythme et notre intensité de développement et, dans certains cas, peut entraîner notre incapacité à assurer d'autres développements ou à continuer à développer ou à exercer nos activités dans les zones touchées.

### **Regulatory Enhancement Project de l'Alberta**

Le gouvernement de l'Alberta a entrepris en mars 2010 un examen exhaustif du cadre réglementaire de l'Alberta auquel interviennent plusieurs parties prenantes appelé *Regulatory Enhancement Project* en vue de créer un cadre réglementaire efficace qui contribue à la compétitivité globale de l'Alberta tout en protégeant l'environnement et en assurant la sécurité publique et la conservation des ressources. Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations qui en ont résulté, le 24 octobre 2012, le gouvernement de l'Alberta a présenté le projet de loi 2, intitulé *Responsible Energy Development Act*. Afin de rationaliser et de réduire les coûts de la réglementation applicables aux activités liées aux ressources énergétiques, un organisme provincial de réglementation unique a été instauré en juin 2013, l'AER, qui devrait assumer les responsabilités du ministère de l'Environnement et des Ressources renouvelables de l'Alberta en mars 2014. L'AER a également assumé les fonctions de réglementation de l'Energy Resources Conservation Board en ce qui concerne le développement du pétrole, du gaz, des sables bitumineux et du charbon.

Pendant la période de transition du nouvel organisme de réglementation unique, les demandes et les instances réglementaires ont été retardées, ce qui pourrait influencer de façon défavorable sur nos plans de développement.

### ***Permis d'utilisation de l'eau du ministère de l'Environnement et du Développement durable de l'Alberta***

Nous utilisons actuellement de l'eau douce pour certaines activités, que nous nous procurons en vertu de permis accordés par le ministère de l'Environnement et du Développement durable de l'Alberta, pour fournir, par exemple, l'eau à usage domestique et assurer le service public d'eau à nos installations de DGMV et à l'égard de nos programmes de délimitation des ressources de bitume. Rien ne garantit que les permis nous permettant de prélever de l'eau ne seront pas annulés ou que des conditions supplémentaires n'y seront pas ajoutées. Il est impossible de garantir que nous n'aurons pas à payer de droits pour l'utilisation de l'eau au cours des années à venir, ou que ces droits seront raisonnables. En outre, l'agrandissement de nos projets est tributaire de l'obtention de permis visant le prélèvement supplémentaire d'eau, et rien ne garantit que ces permis seront accordés ou qu'ils le seront selon des modalités que nous jugeons favorables, ou encore que des quantités suffisantes d'eau pourront être déviées en vertu de ces permis.

### ***Politique de l'Alberta relative aux milieux humides***

En septembre 2013, le gouvernement de l'Alberta a approuvé une nouvelle politique applicable aux milieux humides devant être mise en application en 2015. Cette nouvelle politique ne devrait pas influencer sur nos activités existantes à Foster Creek, Christina Lake et Narrows Lake, où nos plans d'atténuation et de gestion des milieux humides sur 10 ans ont été récemment approuvés aux termes de la politique relative aux milieux humides existante. Toutefois, de nouveaux projets de développement et des phases d'agrandissement peuvent être touchés par cette nouvelle politique en 2015.

Aux termes de la nouvelle politique, les milieux humides seront classés en fonction de leur importance, les nouveaux projets visant les zones importantes de milieux humides devant soit éviter la région en entier ou atténuer la perturbation par la remise en valeur d'une autre zone de milieux humides importants. Puisque la méthode de classement de milieux humides est encore en voie d'élaboration, nous ne sommes pas en mesure de prédire l'incidence totale de la nouvelle politique sur les développements futurs prévus.

### **Risques liés à notre réputation**

Nous tablons sur notre réputation afin de tisser et de maintenir des liens positifs avec nos parties prenantes, de recruter et de conserver les membres du personnel et d'être une société crédible, digne de confiance. Toute mesure que nous prenons qui provoque une opinion défavorable dans le public peut nuire à notre réputation, ce qui pourrait influencer défavorablement sur le cours de nos actions, notre plan de développement et notre capacité à poursuivre nos activités. L'utilisation accrue des médias sociaux a, en particulier, accentué la nécessité de gérer les risques liés à notre réputation.

### ***Perception et influence du public sur le régime réglementaire***

Le développement des sables bitumineux en Alberta a reçu considérablement d'attention dans les consultations publiques récentes concernant l'impact sur l'environnement, les changements climatiques et les émissions de gaz à effet de serre. Malgré que les activités de développement portent principalement sur l'extraction minière de bitume et non pas sur la production sur place, les inquiétudes du public au sujet des sables bitumineux en général et des émissions de gaz à effet de serre et des pratiques d'utilisation de l'eau et des terres dans les projets de développement de sables bitumineux en particulier pourraient nuire, directement ou indirectement, à la rentabilité de nos projets en cours de sables bitumineux et à la viabilité de nos projets futurs de sables bitumineux en créant une incertitude réglementaire considérable menant à la formation de modèles économiques incertains pour les projets actuels et futurs et à des retards dans l'approbation de projets futurs.

Les conséquences négatives qui pourraient découler des modifications du régime réglementaire actuel comprennent notamment la création d'une réglementation extraordinaire en matière d'environnement et d'émissions pour les projets actuels et futurs par les autorités gouvernementales qui pourrait provoquer des modifications des exigences relatives à la conception et à l'exploitation des installations, ce qui risque de faire augmenter les coûts de construction, d'exploitation et d'abandon. De plus, une législation ou des politiques qui limitent les achats de pétrole brut ou de bitume produits à partir des sables bitumineux pourraient être adoptées dans les territoires nationaux et/ou étrangers, ce qui pourrait alors limiter le marché mondial du pétrole brut et réduire le prix de cette marchandise.

### **Autres facteurs de risque**

#### ***Risque associé à l'arrangement***

Nous avons certaines obligations d'indemnisation et d'autres obligations postérieures à l'arrangement aux termes de la convention concernant l'arrangement (la « convention relative à l'arrangement ») et de la convention de scission et de transition (la « convention de scission »), toutes deux intervenues entre Encana, 7050372 et Filiale inc. en date du 20 octobre 2009 et du 30 novembre 2009, respectivement, conclues relativement à l'arrangement. Encana et Cenovus ont toutes deux convenu de s'indemniser réciproquement quant à certaines responsabilités et obligations concernant, entre autres, dans le cas de l'indemnité d'Encana, l'entreprise et les actifs conservés par Encana et, dans le cas de notre indemnité, l'entreprise et les actifs de Cenovus. À l'heure actuelle, nous ne pouvons déterminer si nous devons indemniser Encana à l'égard d'obligations importantes suivant les modalités de l'arrangement. De plus, nous ne pouvons garantir que si Encana doit indemniser Cenovus et les membres de notre groupe quant à une obligation importante, elle sera en mesure de respecter ces obligations.

Il est possible de consulter un exposé de risques supplémentaires, s'ils devaient se présenter après la date de la présente notice, qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur notre entreprise, nos perspectives, notre situation financière, nos résultats opérationnels et nos flux de trésorerie et, dans certains cas, notre réputation, dans le rapport de gestion le plus récent aux adresses [www.sedar.com](http://www.sedar.com), [www.sec.gov](http://www.sec.gov) et [cenovus.com](http://cenovus.com).

## **POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI**

Pendant l'exercice clos le 31 décembre 2013, il n'y a eu aucune poursuite judiciaire à laquelle nous sommes ou étions parties ou qui mettait en cause nos biens, qui pouvait raisonnablement être considérée comme importante pour nous ou nos biens et, à notre connaissance, aucune poursuite de telle nature n'est envisagée.

Pendant l'exercice clos le 31 décembre 2013, nous ne nous sommes vu imposer aucune peine ou sanction par un tribunal se rapportant à la législation provinciale ou territoriale sur les valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ni aucune autre peine ou sanction imposée par un tribunal ou un autre organisme de réglementation qu'un investisseur raisonnable estimerait probablement importante pour prendre sa décision en matière de placement, et nous n'avons conclu aucun règlement à l'amiable devant un tribunal se rapportant à la législation provinciale ou territoriale sur les valeurs mobilières ou auprès d'une autorité en valeurs mobilières.

## **MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES**

Aucun de nos administrateurs ou membres de la haute direction ni aucune personne physique ou morale qui est propriétaire véritable, direct ou indirect, de plus de 10 pour cent d'une catégorie ou d'une série de nos titres comportant droit de vote en circulation ou qui exerce, directement ou indirectement, un contrôle ou une emprise sur ceux-ci, et à notre connaissance aucune telle personne ou société n'existe, ni aucune personne ayant un lien avec l'un d'eux ou étant membre du groupe des personnes précédentes, dans chaque cas, à la date de la présente notice annuelle, n'a ni n'a eu d'intérêt important, directement ou indirectement, dans une opération conclue ou une opération projetée, qui a eu ou qui devrait raisonnablement avoir une incidence importante sur nous.

## **CONTRATS IMPORTANTS**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, nous n'avons conclu aucun contrat important pour notre entreprise, et il n'y a pas de tel contrat en vigueur, sauf les contrats conclus dans le cours normal de nos activités, ainsi que la convention relative à l'arrangement et la convention de scission décrites à la rubrique « Facteurs de risque – Autres facteurs de risque – Risque associé à l'arrangement ».

## **EXPERTS INTÉRESSÉS**

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables agréés, sont nos auditeurs indépendants et ce cabinet a remis un rapport de l'auditeur indépendant daté du 12 février 2014 à l'égard de nos états financiers consolidés, qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2013, 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011 ainsi que les états consolidés des résultats et du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie des exercices clos les 31 décembre 2013, 2012 et 2011, ainsi que le contrôle interne sur l'information financière de Cenovus au 31 décembre 2013. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. ont fait savoir qu'ils sont indépendants de Cenovus au sens des règles de conduite professionnelles de l'Institute of Chartered Accountants de l'Alberta et des règles de la SEC.

Les données ayant trait aux réserves et aux ressources figurant dans la présente notice annuelle ont été calculées par GLJ Petroleum Consultants Ltd. et McDaniel & Associates Consultants Ltd., à titre d'évaluateurs de réserves qualifiés indépendants. Les responsables de GLJ Petroleum Consultants Ltd. et de McDaniel & Associates Consultants Ltd., dans chaque cas, en tant que groupe, sont les propriétaires véritables, directement ou indirectement, de moins de un pour cent de toutes nos catégories de titres.

## AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES

Au Canada :

Services aux investisseurs Computershare Inc.  
8<sup>th</sup> Floor, 100 University Avenue  
Toronto (Ontario) M5J 2Y1  
Canada

Tél. : 1-866-332-8898 Site Web : [www.investorcentre.com/cenovus](http://www.investorcentre.com/cenovus)

Aux États-Unis :

Computershare Trust Company NA  
250 Royall St.  
Canton (Massachusetts) 02021  
U.S.

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Il est possible d'obtenir des renseignements supplémentaires concernant Cenovus sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur EDGAR à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov). Des renseignements financiers supplémentaires figurent dans nos états financiers consolidés audités et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Notre circulaire de sollicitation de procurations par la direction pour notre dernière assemblée annuelle des actionnaires contient des renseignements supplémentaires, comme la rémunération des administrateurs et des membres de la direction, les principaux porteurs de nos titres, les titres pouvant être émis dans le cadre de nos plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres et notre énoncé de pratiques en matière de gouvernance.

L'information concernant l'apport de chaque secteur isolable aux produits et aux résultats figure dans nos états financiers consolidés audités et notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, information qui est intégrée par renvoi dans la présente notice annuelle.

En tant société canadienne inscrite à la NYSE, nous ne sommes généralement pas tenus de respecter la plupart des normes de gouvernance d'entreprise de la NYSE et pouvons plutôt respecter les normes de gouvernance d'entreprise canadiennes. Toutefois, nous sommes tenus de communiquer les différences importantes entre nos pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et les exigences applicables aux sociétés américaines inscrites à la NYSE. À l'exception de ce qui est résumé sur notre site Web, [www.cenovus.com](http://www.cenovus.com), nous respectons les normes de gouvernance de la NYSE à tous les égards importants.

### Questions comptables

À moins d'indication contraire, tous les montants en dollars sont présentés en dollars canadiens et par « dollars », « \$ CA » ou « \$ », on entend des dollars canadiens et par « \$ US », des dollars américains. À moins d'indication contraire, l'information donnée dans la présente notice annuelle est en date du 31 décembre 2013. Les nombres présentés sont arrondis au nombre entier le plus près, et les totaux présentés dans les tableaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres en raison de l'arrondissement.

À moins d'indication contraire, tous les renseignements financiers inclus dans la présente notice annuelle sont présentés selon les Normes internationales d'information financière qui sont également les principes comptables généralement reconnus s'appliquant aux entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public.

### ABRÉVIATIONS ET CONVERSIONS

#### Pétrole et liquides de gaz naturel

b	baril
b/j	baril par jour
kb/j	millier de barils par jour
Mb	million de barils
LGN	liquides de gaz naturel
bep	baril d'équivalent pétrole
bep/j	barils d'équivalent pétrole par jour
WTI	West Texas Intermediate

#### Gaz naturel

Gpi <sup>3</sup>	milliard de pieds cubes
kpi <sup>3</sup>	millier de pieds cubes
Mpi <sup>3</sup>	million de pieds cubes
Mpi <sup>3</sup> /j	million de pieds cubes par jour
MBTU	million de BTU

MC Marque de commerce de Cenovus Energy Inc.

Dans la présente notice annuelle, certains volumes de gaz naturel ont été convertis en bep à raison de 6 kpi<sup>3</sup> pour 1 b. Les mesures établies en bep peuvent être trompeuses, particulièrement si on les utilise de façon isolée. Le taux de conversion de 6 kpi<sup>3</sup> pour 1 b se fonde sur une méthode de conversion d'équivalence énergétique principalement applicable au bec du brûleur et ne représente pas l'équivalence de la valeur à la tête du puits.

## ANNEXE A

### RAPPORT SUR LES DONNÉES RELATIVES AUX RÉSERVES DES ÉVALUATEURS DE RÉSERVES QUALIFIÉS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de Cenovus Energy Inc. (la « société ») :

1. Nous avons évalué les données relatives aux réserves de la société en date du 31 décembre 2013. Les données relatives aux réserves constituent des estimations des réserves prouvées et des réserves probables ainsi que des produits des activités ordinaires nets futurs correspondants en date du 31 décembre 2013, estimés au moyen des prix et des coûts prévisionnels.
2. La responsabilité des données relatives aux réserves incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les données relatives aux réserves en nous fondant sur notre évaluation.  
  
Nous avons effectué notre évaluation conformément aux normes exposées dans le manuel COGE (*Canadian Oil and Gas Evaluation Handbook*), établi en collaboration par la Society of Petroleum Evaluation Engineers (Calgary Chapter) et l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (Société du pétrole).
3. Ces normes exigent que l'évaluation soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les données relatives aux réserves sont exemptes d'inexactitudes importantes. L'évaluation comprend également l'appréciation de la conformité des données relatives aux réserves avec les principes et les définitions exposés dans le manuel COGE.
4. Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires nets futurs estimatifs (avant impôt) attribués aux réserves prouvées et probables, estimés au moyen de prix et de coûts prévisionnels et actualisés au moyen d'un taux de 10 pour cent, qui sont compris dans les données relatives aux réserves ayant fait l'objet de notre évaluation pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Évaluateur de réserves qualifié indépendant	Description et date d'établissement du rapport d'évaluation	Emplacement des réserves	<b>Valeur actualisée nette des produits des activités ordinaires nets futurs (avant impôt, taux d'actualisation de 10 %) en millions de dollars</b>
McDaniel & Associates Consultants Ltd.	Cenovus Energy Inc. Évaluation d'une partie des réserves canadiennes de pétrole et de gaz 13 janvier 2014	Canada	28 345
GLJ Petroleum Consultants Ltd.	Cenovus Energy Inc. Évaluation de la société 10 janvier 2014	Canada	2 140
			30 485

5. À notre avis, les données relatives aux réserves que nous avons respectivement évaluées ont été établies, à tous les égards importants, conformément au manuel COGE, appliqué de façon uniforme, et sont conformes à celui-ci.
6. Nous n'avons pas la responsabilité de mettre à jour nos rapports dont il est question au paragraphe 4 pour tenir compte de faits et de circonstances postérieurs à leur date d'établissement.
7. Les données relatives aux réserves étant fondées sur des jugements concernant des événements futurs, les résultats réels différeront de ceux qui sont présentés et les écarts peuvent être importants.

Nous apposons notre signature au rapport ci-dessus :

(signé) P.A. Welch  
McDaniel & Associates Consultants Ltd.  
Calgary (Alberta) Canada

(signé) Keith Braaten  
GLJ Petroleum Consultants Ltd.  
Calgary (Alberta) Canada

Le 11 février 2014

## ANNEXE B

### RAPPORT DE LA DIRECTION ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES DONNÉES RELATIVES AUX RÉSERVES ET AUTRE INFORMATION

La direction et le conseil d'administration de Cenovus Energy Inc. (la « société ») ont la responsabilité d'établir et de fournir l'information concernant les activités pétrolières et gazières de la société conformément à la réglementation en valeurs mobilières. Cette information inclut les données relatives aux réserves, qui constituent une estimation des réserves prouvées et des réserves probables ainsi que des produits des activités ordinaires nets futurs correspondants en date du 31 décembre 2013, estimés au moyen de prix et de coûts prévisionnels.

Des évaluateurs de réserves qualifiés indépendants ont évalué les données relatives aux réserves de la société. Le rapport de ces évaluateurs de réserves qualifiés indépendants sera déposé auprès des autorités en valeurs mobilières en même temps que le présent rapport.

Le comité des réserves du conseil d'administration de la société :

- a) a examiné les procédures suivies par la société pour fournir l'information aux évaluateurs de réserves qualifiés indépendants;
- b) a rencontré les évaluateurs de réserves qualifiés indépendants dans le but de déterminer si on leur a imposé des restrictions limitant leur capacité de fournir un rapport sans restriction;
- c) a examiné les données relatives aux réserves avec la direction et chacun des évaluateurs de réserves qualifiés indépendants.

Le conseil d'administration de la société a examiné les procédures suivies par la société pour rassembler et présenter toute autre information concernant ses activités pétrolières et gazières et a examiné cette information avec la direction. Le conseil d'administration a approuvé :

- a) le contenu du rapport sur les données relatives aux réserves et autre information concernant le pétrole et le gaz, et le dépôt de celui-ci auprès des autorités en valeurs mobilières;
- b) le dépôt du rapport sur les données relatives aux réserves des évaluateurs de réserves qualifiés indépendants;
- c) le contenu du présent rapport et son dépôt.

Les données relatives aux réserves étant fondées sur des jugements concernant des événements futurs, les résultats réels différeront de ceux qui sont présentés, et les écarts peuvent être importants.

(signé) Brian C. Ferguson  
Président et chef de la direction

(signé) Ivor M. Ruste  
Vice-président directeur et  
chef des finances

(signé) Michael A. Grandin  
Administrateur et président du conseil

(signé) Wayne G. Thomson  
Administrateur et président du comité  
des réserves

Le 12 février 2014

## ANNEXE C

### MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

#### I. OBJECTIF

Le comité d'audit (le « comité »), un comité du conseil d'administration de Cenovus Energy Inc. (« Cenovus » ou la « société ») est constitué pour aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de supervision.

Les tâches et les responsabilités principales du comité s'établissent comme suit :

- Superviser et contrôler l'efficacité et l'intégrité des processus comptables et de communication de l'information financière de la société, des états financiers et du système de contrôles internes qui se rapportent à la conformité de la comptabilité et de la communication de l'information financière.
- Superviser les audits des états financiers de la société.
- Examiner et évaluer le cadre de gestion des risques de la société et les procédés connexes, dont les lignes directrices et les documents de pratique complémentaires.
- Examiner et approuver la définition, par la direction, des principaux risques financiers et surveiller le processus de gestion de ces risques.
- Superviser et surveiller la conformité de la société avec les exigences juridiques et réglementaires.
- Superviser et contrôler les compétences, l'indépendance et le rendement des auditeurs externes et du groupe d'audit interne de la société.
- Mettre en place une voie de communication entre les auditeurs externes, la direction, le groupe d'audit interne et le conseil d'administration.
- Faire des rapports périodiques au conseil d'administration.

Le comité a l'autorité de procéder à tout examen ou à toute enquête convenable pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités. Le comité a accès sans restriction aux membres du personnel et à l'information ainsi qu'à toutes les ressources nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de sa responsabilité. À cet égard, le comité peut imposer au personnel d'audit interne des champs d'examen particuliers.

#### II. COMPOSITION ET RÉUNIONS

##### Composition

Le comité se compose d'au moins trois et d'au plus huit administrateurs, selon la décision du conseil, qui sont tous des administrateurs indépendants aux termes du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (dans sa version mise en application par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») et modifiée à l'occasion) (le « Règlement 52-110 »).

Tous les membres du comité ont des compétences financières, au sens du Règlement 52-110, et au moins un membre doit être un expert en comptabilité ou avoir une expertise de gestion financière connexe. Plus particulièrement, au moins un membre doit par i) sa formation et son expérience à titre de chef des finances, de chef de la comptabilité, de contrôleur, d'expert-comptable ou d'auditeur ou de son expérience acquise dans un ou plusieurs postes qui comportent l'exécution de fonctions

analogues; ii) son expérience active de la supervision d'un chef des finances, d'un chef de la comptabilité, d'un contrôleur, d'un expert-comptable, d'un auditeur ou de personnes exécutant des fonctions analogues; iii) son expérience de la supervision ou de l'évaluation du rendement de sociétés ou d'experts-comptables en ce qui a trait à l'établissement, à l'audit ou à l'évaluation d'états financiers; ou iv) une autre expérience pertinente, avoir une ou plusieurs des compétences suivantes :

- la compréhension des principes comptables et des états financiers;
- la capacité d'évaluer de manière générale l'application de ces principes à la comptabilisation des estimations, des produits à recevoir, des charges à payer et des réserves;
- l'établissement, l'audit, l'analyse ou l'évaluation d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la société, ou une expérience de supervision active de personnes physiques exerçant ces activités;
- la compréhension des contrôles internes et des procédures de communication de l'information financière;
- la compréhension des fonctions d'un comité d'audit.

Les membres du comité ne peuvent, autrement qu'en leurs capacités respectives de membres du comité, du conseil ou de tout autre comité du conseil, accepter directement ou indirectement des honoraires de consultation, de conseils ou une autre rémunération de la société ou d'une filiale de la société ni être un « membre du groupe » (au sens de *affiliated person* définie dans la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, dans sa version modifiée (la « Loi de 1934 »), et dans les règles, le cas échéant, adoptées par la Securities and Exchange Commission des États-Unis (« SEC ») en vertu de cette loi) de la société ou d'une filiale de la société. Il est entendu que les jetons de présence et les montants fixes de prestation aux termes d'un régime de retraite (y compris les prestations reportées) en contrepartie d'années de service antérieures auprès de la société qui ne dépendent pas d'années de service continu devraient être la seule rémunération que le membre du comité d'audit reçoit de la société.

Au moins un membre doit avoir de l'expérience dans le secteur pétrolier et gazier.

Les membres du comité ne peuvent simultanément siéger au comité d'audit de plus de deux autres sociétés ouvertes, à moins que le conseil n'établisse au préalable que ces services simultanés n'entraveront pas la capacité des membres pertinents à siéger de façon efficace au comité et qu'ils ne communiquent de la façon prescrite cette information au public.

Le président du conseil non membre de la direction est un membre sans droit de vote du comité. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Quorum ».

### **Nomination des membres du comité**

Les membres du comité sont nommés à une réunion du conseil qui a lieu après l'élection des administrateurs à l'assemblée annuelle des actionnaires; toutefois, tout membre peut être destitué ou remplacé en tout temps par le conseil et, quoi qu'il en soit, cesse d'être membre du comité dès qu'il cesse d'être membre du conseil.

### **Vacances**

Si un poste est, à un moment quelconque, à pourvoir parmi les membres du comité, il peut être comblé par le conseil.

## **Président**

Le comité des candidatures et de gouvernance recommande au conseil en vue de son approbation un administrateur non relié qui agira à titre de président du comité. Le conseil nomme le président du comité.

S'il n'est pas disponible ni en mesure d'assister à une réunion du comité, le président du comité demande à un autre membre de présider la réunion, sinon, un des autres membres du comité présent à la réunion est choisi pour présider la réunion par la majorité des membres du comité présents.

Le président du comité qui préside toute réunion du comité n'a pas de voix prépondérante.

Les dispositions concernant le président dans la présente section devraient être lues conjointement avec la section relative au président de comité dans les Lignes directrices générales relatives au président du conseil d'administration et aux présidents des comités du conseil.

## **Secrétaire**

Le comité désigne un secrétaire qui n'est pas tenu d'être membre du comité. Le secrétaire rédige le procès-verbal des réunions du comité.

## **Réunions**

Le comité tient des réunions au moins tous les trimestres. Le président du comité peut convoquer des réunions supplémentaires au besoin. En outre, le président du conseil non membre de la direction, le président et chef de la direction ou un membre du comité ou les auditeurs externes peuvent convoquer une réunion.

Les réunions du comité peuvent, de l'accord du président du comité, être tenues en présence des membres, par vidéoconférence, par téléphone ou une combinaison des moyens qui précèdent.

## **Avis de convocation à une réunion**

L'avis de l'heure et de l'endroit de chaque réunion du comité peut être donné verbalement ou par écrit, par télécopieur ou un moyen de communication électronique à chaque membre du comité au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion en question. L'avis de convocation de chaque réunion est également remis aux auditeurs externes de la société.

Un membre et les auditeurs externes peuvent, d'une façon quelconque, renoncer à l'avis de convocation à la réunion du comité. Le fait pour un membre d'assister à une réunion constitue une renonciation à l'avis de convocation à la réunion, sauf s'il assiste à une réunion précisément pour s'opposer aux délibérations sur une question pour le motif que la réunion n'a pas été légitimement convoquée.

## **Quorum**

La majorité des membres du comité présents à la réunion, ou y participant par vidéoconférence, par téléphone ou par une combinaison de ces moyens, constitue le quorum. En outre, si la présence d'un membre d'office sans droit de vote est requise pour réunir le quorum du comité, ledit membre est alors autorisé à voter à la réunion.

## **Présence aux réunions**

On s'attend à ce que le président et chef de la direction, le vice-président directeur et chef des finances, le contrôleur et le chef de l'audit interne soient disponibles en vue d'assister aux réunions du comité ou une à partie de celles-ci.

Le comité peut, sur invitation précise, voir à ce que d'autres personnes-ressources assistent à la réunion.

Le comité a le droit d'établir qui doit et qui ne doit pas être présent en tout temps à une réunion du comité.

Les administrateurs qui ne sont pas membres du comité peuvent assister aux réunions du comité de façon ponctuelle après avoir au préalable consulté le président du comité ou une majorité des membres du comité et avoir obtenu l'approbation de ces personnes.

### **Procès-verbaux**

Le procès-verbal de chaque réunion du comité doit être bref, mais doit décrire de façon exhaustive les questions de fonds abordées par le comité. Toutefois, il devrait nettement souligner les points de responsabilité à l'ordre du jour de la réunion du comité passés en revue par le comité et ceux qui restent en suspens.

Les procès-verbaux des réunions du comité sont transmis à tous les membres du comité et aux auditeurs externes. Le conseil d'administration plénier est tenu au courant des activités du comité au moyen d'un rapport après chaque réunion du comité.

## **III. RESPONSABILITÉS**

### **Procédures d'examen**

Examiner et actualiser le mandat du comité tous les ans, ou plus souvent, si le comité le juge souhaitable. Examiner le résumé de la composition du comité et de ses responsabilités dans le rapport annuel, la notice annuelle ou d'autres documents d'information publics de la société.

Examiner le résumé de toutes les approbations par le comité à l'égard de la prestation de services d'audit, de services liés à l'audit, de services en fiscalité et autres services par les auditeurs externes, résumé qui sera inclus dans le rapport annuel et la notice annuelle de la société déposés auprès des ACVM et de la SEC.

### **États financiers annuels**

1. Examiner les états financiers annuels audités et les documents connexes avant leur dépôt ou leur diffusion et en discuter avec la direction et les auditeurs externes de la société et de toute filiale dont les titres sont placés dans le public. L'examen doit comprendre ce qui suit :
  - a) Les états financiers annuels et les notes y afférentes, y compris les questions d'importance concernant les principes et les conventions comptables et les estimations et les jugements importants de la direction, notamment les changements importants dans le choix ou l'application des principes comptables de la société, les questions importantes quant au caractère adéquat des contrôles internes de la société et toutes les mesures adoptées en raison de lacunes importantes des contrôles.
  - b) Le rapport de gestion.
  - c) L'utilisation du financement sans effet sur le bilan, y compris l'évaluation par la direction des risques et de la pertinence de l'information.
  - d) L'examen des travaux d'audit des états financiers par les auditeurs externes et leur rapport connexe.
  - e) Les modifications importantes requises dans le plan d'audit des auditeurs externes.

- f) Les difficultés ou différends importants avec la direction survenus au cours de l'audit, y compris des restrictions quant à la portée du travail des auditeurs externes ou à leur accès aux renseignements requis.
  - g) Les autres questions concernant la tenue de l'audit qui doivent être communiquées au comité aux termes des normes d'audit généralement reconnues.
2. Examiner les éléments suivants et les recommander formellement au conseil d'administration pour qu'il les approuve :
- a) Les états financiers audités de la fin d'exercice. L'examen doit comprendre des discussions avec la direction et les auditeurs externes quant à ce qui suit :
    - i) Les conventions comptables de la société et leurs modifications.
    - ii) L'incidence des jugements, des produits à recevoir et des charges à payer et des estimations importants.
    - iii) Le mode de présentation des principaux postes comptables.
    - iv) La cohérence de la communication de l'information.
  - b) Le rapport de gestion.
  - c) L'information financière de la notice annuelle.
  - d) L'information financière de tous les prospectus et de toutes les circulaires d'information.

L'examen doit comprendre un rapport des auditeurs externes concernant la qualité des principes comptables cruciaux dont dépend la situation financière de la société et qui comporte les décisions rationnelles ou les évaluations les plus complexes, subjectives ou importantes.

### **États financiers trimestriels**

3. Examiner avec la direction et les auditeurs externes les éléments suivants et les approuver (l'approbation doit comprendre l'autorisation de leur communication au public) ou les recommander formellement au conseil de la société pour qu'il les approuve :
- a) Les états financiers non audités trimestriels et les documents connexes, y compris le rapport de gestion.
  - b) Les modifications importantes des principes comptables de la société.

Examiner, avant leur diffusion, les états financiers non audités trimestriels de toute filiale de la société dont les titres sont émis dans le public.

### **Autres dépôts financiers et documents publics**

4. Examiner avec la direction l'information financière, et en discuter, y compris les communiqués de presse portant sur les bénéfices, l'utilisation des expressions « pro forma » ou les renseignements financiers non conformes aux PCGR ou les indications concernant les bénéfices qui figurent dans des documents déposés auprès des ACVM et de la SEC ou dans les communiqués de presse qui s'y rapportent et analyser si l'information est conforme à celle qui figure dans les états financiers de la société ou d'une filiale dont les titres sont émis dans le public.

### **Cadre des contrôles internes**

5. Recevoir et examiner un rapport annuel portant sur le cadre des contrôles de la société pour autant qu'ils concernent le processus de communication de l'information financière et les contrôles de la société émanant de la direction, des auditeurs externes et des auditeurs internes.
6. Examiner les risques financiers importants et évaluer les mesures prises par la direction en vue de surveiller, de contrôler, d'atténuer et de présenter ces risques de la société, et en discuter.
7. Examiner, conjointement avec les auditeurs internes et les auditeurs externes, le degré de coordination des plans d'audit des auditeurs internes et des auditeurs externes et se renseigner pour établir jusqu'à quel point la portée prévue peut être efficace pour déceler les faiblesses des contrôles internes, la fraude ou d'autres actes illégaux. Le comité évaluera la coordination des travaux d'audit afin de garantir l'exhaustivité de ceux-ci et l'utilisation efficace des ressources d'audit. Toute recommandation importante des auditeurs en vue de raffermir les contrôles internes doit faire l'objet d'un examen et de discussions avec la direction.
8. Examiner avec le président et chef de la direction, le vice-président directeur et chef des finances de la société et les auditeurs externes : i) l'ensemble des déficiences et lacunes importantes dans la conception ou le fonctionnement des contrôles et des procédures internes de la société à l'égard de la communication de l'information financière qui pourraient avoir une incidence défavorable sur la capacité de la société à consigner, traiter, résumer et déclarer l'information financière qui doit être communiquée par la société dans les rapports qu'elle dépose ou présente en vertu de la Loi de 1934 ou les lois et règlements fédéraux et provinciaux canadiens dans les délais requis et ii) les fraudes, qu'elles soient importantes ou non, qui impliquent les membres de la direction de la société ou d'autres employés qui ont un rôle important à jouer dans le cadre des contrôles et des procédures internes de communication de l'information financière de la société.
9. Examiner les conclusions significatives rédigées par les auditeurs externes et le service d'audit interne, ainsi que les réactions des membres de la direction.

### **Supervision du risque**

10. Examiner le cadre de gestion des risques de la société et les processus connexes, y compris les lignes directrices et documents de pratique complémentaires, ainsi que les évaluer.

### **Autres éléments à examiner**

11. Examiner les politiques et les procédures relatives aux comptes de frais et aux avantages accessoires des dirigeants et des administrateurs, y compris leur utilisation des actifs de l'entreprise, et analyser les résultats d'un examen dans ces domaines par l'auditeur interne ou les auditeurs externes.
12. Examiner toutes les opérations entre parties liées entre la société et les membres de la haute direction ou les administrateurs, y compris les affiliations des membres de la haute direction ou des administrateurs.
13. Examiner, avec le chef du contentieux, le chef de l'audit interne et les auditeurs externes, les résultats de leur examen portant sur la surveillance par la société de la conformité avec chaque code d'éthique commercial publié de la société et aux exigences juridiques applicables.

14. Examiner les questions juridiques et réglementaires, y compris la correspondance échangée avec les organismes gouvernementaux et les rapports reçus de ceux-ci, qui peuvent avoir une incidence importante sur les états financiers intermédiaires ou annuels et les politiques de conformité d'entreprise et programmes connexes. Les membres des groupes juridique et de fiscalité devraient assister à la réunion afin de remettre leurs rapports respectifs.
15. Examiner les politiques et les conventions en ce qui a trait aux opérations hors bilan et aux activités de négociation et de couverture et analyser les résultats d'un examen dans ces domaines effectué par les auditeurs internes ou les auditeurs externes.
16. S'assurer que la présentation de la société des réserves prouvées nettes a été examinée par le comité des réserves du conseil.
17. Examiner les procédures de la direction mises en place pour empêcher et détecter les fraudes.
18. Examiner a) les procédures pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes que la société reçoit, y compris les observations confidentielles faites sous le couvert de l'anonymat par des employés de la société, qui portent sur la comptabilité, les contrôles comptables internes ou les questions d'audit et b) un résumé des enquêtes importantes menées à l'égard de ces questions.
19. Tenir des réunions périodiques distinctes avec la direction.

#### **Auditeurs externes**

20. Être directement responsable, à titre de comité du conseil et sous réserve des droits des actionnaires et du droit applicable, de la nomination, de la rémunération, du mandat et de la supervision du travail des auditeurs externes (y compris le règlement des désaccords entre la direction et les auditeurs externes en ce qui a trait à la communication de l'information financière) aux fins d'établir ou de remettre un rapport d'audit ou d'exécuter d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation pour le compte de la société. Les auditeurs externes font rapport directement au comité.
21. Tenir des réunions périodiques avec les auditeurs externes (en l'absence de la direction) et s'assurer de la disponibilité des auditeurs externes pour assister aux réunions du comité ou à des parties de celles-ci à la demande du président du comité ou de la majorité des membres du comité.
22. Examiner au moins une fois par trimestre un rapport des auditeurs externes portant sur les éléments suivants et en discuter :
  - a) L'ensemble des politiques et des conventions comptables cruciales devant être utilisées.
  - b) Tous les traitements de remplacement permis aux termes des principes comptables en ce qui concerne les politiques et les conventions touchant les points importants qui ont fait l'objet de discussions avec la direction, y compris les ramifications de l'utilisation de ces autres communications et traitements et le traitement qu'ont privilégié les auditeurs externes.
  - c) Les autres communications écrites importantes échangées entre les auditeurs externes et la direction, comme une lettre de recommandation ou une liste des écarts non rajustés.

23. Obtenir et examiner, au moins une fois l'an, un rapport des auditeurs externes portant sur les éléments suivants :
- a) Les procédures de contrôle de la qualité interne des auditeurs externes.
  - b) Les questions importantes soulevées par le dernier examen du contrôle de la qualité interne ou de contrôle des auditeurs externes par des homologues ou par toute enquête gouvernementale ou d'autorités professionnelles au cours des cinq exercices précédents relativement à un ou à plusieurs audits indépendants exécutés par les auditeurs externes et les mesures prises pour régler ces questions.
  - c) Dans la mesure envisagée par le paragraphe précédent, toutes les relations entre les auditeurs externes et la société.
24. Examiner avec les auditeurs externes l'ensemble des relations que ces derniers et les membres de leur groupe ont avec la société et les membres de son groupe et en discuter avec eux afin d'établir l'indépendance des auditeurs externes, y compris i) recevoir et examiner, dans le cadre du rapport décrit au paragraphe précédent, un exposé officiel écrit provenant des auditeurs externes délimitant toutes les relations qui pourraient raisonnablement avoir une incidence sur l'indépendance des auditeurs externes envers la société et les membres de son groupe, ii) discuter avec les auditeurs externes de toutes relations ou services révélés qui, de l'avis des auditeurs externes, pourraient avoir une incidence sur leur objectivité et leur indépendance et iii) recommander au conseil qu'il prenne la mesure appropriée en réponse au rapport des auditeurs externes en vue d'établir avec satisfaction l'indépendance des auditeurs externes.
25. Examiner et évaluer les éléments suivants :
- a) Le rendement de l'équipe des auditeurs externes et de l'associé responsable de la mission de cette équipe et faire une recommandation au conseil d'administration quant à la reconduction des auditeurs externes à l'assemblée annuelle des actionnaires de la société ou quant à leur congédiement.
  - b) Les modalités de la mission des auditeurs externes ainsi que leurs honoraires proposés.
  - c) Les plans et les résultats de l'audit externe.
  - d) Toute autre question connexe à la mission d'audit.
  - e) La mission des auditeurs externes en ce qui a trait aux services non liés à l'audit ainsi que les honoraires versés en contrepartie et leur incidence sur l'indépendance des auditeurs externes.
26. Dans le cadre de l'examen et des discussions portant sur les renseignements fournis au comité conformément aux paragraphes 22 à 25, évaluer les compétences, le rendement et l'indépendance des auditeurs externes, y compris établir si les contrôles de la qualité des auditeurs externes sont adéquats ou non ou si la prestation de services autorisés non liés à l'audit permet quand même de conserver l'indépendance des auditeurs, en tenant compte des opinions de la direction et du chef de l'audit interne. Le comité doit présenter ses conclusions au conseil à cet égard.
27. Examiner la rotation des associés au sein de l'équipe de la mission d'audit, conformément aux lois applicables. Afin de garantir l'indépendance continue des auditeurs externes, déterminer s'il est approprié d'adopter une politique de rotation périodique du cabinet d'audit externe.

28. Définir des politiques claires concernant l'engagement par la société d'employés ou d'anciens employés des auditeurs externes.
29. Analyser avec la direction et les auditeurs externes les raisons pour lesquelles les services de cabinets d'audit où ne travaillent pas les principaux auditeurs externes sont retenus.
30. Prendre en considération et examiner avec les auditeurs externes, la direction et le chef de l'audit interne les éléments suivants :
  - a) Les constatations importantes dégagées au cours de l'exercice et les réactions et le suivi de la direction à ce propos.
  - b) Les difficultés éprouvées au cours de leurs audits, y compris des restrictions à l'égard de la portée de leur travail ou de l'accès aux renseignements requis, et la réaction de la direction à cet égard.
  - c) Les désaccords importants entre les auditeurs externes ou les auditeurs internes et la direction.
  - d) Les modifications devant être apportées à la portée prévue de leur plan d'audit.
  - e) Les ressources, le budget, les liens de communication, les responsabilités et les activités prévues des auditeurs externes.
  - f) Le mandat du service d'audit interne.
  - g) La conformité de l'audit interne avec les normes de l'Institute of Internal Auditors.

#### **Groupe d'audit interne et indépendance**

31. Tenir des réunions périodiques distinctes avec le chef de l'audit interne.
32. Examiner et approuver la nomination, la rémunération, le remplacement, la reconduction ou le congédiement du chef de l'audit interne.
33. Confirmer annuellement l'indépendance du groupe d'audit interne et des auditeurs externes et s'en assurer.

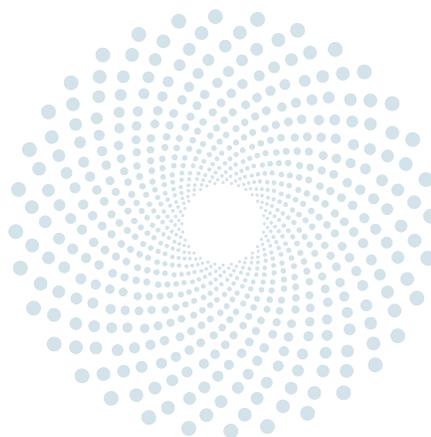
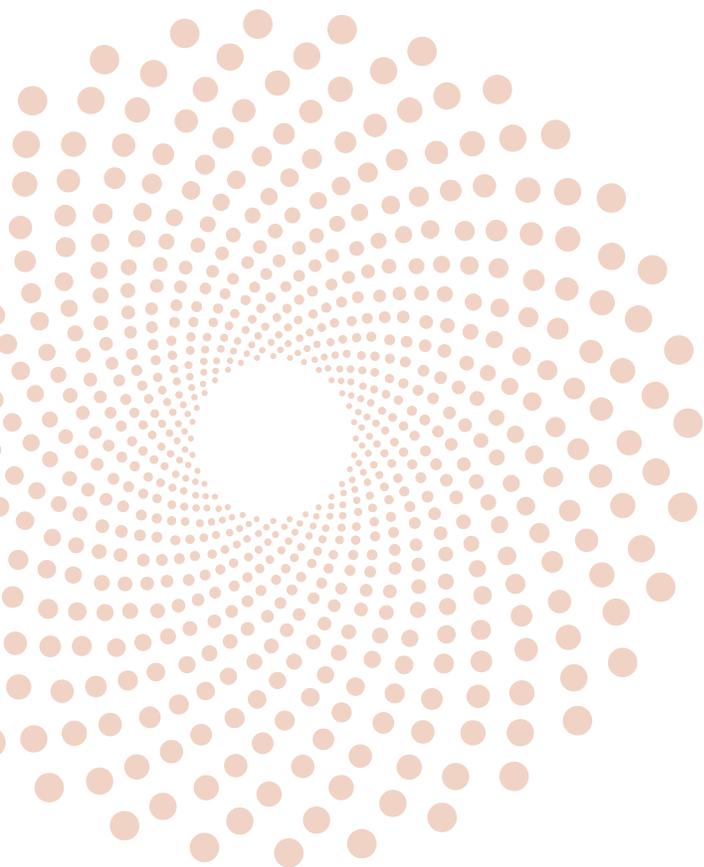
#### **Approbation des services d'audit et des services non liés à l'audit**

34. Examiner et, le cas échéant, approuver la prestation de tous les services non liés à l'audit autorisés (y compris leurs modalités et la rémunération versée en contrepartie) avant la prestation de ces services par les auditeurs externes (sous réserve de l'exception pour les services non liés à l'audit de valeur minimale décrite dans la Loi de 1934 ou la législation et les règlements applicables des ACVM et de la SEC qui sont approuvés par le comité avant la fin de l'audit).
35. Examiner et, s'ils sont appropriés et autorisés, approuver la prestation de tous les services d'audit (y compris leurs modalités et la rémunération versée en contrepartie) avant la prestation de ces services par les auditeurs externes.
36. Si les approbations au préalable envisagées par les paragraphes 34 et 35 ne sont pas obtenues, approuver, s'ils sont jugés appropriés et autorisés, la prestation de tous les services d'audit et non liés à l'audit sans délai après que le comité ou un membre du comité à qui le pouvoir a été délégué a connaissance de la prestation de ces services.

37. Déléguer, si le comité le juge nécessaire ou souhaitable, à des sous-comités composés d'un ou de plusieurs membres du comité, le pouvoir d'accorder les approbations au préalable et les approbations décrites aux paragraphes 34 à 36. La décision d'un tel sous-comité d'accorder les approbations au préalable doit être soumise au comité plénier à sa prochaine réunion prévue.
38. Établir des politiques et des procédures en vue des approbations au préalable décrites aux paragraphes 34 et 35, pourvu que ces politiques et procédures comportent des précisions quant aux services particuliers, que le comité soit informé de chaque service, et que les politiques et procédures ne comprennent pas la délégation des responsabilités du comité, aux termes de la Loi de 1934 ou des lois et des règlements des ACVM et de la SEC pertinents, à la direction.

### **Autres questions**

39. Examiner et approuver la nomination, le remplacement, la reconduction ou le congédiement du chef des finances.
40. Suivant un vote majoritaire du comité, les services de ressources externes peuvent être retenus si les services sont jugés souhaitables.
41. Rendre compte des mesures prises par le comité au conseil d'administration et lui soumettre les recommandations que le comité peut juger appropriées.
42. Mener ou autoriser des enquêtes à l'égard de toute question s'inscrivant dans le cadre des responsabilités du comité. Le comité a le pouvoir de retenir les services de conseillers juridiques, de comptables ou d'autres experts indépendants, et d'obtenir des conseils ou par ailleurs une aide de ces derniers, dans le cadre de toute enquête que le comité juge nécessaire et pour l'aider aux fins de celle-ci.
43. Établir les fonds adéquats en vue du paiement, par la société i) de la rémunération des auditeurs externes aux fins d'établir ou de remettre un rapport d'audit ou d'exécuter d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation pour le compte de la société, ii) de la rémunération des conseillers dont le comité a retenu les services et iii) des frais administratifs habituels du comité qui sont nécessaires ou appropriés pour qu'il s'acquitte de ses tâches.
44. Obtenir l'assurance des auditeurs externes que la communication de l'information au comité portant sur la découverte d'actes illégaux par les auditeurs externes n'est pas prescrite aux termes des dispositions de la Loi de 1934.
45. Examiner et réévaluer le caractère adéquat du présent mandat chaque année et recommander les modifications, le cas échéant, au conseil aux fins de leur approbation.
46. Envisager la mise en application des recommandations du comité des candidatures et de gouvernance du conseil en ce qui concerne l'efficacité, la structure, les procédures ou le mandat du comité.
47. Exécuter toute autre fonction requise par la loi, les règlements de la société ou le conseil d'administration.
48. Analyser toutes les autres questions que le conseil d'administration lui a soumises.



**cenovus**  
ENERGY

500 Centre Street SE  
PO Box 766  
Calgary (Alberta) T2P 0M5

Notre rapport annuel  
est disponible sur notre site Web au  
[www.cenovus.com](http://www.cenovus.com)